■ la météo

Généralemeat ensoleillé et chaud. Possibilité d'averse. 85.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | VOL. LXIII - NO 141 | Montréal, mardi 20 juin 1972 | 15 CENTS

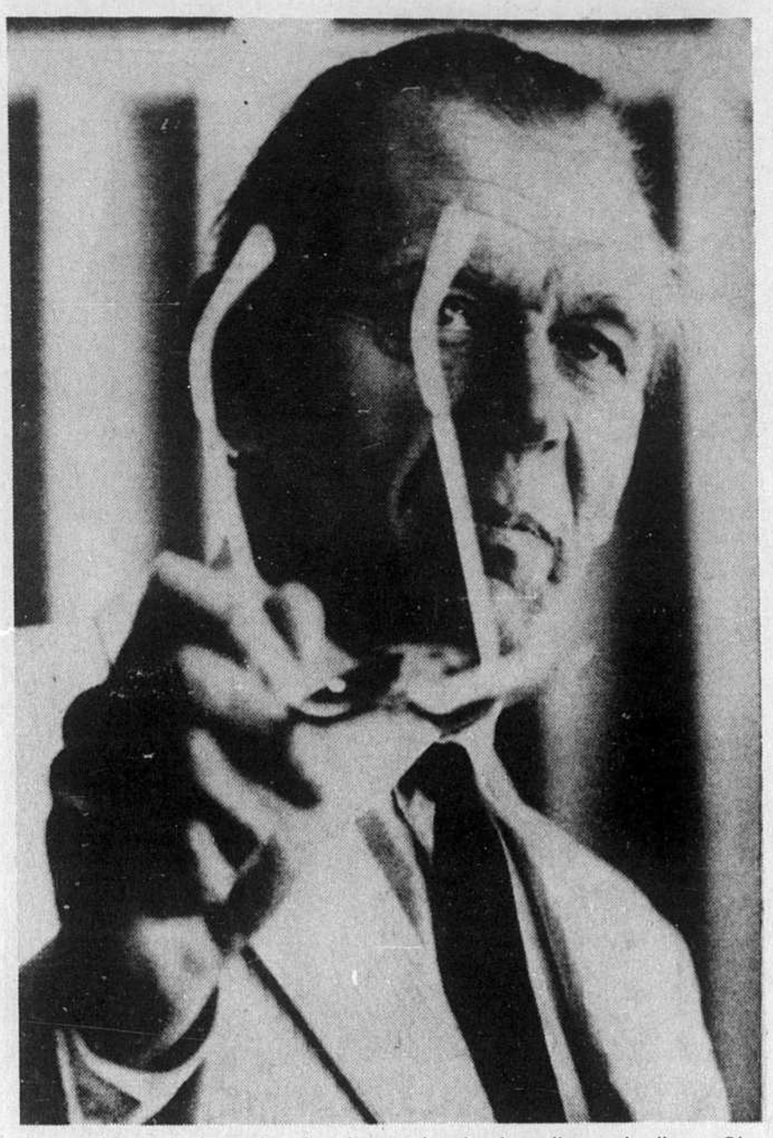

Le président de la Fédération internationale des pilotes de ligne, Ola Forsberg, donnait hier midi une conférence de presse à Helsinki, pour faire le point sur la grève de 24 heures déclenchée par l'IFALPA. (Téléphoto AP)

La grève des pilotes a touché tout le pays

On estime que 40,000 personnes, au Canada, ont été privées hier de déplacements prévus en avion. Les 2,000 membres de l'Association canadienne des pilotes de ligne ont en effet respecté le mot d'ordre de grève de 24 heures pour protester contre l'absence de mesures efficaces contre la piraterie aérienne.

De tous les aéroports du Canada, seul celui de Charlottetown n'a pas été touché par l'arrêt de travail.

Les 99 appareils d'Air Canada avaient cependant obtenu l'autorisation du syndicat des pilotes d'effectuer des vols sans voyageurs afin de mieux desservir ses clients, aujourd'hui, à partir de points où ne sont pas originairement garés les appareils de la société d'Etat.

Quant aux résultats de la grève de 24 heures des pilotes ailleurs dans le monde, on note que l'URSS, la majorité des pays de l'Est et le bloc des pays arabes ont fait exception, ainsi que certains pays d'Afrique. Les plus importantes compagnies aériennes des Etats-Unis ont aussi fonctionné presque normalement, suite à des injonctions prises contre les pilotes américains – en vue d'empêcher la paralysie des services aériens à destination des Etats-Unis ou en partance de ce pays.

A Montréal, le capitaine Charles H. Simpson, au nom de l'Association canadienne des pilotes de ligne, s'est dit satisfait de la grève en cours. Le sacrifice d'une journée de paye, selon M. Simpson, n'est rien en comparaison des résultats escomptés par les pilotes canadiens.

C'est à deux heures, dans la nuit de dimanche à lundi, qu'entrait en vigueur la grève des pilotes canadiens. Le dernier vol à quitter Toronto a été autorisé à 0h29.

A Montréal, il n'y avait pratiquement que les vols de Québecair à l'horaire. Les vastes salles de l'aérodrome de Dorval étaient pratiquement désertes; l'on sait que Montréal est la plaque tournante des vols en partance pour l'Europe ou en provenance de ce continent.

Le CN avait prévu trois wagons de plus à son convoi "Rapido" qui relie Montréal à Toronto.

Pour compenser les pertes encourues hier, Air Canada compte aujourd'hui sur la clientèle de 1750 voyageurs de plus que la normale.

Voir page 2: Les pilotes

Le PNB atteint le cap des $100 milliards

OTTAWA (PC) – Malgré la hausse des prix et du chômage, le produit national brut du Canada a déjà franchi le seuil des $100 milliards, pour la première fois de son histoire, selon les statistiques fédérales.

Il n'en fallait pas beaucoup, il est vrai, puisque pour le premier trimestre 1972, il s'établissait déjà à $98.7 milliards, selon les chiffres publiés par Statistique-Canada.

Les chiffres pour le deuxième trimes-

Voir page 6: Le PNB

Les stations CFCF

Le CRTC étudie la requête du Multiple Access Limited

de notre envoyé spécial, Gilles Constantineau

KINGSTON – Le Conseil de la radiotélévision canadienne a consacré plus de trois heures, hier, à Kingston, à prendre publiquement connaissance de la requête par laquelle la société torontoise Multiple Access, une entreprise de services d'informatique étroitement reliée à la famille Bronfman, demande qu'on l'autorise à acheter, au coût de $18 millions, les stations de la société britannique Canadian Marconi à Montréal, c'est-à-dire CFCF-TV, CFQR-FM, CFCF et CFCK.

On se rappellera que les stations de la société Marconi, les dernières de propriété étrangère a exister encore au pays, avaient été convoitées à deux reprises, depuis deux ans, par des investisseurs qui s'étaient ensuite retirés, en blâmant les rigueurs du CRTC pour ce retrait. Chacun se souviendra des noms du groupe Bushnell et de la société CHUM.

Le dossier Marconi a donc reçu beaucoup d'attention dans le public, à chacune de ses étapes, et c'était sans étonnement que les spectateurs nombreux entendaient dire une fois encore ce qui avait été relevé à plusieurs reprises, à savoir:

- que le financement de la transac-

Voir page 6: Multiple Access

Piraterie aérienne

L'OACI pourrait user de représailles contre certains pays membres

d'après la Canadian Press et l'AFP

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a modifié hier sa constitution afin de faciliter aux pays membres l'adoption de sanctions contre les pays qui aident de quelque manière les pirates de l'air.

Cette décision annoncée à Montréal en fin d'après-midi hier, a été entérinée par le bureau de l'OACI qui compte 27 directeurs – 124 pays font partie de l'organisation.

Ce développement semble être le premier résultat concret d'une grève des pilotes de l'air qui a aussi forcé les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU à se consulter, hier, à New York, sans parvenir toutefois à un accord sur un texte qui puisse refléter les vues essentielles du Conseil sur le problème de la piraterie aérienne.

Quant au changement de constitution de l'OACI, un communiqué émanant de cet organisme ayant son siège à Montréal précise qu'il permettra d'intenter des procédures suivant lesquelles un pays membre de l'OACI pourra réclamer des sanctions – dans les limites et par le truchement de l'OACI – contre tout pays récalcitrant qui, le cas échéant, donnerait asile, cacherait ou encouragerait ceux qui se rendent coupables de piraterie aérienne ou nuisent illégalement au bon fonctionnement de l'aviation civile internationale.

Dans une intervention aux Communes d'Ottawa, le ministre canadien des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, avait révélé hier que le Canada et les Etats-Unis avaient présenté une proposition commune à l'OACI, en vue de renforcer l'application de la convention internationale sur la piraterie aérienne. M. Sharp a aussi annoncé qu'Ottawa ratifiera très bientôt la convention antipiraterie.

La ratification, par le Canada, de cette convention aura pour principal effet de forcer notre pays à poursuivre en justice les pirates de l'air ou à les retourner à leurs pays d'origine.

A Montréal, un porte-parole de l'OACI a affirmé que les Etats-Unis étaient à la source des nouvelles mesures adoptées. La semaine dernière, selon le même porte-parole, les Etats-Unis avaient proposé qu'un sous-comité se mette à l'oeuvre en vue de déterminer si le besoin existe d'une convention portant sur une action commune lorsque des Etats coopéreraient dans des actions illégales.

Le vote, parmi les directeurs de l'OACI, a été "presque unanime." Le porte-parole a refusé de spécifier combien de directeurs s'étaient opposés à l'initiative des Etats-Unis.

En pratique, si un Etat-membre de l'OACI est considéré par les autres membres comme complice de pirates de l'air, il y a possibilité de sanctions contre cet Etat. La constitution de l'OACI empêchait à ce jour de telles sanctions.

Les directeurs de l'OACI ont aussi approuvé hier un texte priant les pays-membres de procéder immédiatement à la formation de comités nationaux de sécurité formés de représentants gouvernementaux, de membres des forces de sécurité, de dirigeants de lignes aériennes et de responsables des aéroports; ces comités auraient principalement pour tâche de coopérer tant au niveau national qu'international afin de faciliter la détection et la prévention d'actes de piraterie aérienne touchant l'aviation civile – ce qui comprendrait des mesures de vigilance s'appliquant aux voyageurs, aux aéronefs ainsi qu'aux aérodromes.

Les pays ayant des représentants au bureau de l'OACI sont: l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Colombie; la République populaire du Congo; la Tchécoslovaquie; l'Egypte, la France, la République fédérale allemande; l'Inde, l'Indonésie, l'Italie et le Japon; le Liban; le Mexique, le Nicaragua, le Nigéria, la Norvège, le Sénégal, l'Espagne, la Tunisie, l'Uganda, l'URSS, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Chacun des pays membres devrait, selon les directeurs de l'OACI, adopter une législation sur la piraterie aérienne et ratifier les conventions internationales de Tokyo, de Montréal et de La Haye.

Aux Nations unies, hier, à New York, la première série de consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur le problème de la piraterie aérienne, qui s'est tenue sous la présidence de M. Lazar Mojsov (Yougoslavie), s'est terminée sans qu'un accord ait pu être réalisé sur un texte qui puisse refléter la préoccupation du conseil à l'égard de ce problème.

Cette première réunion, qui a duré plus d'une heure et demie, a été suivie d'une deuxième série de consultations, cette fois-ci entre le président et les membres non permanents du conseil.

Les membres permanents, de leur côté, tiendront une nouvelle réunion sans doute ce matin pour essayer de rapprocher leurs points de vue.

M. George Bush, représentant des Etats-Unis, qui avait demandé au conseil d'engager ces consultations et avait

Voir page 2: Représailles

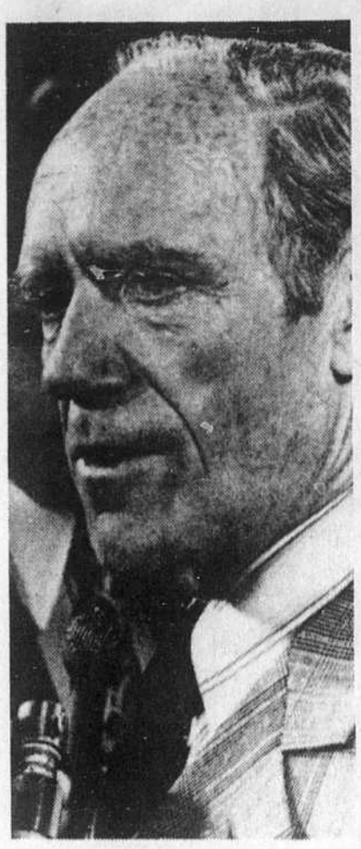

Mitchell Sharp

Pas de commission d'enquête

Les débardeurs rejettent une proposition du ministre

par Pierre-L. O'Neill

Le ministre fédéral du travail, M. Martin O'Connell, a essuyé hier un nouvel échec lorsqu'il tentait une fois encore de résoudre le conflit syndical qui paralyse les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Dans un télégramme à l'Association des armateurs et à l'Association internationale des débardeurs, M. O'Connell proposait le choix de deux démarches; ou les deux parties acceptent l'arbitrage ou le ministère institue une commission d'enquête.

Au ministre du travail qui avait réclamé une réponse dans les plus brefs délais, l'Association des débardeurs a carrément dit non, tandis que les armateurs se sont montrés fort réticents.

Dans cette tentative de rapprochement, le ministre obligeait préalablement les employeurs à abandonner toute suspension et les débardeurs à retourner au travail. C'est à ces conditions qu'il accepterait d'instituer une commission d'enquête et qu'il donnerait instruction au conciliateur du ministère à Montréal d'entreprendre avec les deux parties les arrangements nécessaires à la reprise des pourparlers.

Dans la réponse qu'il faisait parvenir au ministre en fin de journée, le président de l'Association des armateurs.

Voir page 6: Les débardeurs

Ultime effort pour prévenir une grève à l'Hydro-Québec

par Pierre O'Neill

Les négociations impliquant l'Hydro-Québec et 8,500 de ses employés sont entrées hier dans le "sprint final" et se poursuivront toute la journée aux bureaux du ministère du travail à Montréal, retardant d'autant le déclenchement d'une grève générale.

Alors que les dirigeants syndicaux étaient hier invités à soumettre leurs contre-propositions aux offres patronales, le conciliateur en chef du ministère, M. Yvan Blain, recevait ce matin les représentants de la partie patronale.

Le chef de service aux relations syndicales de l'Hydro-Québec, M. Robert Chabot, a déclaré hier au DEVOIR qu'il fallait donner une interprétation bien modérée du vote de grève que les employés donnaient la semaine dernière à leurs dirigeants. "Il n'y a pas de quoi paniquer, c'est tout à fait logique, il s'agit d'une question de stratégie, ils sont allés soutirer à leurs membres une arme de négociations."

Ceci dit, M. Chabot reconnaît que les pourparlers "sont entrés dans le sprint final" mais il souligne que la proposition globale "sérieuse" de l'Hydro-Québec n'est pas finale. Et il fait aussitôt observer que la bonne marche des négociations tient aux contre-propositions syndicales que l'Hydro-Québec est en droit de s'attendre. "C'est la partie syndicale qui a la balle."

Dans un premier temps, le conciliateur avait d'abord prévu une rencontre en présence des deux parties. Il appert néanmoins que c'est la réaction pessimiste de la partie syndicale qui a convaincu de recevoir séparément le syndicat puis les représentants de l'Hydro.

Commentant l'invitation du ministère a reprendre le dialogue, les leaders syndicaux avaient ainsi souligné le peu de chances d'une entente avec l'Hydro: "Ils ont tout au plus accepté de nous rencontrer. Il semble bien qu'ils n'aient aucune nouvelle offre à nous présenter."

Puis après avoir émis l'opinion qu'aucun résultat intéressant n'est à espérer, le porte-parole du syndicat affirmait que l'échec des pourparlers se traduirait par le déclenchement dès cette semaine, d'une grève à l'échelle de la province.

Pour sa part, le syndicat se montre optimiste et refuse de croire à la grève. M. Robert Chabot qualifie l'offre patronale du 13 juin de "très raisonnable. Il souligne que la partie syndicale devra laisser tomber beaucoup et il souhaite un peu plus de réalisme.

C'est le vote de grève donné vendredi soir dernier qui a amené le ministère à favoriser la reprise des pourparlers. Le Syndicat canadien de la fonction publique représente 8,500 employés de bureau, hommes de métier et techniciens. Le syndicat s'est engagé à donner un délai de huit heures avant le déclenchement d'une grève et à assurer les services essentiels.

Les points litigieux concernent les

Voir page 6: Hydro-Québec

Le sous-sol marin

Ottawa réitère son offre de partage moitié-moitié

OTTAWA (PC) – Le premier ministre, M. Trudeau, a indiqué clairement, hier, qu'Ottawa se considère toujours propriétaire des droits miniers sous-marins le long des côtes canadiennes quoiqu'en disent les cinq provinces de l'Est du pays.

Toutefois, M. Trudeau a rappelé que le gouvernement fédéral maintient encore son offre de partager moitié-moitié avec les provinces concernées les bénéfices provenant de l'exploitation de ces gisements miniers sous-marins.

Le rappel de cette position fédérale, d'abord présentée en novembre 1958 puis réitérée sporadiquement depuis, constitue une première réponse à la décision prise en fin de semaine par les quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique et celui du Québec lors d'une réunion de leurs représentants, en fin de semaine, à Halifax.

Cette réunion devait être suivie de l'envoi d'un télégramme du premier ministre Regan de la Nouvelle-Ecosse à M. Trudeau.

En fin de semaine, ces cinq provinces Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard, Terre-Neuve et Québec formaient un front commun pour négocier avec Ottawa la propriété des droits miniers sous-marins et rejeter toute visée fédérale sur ces droits.

Voir page 2: Sous-sol marin

Les deux clans créditistes paraissent irréconciliables

par Gilles Lesage

QUEBEC – Repoussant l'ultimatun de M. Camil Samson, le chef intérimaire du Ralliement créditiste a fait savoir hier que le congrès à la "chefferie" n'aura lieu qu'au printemps de l'an prochain.

Par la même occasion, M. Armand Bois a déclaré que la tentative de rapprochement ratée entre les deux factions créditistes est "définitivement close."

Il a également rendu public un jugement par lequel la Cour supérieure a annulé l'enregistrement du Ralliement créditiste du Québec Enrg., à la demande même de M. Samson.

Tels sont les derniers développements de la guerre que se livrent les groupes Samson et Bois depuis quatre mois. Une fois encore, alors que l'on semblait de part et d'autre sur la bonne voie, d'un rapprochement quelconque, les ponts sont rompus et ne semblent pas pouvoir être rétablis, si ce n'est avec le concours d'une tierce partie.

Vendredi dernier, le député de Rouyn-Noranda, qui à l'appui de deux collègues, MM. Bernard Daoust et Aurèle Audet, députés de Mégantic et d'Abitibi-ouest, avait réclamé qu'un congrès de réunification ait lieu l'automne prochain. Il avait également formulé d'autres exigences, assez difficilement acceptables, au moment même où un petit groupe tentait de rétablir le dialogue.

Hier, M. Bois a fait part de la décision du caucus des députés et de l'exécutif du Ralliement crédjtiste: tel qu'il fut décidé à Trois-Rivières, le congrès de leadership n'aura lieu que le printemps prochain, M. Samson y est invité.

Le chef intérimaire est très dur à l'égard du chef du Crédit social Québec, disant que sa "conduite est indigne des aspirations du crédit social de Douglas" et ne vise qu'à diviser les militants.

M. Bois déplore que M. Samson n'ait pas attendu les recommandations du comité indépendant que dirigeait M. Brisebois, "dont le travail méritoire a été repoussé du pied par vous et les vôtres".

Le caucus des neuf députés du Ralliement "refuse donc toute discussion avec votre présumé parti non reconnu par la loi électorale du Québec, ni par la loi de l'Assemblée nationale", conclut M. Bois.

Pourtant, vendredi dernier, M. Bois avait d'abord accepté l'invitation à discuter qui venait de lui être transmise par M. Samson. Il y a eu en fin de semaine des réunions internes qui ont incité le chef intérimaire à revoir son acceptation et à repousser sans autre examen l'ultimatum de M. Samson, formulé publiquement.

Aussi, la réunion qui devait avoir lieu demain soir ne se tiendra pas. Et l'on ne discutera pas en conséquence des "modalités de l'entente".

Le torchon continue de brûler chez les créditistes.

D'autre part, le juge Toussaint McNicoll, de la Cour supérieure, s'est rendu à la requête de M. Bois, qui demandait l'annulation de l'enregistrement du Ralliement créditiste, que M. Samson avait déposée au lendemain du congrès qui l'a réélu "chef des militants", en avril dernier. Le plus étrange de l'histoire, c'est que M. Samson et ses deux co-requérants, MM. Aurèle Audet et Maurice Ouellette, ont confessé jugement, admettant ainsi que leur demande était irrégulière et illégale.

Finalement, M. Bois reste chef intérimaire du Ralliement créditiste – non enregistré et qui ne peut l'être – tandis que M. Samson, lui, est le chef incontesté et absolu du Crédit social Québec.

Pour l'instant, donc, les deux factions sont aux antipodes et semblent devoir le rester encore un bon bout de temps, au moins jusqu'au congrès du prochain printemps, à moins que ne surgisse d'ici là un thaumaturge, genre Claude Wagner!

EN 22 SEMAINES
A COMPTER DE
740*
DOLLARS

Sept jours sur la Costa del Sol, au bord de la Méditerranée, c'est beaucoup de soleil... Trois jours à Tanger, au milieu des danseuses exotiques, des tables où abondent les mets et les vins capiteux, c'est beaucoup de plaisir... Et trois jours à Madrid, à la découverte des palais et des plazas mauresques, c'est l'enchantement. Votre agent de voyage vous donnera de plus amples détails et vous parlera de toutes les autres merveilles que vous réserve Iberia pour votre été '72.

*Voyage aller-retour de Montréal, repas et hébergement. 14-21 jours selon des tarifs G.I.T.

C.P. 6325, Montréal 110, P.Q. M-LD-1

Veuillez me faire parvenir des informations sur les Vacances Iberia Eté/Automne 72.

NOM

ADRESSE

VILLE PROV.

MON AGENT DE VOYAGE:

IBERIA
Lignes Aériennes Internationales d'Espagne

suites de la première page

REPRÉSAILLES

déposé un projet de consensus, a déclaré aux journalistes après cette première séance qu'il n'existait plus de projet américain car les modifications qui y avaient été proposées l'avaient transformé à un tel point que les Etats-Unis ne pouvaient plus en revendiquer le patronage.

On croit savoir que le texte américain, qui voulait placer l'autorité du Conseil de sécurité derrière les conventions internationales contre la piraterie aérienne, avait d'abord fait l'objet d'amendements soviétiques, puis d'amendements chinois.

M. Bush paraissait déçu par le fait qu'un consensus ne s'était pas dessiné dès hier après-midi. La délégation américaine avait espéré que le conseil serait en mesure d'approuver une décision concertée dès ce matin.

Le représentant de la France, M. Louis de Guiringaud, a déclaré aux journalistes que d'autres consultations seraient nécessaires.

Les difficultés, semble-t-il, portent à la fois sur certains éléments du texte et sur l'opportunité de convoquer ou non une réunion publique du Conseil de sécurité, à laquelle certains craignent que les débats puissent dépasser le problème juridique de la lutte contre la piraterie aérienne pour rouvrir des polémiques sur des problèmes politiques régionaux, notamment le Moyen-Orient. Une formule consisterait à faire réunir brièvement le conseil pour entériner un texte déjà négocié.

Les consultations d'hier se sont déroulées à huis clos dans le bureau du président du Conseil de sécurité attenant à la salle du conseil.

Participaient également aux consultations, M. Yakov Malik, pour l'Union soviétique, M. Kenneth Jamieson, pour le Royaume-Uni et M. Huang Hua pour la Chine.

LES PILOTES

Un porte-parole de l'aéroport de Toronto estime à $60,000 la perte réalisée par son administration hier.

A Winnipeg, Edmonton et Vancouver, la situation ressemblait sensiblement à celle créée à Toronto et à Vancouver par l'arrêt de travail des pilotes.

N'eût été la grève, Air Canada, dans ses différentes routes, aurait transporté hier 23,500 voyageurs.

La plupart des compagnies de transport aérien, au Canada, étaient d'accord avec le but de la grève: provoquer une législation ayant pour effet de diminuer ou de faire disparaître la piraterie aérienne et les menaces à la bombe, qui équivalent à du chantage pour ces compagnies.

Le capitaine Simpson a révélé hier que deux des cinq compagnies où son syndicat a des membres paieraient leurs pilotes. Air Canada n'a pas encore décidé si elle paiera un salaire à ses 1,300 pilotes qui ont débrayé mais il est sûr que le personnel administratif et les équipes terrestres toucheront leur traitement normal, à Air Canada.

La grève mondiale déclenchée par l'IFALPA (Fédération internationale des associations de pilotes de ligne) paraissait hier à 20h. gmt avoir été plus largement suivie que prévu, sauf aux Etats-Unis, où la situation était confuse, dans les pays arabes et dans certains pays de l'est, dont l'Union soviétique.

Au siège londonien de l'IFALPA, on laissait cependant apparaître une certaine déception et l'on indiquait qu'il n'était pas envisagé de nouvelle action. On soulignait en même temps que la grève n'avait pas été inutile et qu'elle avait fait valoir, comme jamais dans le passé, le point de vue des pilotes.

En Europe occidentale, le mouvement a été très largement suivi. A Amsterdam-Schiphol, le trafic a été pratiquement interrompu: 19 avions – sur 180 prévus – ont atterri et 6 autres – sur 171 prévus – ont décollé. En Allemagne fédérale, 75 pour cent des pilotes ont respecté le mot d'ordre de l'IFALPA et aucun des 330 vols internationaux de la Lufthansa n'a eu lieu. Seuls les vols charters organisés par les grands bureaux de voyage ouest-allemands ont pu être réalisés sans difficulté majeure. Ainsi, 5,000 vacanciers ont-ils pu rejoindre diverses stations estivales de l'étranger par 52 vols organisés à partir des onze aérodromes de la RFA.

On soulignait en fin de journée, au siège parisien du Syndicat national des pilotes de ligne (SNLP) que le mouvement avait pleinement réussi sur le plan français. Les aéroports de Paris, Bordeaux, Marseille et Lyon sont restés en effet pratiquement déserts.

Ignorée par l'Union soviétique et par les pays arabes, la grève semble avoir été suivie partiellement sur les aéroports de Tchécoslovaquie où des meetings ont réuni les personnels en fin de matinée pour soutenir la demande d'extradition des auteurs du détournement d'un avion tchécoslovaque sur la RFA, le 8 juin dernier. En outre, la compagnie CSA a décidé de supprimer hier ses vols sur Francfort et les pilotes et employés de la Slovair ainsi que le personnel de l'aéroport de Bratislava ont interrompu leur travail.

L'aéroport de Lod-Tel Aviv a été complètement paralysé. A la grève des 400 pilotes israéliens des lignes internationales et intérieures se sont, en effet, joints les employés de l'administration et les équipes d'entretien. Seuls cinq avions se sont posés hier mais ils avaient pris l'air avant le déclenchement du mouvement de grève. Un avion venant de Milan a même dû rebrousser chemin, n'ayant pas reçu l'autorisation de se poser, pour aller atterrir à Nicosie.

En Argentine, la compagnie Aerolinas Argentinas a suspendu tous ses vols internationaux et intérieurs prévus pour hier. A l'aéroport international d'Ezeiza, seuls se sont posés ou ont décollé des appareils des compagnies nord-américaines – Braniff et Panamerican –, de la Varig (Brésil) et des compagnies paraguayennes.

Le mouvement de grève a été largement suivi en Autriche et en Suisse, tandis que la Sabena, à Bruxelles, annonçait l'annulation de tous ses vols. A Rome, l'aéroport de Fiumicino n'a fonctionné qu'à 10% de ses activités habituelles tandis qu'en Suède, les 1500 pilotes de lignes internationales et intérieures respectaient le mot d'ordre de grève.

La grève a forcé la reine Juliana, des Pays-Bas, à affréter un avion militaire pour se rendre à Paris.

La BOAC, compagnie britannique, et la TAP, du Portugal, ont annoncé que l'ensemble de leurs vols avaient été réalisés hier.

A l'aéroport Kennedy de New York, on rapportait que 18 compagnies internationales avaient annulé les vols partant de New York ou se rendant à Kennedy – soit un total de 80 arrivées et départs.

SOUS-SOL MARIN

Elles déclaraient inacceptable la proposition fédérale du partage "moitié-moitié" des bénéfices découlant de l'exploitation des gisements miniers sous-marins.

Aux communes, M. Trudeau a reconnu avoir reçu le télégramme de M. Regan qui fait état, au dire du premier ministre, "de certaines positions prises" à la réunion d'Halifax et du désir de discuter avec Ottawa.

M. Trudeau a précisé, en réponse à des questions du chef conservateur, M. Stanfield, qu'il répondrait à M. Regan qu'il était prêt à discuter du sujet avec le groupe des cinq provinces.

DOUBLAGE

Suite de la page 3

commande au Conseil de porter, au contraire, de 25 à 50 le pourcentage de "contenu canadien" reconnu aux productions doublées au Canada et d'exiger des télédiffuseurs que 80 pour cent de leurs émissions doublées le soient au Canada.

Les cinq entreprises, toutes établies à Montréal, comptent aujourd'hui plus de 200 techniciens et autres employés à plein temps et versent des cachets à près de 200 artistes. Leur chiffre d'affaires combiné était de $2 millions en 1971 et on s'attend qu'il atteigne $3 millions en 1972.

Ce chiffre d'affaires est entièrement réparti au Canada et suscite un éventail d'activités connexes comme celles des laboratoires. Enfin, 90 pour cent des sommes versées par les télédiffuseurs pour l'achat de productions étrangères doublées au Canada restent dans le pays.

Dès lors, les cinq entreprises demandent: comment peut-on considérer au même titre des productions entièrement étrangères et des productions doublées au Canada? Ces dernières donnent lieu au développement d'une véritable industrie qui, sans aucune forme de subventions des pouvoirs publics, étend son action dans le domaine du doublage des longs métrages et de la postsynchronisation en général.

"Nous croyons qu'au fond la décision du Conseil dessert et même contredit les objectifs légitimes et judicieux dont elle paraît procéder", affirment-elles.

M. Bernard Chevallier directeur des services marchandises de La Baie, pose en compagnie de Miss Montréal et de Jim Bay, lors de la cérémonie du changement de nom de Morgan pour La Baie d'Hudson. Au premier plan, un membre de la Compagnie Franche de la Marine.

DE BELLEFEUILLE

Suite de la page 3

te un résultat global tout au moins aussi bon que les résultats du PQ aux élections provinciales de 1970.

En 1968, la vague libérale a fait baisser le pourcentage du vote au NPD, a poursuivi M. Laliberté, mais il faut aussi tenir compte de la forte proportion d'abstentions qui ont été enregistrées à ces élections. Malgré la vague libérale, dans certaines circonscriptions de l'est de Montréal, des candidats néo-démocrates ont quand même obtenu de 15 à 20% des voix.

C'est notamment dans ces circonscriptions que le NPD-Q entend mettre en oeuvre le plus de ses travailleurs bénévoles pour assurer le succès de ses candidats aux élections, attendues à la mi-octobre.

LES MÉTALLOS

Suite de la page 3

principalement sur la question des primes d'éloignement.

Les employés considèrent que les offres de la compagnie à ce chapitre sont insatisfaisantes pour l'ensemble des travailleurs et discriminatoires dans le cas des travailleurs célibataires.

Selon le porte-parole, les syndiqués réclament une prime d'éloignement de $200 par mois tandis que la compagnie n'a offert que $55 dans le cas des travailleurs mariés et $50 dans le cas des célibataires.

La grève s'est déroulée dans le calme jusqu'ici selon les autorités policières.

A Labrador City, un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada a déclaré qu'aucun incident ne s'était produit sur les lignes de piquetage depuis le début de l'arrêt de travail.

Il en a été de même à Schefferville, où la Sûreté municipale n'a eu à répondre à aucun appel pour trouble ou désordre relié à la grève.

CABANO

Suite de la page 3

Par ailleurs, ni le premier ministre Bourassa, ni le ministre de l'industrie et du commerce Guy Saint-Pierre, ni même un seul des députés provinciaux de la région n'ont répondu à cette invitation. Les ministres Maurice Tessier député de Rimouski, et Robert Queeneville, responsable de l'application du Plan de développement de l'Est du Québec ne sont même pas venus rencontrer la population, a souligné avec amertume le maire Michaud.

"Nous comprenons que le ministre Marchand ait pris position avec prudence. Au moins, il a eu le courage de venir nous rencontrer, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le secrétaire générale de la Société populaire des pâtes et papiers a expliqué: "L'avenir du projet dépend maintenant de la façon dont le Québec mènera le dossier. Que Québec intervienne auprès d'Ottawa pour montrer son intérêt pour le projet, comme il l'a fait pour d'autres projets dont celui de ITT sur la côte nord."

Les promoteurs du projet mettent beaucoup d'espoir dans une rencontre qu'ils auront demain, à Ottawa, avec des fonctionnaires du ministère de l'expansion régionale; des fonctionnaires provinciaux doivent aussi participer à cette rencontre.

Ils attendent une participation financière fédérale de $8 millions en guise de subventions pour les nouveaux emplois créés et les travaux d'infrastructure et une participation provinciale de $2.5 millions en capital-actions, principalement par l'entremise de la Société de développement industriel. Ils demandent, de plus, au gouvernement fédéral de garantir un prêt à long terme de $16 à $18 millions contracté sur le marché européen.

Un comité canadien pour la libération des Juifs de Syrie

Un comité vient d'être formé, portant le nom de "Comité canadien pour la libération des Juifs de Syrie", dont le but sera de faire connaître au public canadien le sort qui est fait au judaïsme en Syrie.

Ce comité est ainsi formé: M. John C. Diefenbaker, membre du parlement fédéral, ancien premier ministre et auteur de la Déclaration des droits de l'homme; le juge Angelo Branca, membre de la Cour suprême de la Colombie-Britannique; le professeur Maxwell Cohen, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, spécialiste éminent en droit international; M. Jean-Gascon, directeur exécutif, Stratford Shakespearean Festival; M. Hugh Keenleyside, ancien directeur général aux Nations unies, administrateur de l'assistance technique et philanthrope notoire; M. Stanley Knowles, député; père Dom J.A. Mathys, o.c.b., abbaye Saint-Benoit-du-Lac, l'un des fondateurs du Cercle Roi-David; et le père Noël Mailloux, o.p., président du département de psychologie à l'Université de Montréal et criminologue internationalement connu.

En outre, un ralliement communautaire d'aide au judaïsme syrien aura lieu à Montréal le mardi 27 juin à 20 heures, à l'Hôtel Bonaventure, Salon Montreal.

Le droit d'émigrer, le rétablissement des Droits de l'homme et l'élimination des mesures discriminatoires, sont les thèmes qui soulignera ce ralliement.

L'orateur invité en sera M. Bayard Rustin, dirigeant éminent américain en matière de Droits de l'homme: assistant spécial de feu le Dr Martin Luther King, Jr.; membre fondateur du comité américain préoccupé d'alléger le sort des minorités dans les pays arabes; et directeur de l'Institut A. Phillip Randolph.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

NE LE FAITES PAS VOUS-MÊME,
APPELEZ DES EXPERTS EN RÉNOVATION...

GRAND-MONT
382-3174
*FOYER

RÉNOVATIONS
382-3174
Bureau: 724-a ouest rue FLEURY, MT

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 20 juin 1972

L'ex-maire de Saint-Michel meurt dans un accident

M. Maurice Bergeron, ex-maire de Saint-Michel, est décédé hier dans un accident d'auto. Il était âgé de 55 ans.

L'accident est survenu sur l'autoroute des Laurentides, un demi-mille avant la station de péage de Saint-Jérôme, en direction nord.

La voiture de la victime a heurté un poteau d'arche de signalisation. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, M. Bergeron avait rendu le dernier soupir à son arrivée à l'hôpital.

M. Bergeron était seul dans sa Thunderbird au moment de l'accident. L'ancien maire de Saint-Michel, maintenant fusionné à Montréal, résidait à Saint-Hippolyte.

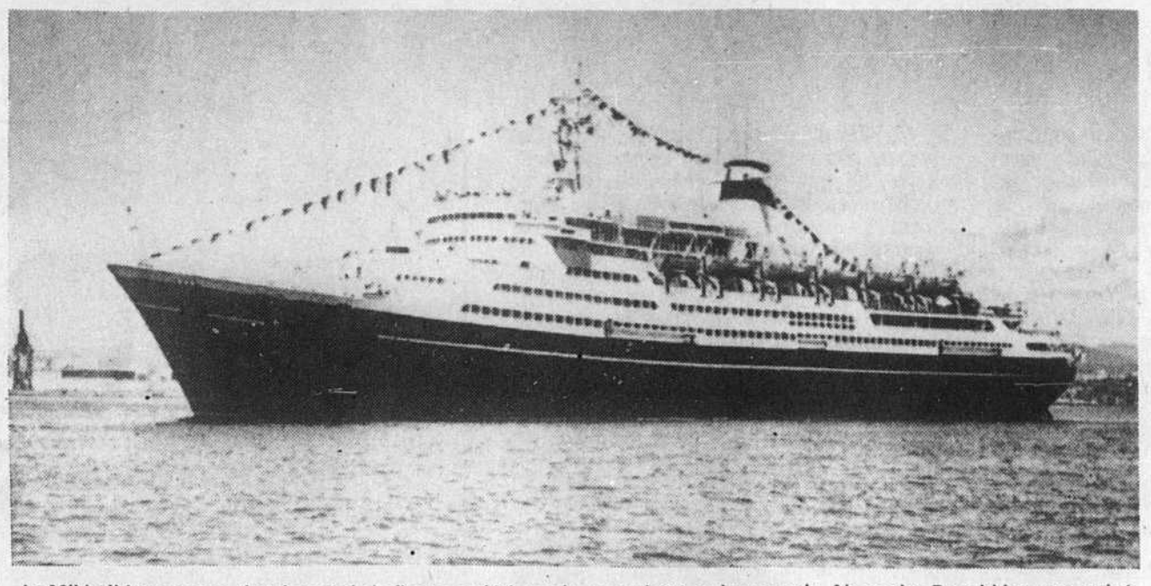

Le Mikhail Lermontov, dernier-né de la flotte soviétique de paquebots et jumeau du Alexandre Pouchkine, est arrivé à Montréal hier, au cours de son premier voyage transatlantique. Le paquebot de 19,860 tonneaux est reparti dans la journée pour entreprendre une croisière du Saguenay et de Saint-Pierre et Miquelon avant de rentrer à son port d'attache à Leningrad. À peine 180 passagers ont fait la traversée qui constitue l'unique voyage du paquebot en Amérique du Nord cette année. Le Mikhajl Lermontov a 670 couchettes et 350 membres d'équipage. Le navire doit croiser le long des côtes européennes pour le reste de l'année.

Suite à l'assemblée de dimanche

Cabano est déçu de l'absence de tout représentant du gouvernement provincial

par Pierre Richard

Au lendemain de la vaste assemblée populaire de Cabano, les promoteurs du projet de cartonnerie populaire se disent plus déçus de l'absence remarquée de tout représentant du gouvernement Bourassa à cette assemblée que des propos "peu enthousiastes" qu'y a prononcés le ministre fédéral de l'expansion régionale, M. Jean Marchand.

MM. Guy Michaud, maire de Cabano, et Roger Morasse, secrétaire général de la Société populaire des pâtes et papiers du Québec, ont tous deux déclaré au Devoir qu'il est urgent que le gouvernement québécois se décide à épauler concrètement le projet de Cabano auprès du gouvernement fédéral.

"Ce que je retiens de la rencontre de dimanche, c'est que le gouvernement fédéral, compte tenu de certaines garanties supplémentaires, est prêt à participer au projet à la condition que le gouvernement du Québec accepte de se mouiller les pieds", a affirmé M. Morasse.

On sait que, dimanche, quelque 2,000 personnes ont participé à une assemblée à Cabano, convoquée par les promoteurs du projet de cartonnerie pour faire de point sur les négociations entourant son financement. Cette assemblée survenait un an après le lancement du projet de cartonnerie et deux ans après que la population de Cabano ait jeté en-dehors de la région la compagnie D'Auteuil Lumber qui refusait de remplir sa promesse de construire une usine.

Devant les quelque 2,000 personnes réunies, M. Marchand, arrivant à la dernière minute sans s'être annoncé, a déclaré que son ministère n'est pas encore convaincu de la viabilité financière du projet, que les études se poursuivent et que, tant qu'il n'aura pas acquis cette conviction il n'est pas question d'accorder les subventions demandées. Les députés fédéraux Pierre De Bané et Rosaire Gendron ont tous deux répondu à l'invitation que leur avaient faite les organisateurs de l'assemblée.

Voir page 2: Cabano

Pierre de Bellefeuille sera candidat du NPD-Q

par François Barbeau

L'aile québécoise du Nouveau parti démocratique compte présenter des candidats dans les 74 circonscriptions du Québec en vue des prochaines élections fédérales.

Il n'en reste plus que 66 à annoncer: hier, M. Pierre de Bellefeuille, journaliste, ex-rédacteur en chef de l'édition française du Maclean a été choisi candidat du NPD–Q dans Anuntsic.

Jusqu'à maintenant, le NPD–Q a nommé des candidats officiels dans Gatineau (Mme Gisèle St-Louis); Chambly (Emile Boaudreault); Notre-Dame-de-Grâce (Roland Morin); Westmount (Bob Keaton); Outremont (Henri-François Gautrin); Témiscamingue (Charles Carpenter).

Aujourd'hui, le parti doit annoncer trois autres candidatures dans les circonscriptions montréalaises de Lafontaine, Laurier et Maisonneuve.

C'est vers la gauche que se trouve l'avenir du Québec, a déclaré M. de Bellefeuille après l'annonce de sa candidature. Il faut retourner aux sources de la gauche. Le besoin que le peuple éprouve doit se traduire pour le NPD par la mise en place de structures correspondant aux situations exactes qui existent dans notre société.

Le NPD–Q, a-t-il poursuivi, aborde la campagne électorale qui s'annonce en proclamant bien haut le droit de citoyens à l'autodétermination. "Ce grand mot est en réalité bien simple. Il veut dire que l'action du citoyen doit avoir une influence réelle sur le cours des choses dans la société".

"Les Québécois sont capables de comprendre que notre société traverse une crise, et que pour y remédier, il faut changer le type de gouvernement, modifier les règles du jeu et remettre le pouvoir entre les mains du citoyen". Une société, selon M. de Bellefeuille, ne peut être gouvernée par les gens qui possèdent de l'argent.

"On peut prévoir le pire, au Canada, si les électeurs ne renversent pas l'arrogante clique trudeaucratique. Nous proposons de leur faire comprendre que le socialisme démocratique constitue la seule solution de rechange".

Le président du NPD-Québec, M. Raymond Laliberté, qui assistait à la réunion de présentation de M. de Bellefeuille à la presse, a fait preuve d'un grand optimisme quant aux chances du parti aux prochaines élections.

Le socialisme démocratique progresse au Québec, a-t-il fait remarquer, alors que la force de balayage des libéraux est fortement entamée par rapport à 1968. En outre, pour la première fois, les jeunes gens de 18 à 21 ans ont droit de vote, ce qui représente une clientèle favorable pour nous. Enfin, la tradition du vote qu'on accorde aux vieux partis a été brisée en avril 1970, et les électeurs du Québec reposeront plus facilement ce même acte aux prochaines élections.

A ce tableau rose, M. de Bellefeuille a ajouté que M. Stanfield et M. Caouette avaient perdu l'un et l'autre des plumes aux yeux des électeurs québécois.

En 1965, aux avant-dernières élections fédérales, a renchéri M. Laliberté, les néo-démocrates ont recueuilli plus de 2% des voix dans plusieurs circonscriptions de Montréal, ce qui représen-

Voir page 2: de Bellefeuille

Les métallos continuent leur grève

SEPT-ILES (PC) – Quelque 2,000 métallos à l'emploi de la compagnie Iron Ore étaient toujours en grève, hier, à Labrador Cty et à Schfferville.

Par contre, quelque 500 autres métallos à l'emploi de la même entreprise, à Sept-Iles, ont approuvé vendredi dernier les dernières offres patronales en vue du renouvellement de leur convention collective échue depuis le 23 février.

Il en a été de même pour les 600 machinistes et hommes d'entretien du chemin de fer de la compagnie North Shore and Labrador Railway, une filiale du nouveau contrat présenté par la compagnie, lors d'une assemblée tenue vendredi à Sept-Iles.

Rappelons que les 1,400 métallos de l'Iron Ore à Labrador City ont débrayé jeudi dernier. Les gévistes sont membres d'un syndicat affilié aux Métallurgistes unis d'Amérique.

Leur geste a été imité le lendemain par quelque 600 autres métallos à l'emploi de la même compagnie, à Schefferville.

Primes d'éloignement

Un porte-paole syndical dans cette ville, a déclaré que le conflit portait

Voir page 2: Les métallos

J. Rose: le 2e procès a été remis

Le second procès de Jacques Rose, pour enlèvement, devait commencer hier, mais pour des raisons administratives le juge Roger Ouimet a remis la cause à la session de septembre des assises.

Le premier procès de Rose, sous l'accusation d'avoir enlevé le ministre Pierre Laporte, en octobre 1970, s'est terminé le 11 mai par un désaccord du jury, mais Rose est aussi accusé du meurtre de M. Laporte, dont le corps fut trouvé une semaine après son enlèvement.

Le procès pour meurtre devait aussi commencer hier. Avant l'ouverture du tribunal, une quinzaine de jeunes gens ont défilé devant le quartier général de la Sûreté du Québec, pendant une heure.

En renvoyant à septembre le procès pour enlèvement, le juge a fait remarquer que la Cour d'appel ne siège pas en été et qu'elle ne pourra donc pas rendre avant l'automne sa décision sur la dernière requête de l'avocat de la défense, Me Robert Lemieux.

Le tribunal ne peut pas s'occuper de la cause tant que la Cour d'appel n'aura pas rendu sa décision sur la requête de Me Lemieux qui, la semaine dernière, a demandé de renverser une "décision illégale" et de convoquer de nouveau le jury du premier procès.

Rectification

L'article intitulé "Lettre morte à mes gouvernants invisibles", paru à la page 4 de notre édition d'hier, aurait dû être signé Georges Aubin et non Aubrin ainsi qu'une coquille nous l'a fait dire. Nos excuses à l'auteur.

■ aujourd'hui

A 10h30, à l'hôtel Reine-Elizabeth, galerie no 1, conférence de presse de l'**Ordre des chiropraticiens.**

●

A 10h30, à la Maison du commerce, salon 2, 5e étage, conférence de presse du **Conseil du port de Montréal.**

●

A 14h30, à Dalse House, 5186 Paré, conférence de presse au sujet de l'**avenir de ce centre de réhabilitation mentale.**

●

A 15h, au Cercle universitaire, 65 rue d'Auteuil à Québec, conférence de presse à la suite de la **présentation du mémoire annuel de la Chambre de commerce du Québec au premier ministre.**

●

A 15h30, au 3600 Hôtel de Ville, inauguration **d'un nouveau système électronique d'expédition des taxis** par la compagnie Diamond et Canadian Marconi.

●

A 16h30, au pavillon central de l'université de Sherbrooke, conférence de presse pour annoncer **la création de deux nouveaux organismes responsables de l'éducation permanente.**

●

A 17h, à l'édifice de la CSN, les Editions québécoises lancent **"L'histoire du Québec illustré, no 2"** et présentent en même temps leurs publications des six derniers mois.

●

A 17h30, au 355 ouest Sainte-Catherine, 5e étage, conférence de presse du recteur de l'UQAM, M. Léo Dorais, au sujet d'un **congrès de psychologie appliquée** qui aura lieu à Montréal en 1974.

●

A 19h30, au 7333 Saint-Denis, 2e étage, **réunion du comité d'action politique** du Conseil central de Montréal de la CSN.

●

A 20h, au 4645 Iberville, assemblée pour annoncer **les candidats du NPD dans les comtés de Laurier, Lafontaine et Maisonneuve.**

●

A 21h, à l'Accord, 2015 rue dela Montagne, conférence de **M. Philippe Laframboise sur la chanson québécoise.**

Sécurité automobile

Les remèdes proposés ne sont pas à la mesure de l'urgence selon le président de l'APA

par François Barbeau

Si le ministre des transports du Québec, M. Bernard Pinard, montre qu'il est sensibilisé au problème de la sécurité automobile, les remèdes qu'il préconise, et qui n'entreront en vigueur qu'en 1974, ne sont pas tout à fait à la mesure de l'urgence, et l'Association pour la protection des automobilistes entend poursuivre sa campagne pour l'inspection obligatoire des véhicules automobiles au Québec d'ici 1973.

Tel est l'avis du président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA), M. Philip Edmunston, qui doit faire valoir à M. Pinard aujourd'hui que l'inspection obligatoire dès l'an prochain des 600,000 automobiles qui seront impliquées, selon les prévisions, dans des accidents, est une chose irréalisable.

Les modalités de ces inspections sont pour le moins farfelues, souligne M. Edmunston, qui se demande pourquoi le gouvernement veut affecter des fonctionnaires à ces examens obligatoires quand il existe au Québec des garagistes spécialisés qui ne demanderaient pas mieux que d'effectuer des inspections pour le compte du gouvernement.

Quant à l'inspection des véhicules accidentés, M. Edmunston note qu'il faudrait d'abord établir des critères aux dommages nécessitant une telle inspection.

Selon le président de l'APA, il faudrait moins de six mois aux garagistes spécialisés du Québec pour mettre sur pied un système d'inspection, laors que le projet de M. Pinard, qui nécessitera la formation de techniciens-fonctionnaires, ne pourra être réalisé avant 1974.

Le président de l'APA est néanmoins satisfait que le gouvernement ait fait un premier pas dans la bonne direction.

Pour que la sécurité du public fasse vraiment l'objet d'une surveillance de la part du gouvernement, M. Edmunston entrevoit d'autres mesures qui devraient être appliquées dans un avenir rapproché.

Il faudrait notamment que la loi oblige les motocyclistes et les personnes qui les accompagnent à porter un casque de sécurité fermement attaché au menton.

Faisant remarquer qu'il existait à Montréal six personnes touchant des pensions d'aveugle qui détenaient en même temps des permis de conduire, M. Edmunston a préconisé que les médecins soient obligés de faire rapport au bureau des véhicules automobiles de toute personne souffrant d'une maladie ou d'une déficience qui pourrait se traduire par un danger si elles prenaient le volant d'un véhicule.

En outre, la future commission des transports que préconise le bill 23 devrait comporter des membres venant d'associations d'automobiles comme le Touring Club du Québec, etc.

Le président de l'APA, qui a préparé pour le compte du ministre québécois de la consommation, M. Tetley, un rapport sur la protection des consommateurs par la sécurité automobile, juge que le ministre devrait rendre ce rapport public.

Secteur public: négociations aujourd'hui

QUEBEC (Le Devoir) – Une rencontre est censée avoir lieu aujourd'hui à Québec entre les représentants du front commun syndical (CSN, CEQ et FTQ) et du gouvernement.

Cette rencontre doit porter sur le problème de la sécurité d'emploi dans la fonction publique et parapublique.

Les parties se sont séparées avec fracas il y a dix jours, à la veille du congrès général de la CSN, le gouvernement gardant dans sa poche sa réponse à la contre-proposition syndicale.

Cette réponse sera vraisemblablement transmise aujourd'hui au front commun, après quoi les discussions pourraient s'engager.

Jusqu'ici, le gouvernement a offert la priorité d'emploi sectorielle, tandis que les trois centrales demandent que cette priorité s'étende à tout le secteur public et parapublic, qu'elle soit ou non intersectorielle.

Saint-Léonard: la requête de tutelle enfin entendue

L'audition de la requête déposée il y a environ deux mois par la Commission municipale du Québec (CMQ) et demandant la mise en tutelle de la municipalité de Saint-Léonard a enfin débuté hier en cour supérieure devant le juge Maurice Archambault.

La journée d'hier a été marquée d'un long débat juridique sur la possibilité ou non de mettre en preuve les notes sténographiées de l'enquête que mène la CMQ, depuis septembre dernier, sur l'administration municipale de Saint-Léonard. Le juge Archambault se prononcera plus tard sur cette question.

On sait que la CMQ fonde sa demande de mise en tutelle sur divers points soulevés au cours de l'enquête. Hier, l'un de ces points a été abordé devant le juge Archambault: les allégués des ex-conseillers municipaux Armand Auger et Roger Prud'homme au sujet d'une offre de pot-de-vin que leur aurait faite le maire Léo Ouellet pour qu'ils soutiennent son parti au conseil municipal.

MM. Auger, Prud'Homme et Ouellet ont témoigné, hier, sur cette question et ont redit, en substance, ce qu'ils avaient déclaré devant la commission d'enquête.

L'audition de la requête se poursuit ce matin dans la salle 211 du nouveau palais de justice.

La requête du Front: pas encore de décision

OTTAWA (PC) Aucune décision n'a encore été rendue en Cour suprême du Canada relativement à la requête du Front commun syndical des employés de la fonction publique et du secteur parapublic de contester la constitutionnalité de la loi 19 du gouvernement du Québec.

Cette loi obligeait les quelque 200,000 travailleurs en grève de retourner au travail, au début du mois de mai, après un arrêt de travail d'une dizaine de jours.

Les avocats du Front commun CSN-CEQ-FTQ et ceux du gouvernement québécois se sont présentés de nouveau, hier matin, devant les juges de la Cour Suprême pour expliquer les aspects juridiques de la requête.

Après une heure d'audience, les juges ont fait savoir qu'il prendraient en délibéré la cause, à savoir s'il y aurait ou non appel.

Le juge-en-chef Gérald Fauteux et président du tribunal, a laissé clairement savoir au porte-parole du Front commun, Me Philip Cutler, que les discussions sont devenues "académiques" étant donné que l'injonction émise contre les employés de l'Hydro-Québec, le 28 mars, valait pour une période de 80 jours seulement.

Il a plus ou moins reproché à la partie requérante d'avoir trop tardé avant de porter la cause devant le tribunal dont la première motion a été entendue le 14 mai, trois semaines après l'émission de l'injonction.

Me Cutler a repris sensiblement les mêmes arguments que lors de la première audience selon lequel le juge Saint-Germain a pris l'injonction en tant que personne désignée et non comme juge de la Cour Supérieure.

Les avocats du gouvernement Bourassa ont tenté de démontrer, de leur côté, qu'il n'y a pas lieu de porter en appel la décision du juge Saint-Germain d'émettre une injonction en vue de former les employés de l'Hydro à reprendre le travail pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Le juge Fauteux a alors reporté à plus tard la décision de la Cour Suprême de permettre ou non l'appel.

L'industrie du doublage en appelle au CRTC

KINGSTON (Le Devoir) – Dans un mémoire commun soumis hier au Conseil de la radio-télévision canadienne, les cinq principales entreprises de doublage du Canada ont prié le Conseil de reconsidérer sa décision de ne plus reconnaître aucun "contenu canadien" aux productions étrangères doublées au Canada.

Ciné-Sync Ltée, Mont-Royal Synchro, Inc., Sonolab, Inc., Synchro-Québec Ltée et V.D. O Productions, Inc. affirment: "Cette décision aura à toutes fins pratiques pour effet de tuer l'industrie canadienne du doublage."

Suivant cette décision, en effet, l'industrie canadienne du doublage se trouve, chez elle, en concurrence directe avec l'industrie française qui, elle, jouit d'un marché protégé de 50 millions de personnes, la France ayant adopté une politique protectionniste vis-à-vis des émissions doublées hors de ses frontières.

Dans ces conditions, l'industrie canadienne ne saurait être concurrentielle et les télédiffuseurs se tourneront automatiquement du côté de l'industrie française.

Le mémoire, présenté dans le cadre des audiences publiques du CRTC qui se tiennent cette fois à Kingston, re-

Voir page 2: Doublage

DUBONNET ROUGE

Apéritif International

DUBONNET est dégusté
- nature (toujours frais sans être glacé)
- en cocktails (au gin ou à la vodka)
- pour siroter (sur glace, avec soda, tonique ou eau carbonatée au citron)

CAMPS D'ÉTÉ POUR 15-20 ANS

Éducation au développement international par la simulation

Durée : 13 jours chaque camp

Prix : $25. pour tout : transport à partir de Montréal, nourriture, logement.

Où : dans les Laurentides (St-Jean de Matha)

Quand : 2 au 15 juillet; 16 au 29 juillet
30 juillet au 12 août; 20 août au 2 septembre.

Pour plus d'informations :

Association pour les Nations-Unies
A. Dallaire, 731-5314

Jolicoeur, Lavallée, Morin, Trudel, Daunais & Associés
Psychologues

Nous avons le plaisir d'annoncer la venue d'un nouveau collaborateur

M. GÉRARD LAPORTE

Docteur en psychologie de l'Université de Sao Paulo et membre de l'AMERICAN GROUP PSYCHOTHERAPY ASSOCIATION.

M. Laporte est spécialisé en dynamique de groupe et thérapie individuelle et de groupe.

80 est, Henri-Bourassa **Tél.: 384-1051**

éditorial

Une marge qui se rétrécit

Le cynique qui mettrait bout à bout les déclarations que M. Claude Castonguay multiplie depuis quelques semaines sur l'impasse constitutionnelle n'aurait pas de peine à conclure que le ministre des Affaires sociales est en train de constituer, pour l'histoire, le dossier qui le justifiera, au moment de son choix, de dire qu'il a tout tenté, mais en vain, afin de trouver une solution canadienne au problème québécois.

Si M. Castonguay ne demeurait l'un des rares hommes publics québécois que l'on soit encore enclin à croire sur parole, on serait en effet justifié de se demander s'il n'obéit pas davantage, ces temps-ci, à une sorte de fatalisme logique plutôt qu'à une foi réelle en la possibilité de changer le cours des choses. La conviction n'ayant jamais cédé le pas chez lui à l'opportunisme, un devoir élémentaire d'objectivité exige pourtant qu'on cherche à comprendre comment il en est arrivé là et surtout comment le gouvernement Bourassa pourrait tenter de briser l'étau où l'enferment peu à peu l'intransigeance d'Ottawa et la critique du PQ.

•

Depuis le jour où il quittait en septembre 1967 le parti libéral, M. René Lévesque n'a cessé de prédire que tous les efforts visant à obtenir la reconnaissance de la personnalité propre du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne seraient voués à l'échec.

S'appuyant sur un vieux sentiment québécois qui continue de refuser le séparatisme à l'état pur, MM. Johnson et Bertrand, suivis maintenant par M. Bourassa, ont préféré chercher une solution à l'intérieur du cadre fédéral.

Or, l'expérience des cinq dernières années enseigne que la marge de manoeuvre est très mince, et qu'elle tend même à se rétrécir. M. Johnson avait ouvert, en 1967, trois dossiers majeurs: la sécurité sociale, les relations internationales, la radiodiffusion. Non seulement le gouvernement fédéral n'a-t-il fait aucune concession substantielle sur ces trois dossiers, mais son expansionnisme en matière de loisirs, de sécurité sociale, d'agriculture, d'affaires urbaines l'a conduit à élargir le fossé entre Québec et Ottawa.

Le gouvernement fédéral put longtemps justifier ses initiatives extra-constitutionnelles en prétextant qu'il apportait la manne du progrès à des provinces mal équipées pour y accéder seules. En matière de politique sociale, cette prétention n'est plus vraie, du moins en ce qui touche le Québec. "Quand nous réclamons pour le Québec les pouvoirs qui lui permettent de mettre de la cohérence dans les ressources et les services que l'Etat doit assurer à sa population, rappelle avec justesse M. Castonguay, nous sommes d'abord fidèles aux normes les plus évidentes de la rationalité puisque notre pensée sociale est issue de longs travaux d'enquête, de recherche et de réflexion. Rien dans nos arguments ne révèle des sentiments autonomistes qui, il n'y a pas si longtemps, servaient d'alibi pour défendre des intérêts ou des préjugés archaïques".

M. Castonguay va plus loin. Il assume que "les cohérences nécessaires pour gouverner le Québec ne sont pas incompatibles avec les cohérences requises pour gouverner le Canada". Cet homme n'a rien d'un isolationniste, il n'est même pas un séparatiste. "Nous défendons le droit à nos propres priorités, le droit de faire les choses à notre manière, le droit de mettre ensemble nos valeurs et nos tâches", écrit-il. Mais il ajoute aussitôt: "Que l'on ne s'y trompe pas, cela ne nous fermera pas sur nous-mêmes et ne fera pas de nous de moins bons Canadiens".

Malgré cela, M. Castonguay s'est heurté jusqu'à maintenant à un mur. Non content de refuser de faire droit aux revendications québécoises, le gouvernement fédéral continue, à toutes fins utiles, d'agir comme si elles n'existaient même pas.

•

M. Castonguay estime avec raison qu'après les expériences des dernières années, il n'est plus possible pour le Québec d'envisager de simples arrangements administratifs et légaux. Il conclut qu'il faut plutôt rediscuter de modifications constitutionnelles qui auraient valeur plus solennelle et plus durable.

Mais comment relancer le débat sur cette voie gravement compromise par l'échec de Victoria? Il faut exclure au départ toute idée de reprise de la conférence constitutionnelle plénière. M. Trudeau a été catégorique à ce sujet: il faudra que le Québec dise d'abord plus clairement ce qu'il veut.

Dans ce contexte, deux impératifs semblent se dégager pour le Québec. En premier lieu, il importe de compléter au plus tôt le bilan des relations fédérales-provinciales auquel M. Arthur Tremblay travaille depuis des mois, et d'en livrer sans délai la teneur au public. Ce bilan, ont déjà laissé entendre des sources proches du gouvernement québécois, réserve des surprises désagréables: il montrerait que l'érosion du pouvoir québécois a été plus marquée qu'on ne le pense. Il serait inadmissible qu'on laisse pareil dossier dormir plus longtemps dans les archives de l'Etat québécois.

A l'aide du dossier Tremblay, le gouvernement Bourassa devrait exiger la tenue, avant les prochaines élections fédérales, d'une rencontre bilatérale avec le gouvernement Trudeau. Il ne serait plus question, comme aux jours faussement prometteurs d'avant Victoria, de conversations téléphoniques ou d'échanges de messages secrets entre M. Bourassa et M. Trudeau, mais d'une rencontre en bonne et due forme, de préférence en terrain neutre, avec participation d'une forte délégation de chaque côté. M. Bourassa s'est attiré bien des déboires avec sa méthode qui le pousse à abuser du téléphone et des entretiens particuliers. Il faudrait cette fois qu'il agisse en étroite solidarité avec ses collègues-clés et qu'il ne se laisse, à aucun stade, entraîner dans des traquenards diplomatiques. Dès la fin de la rencontre, le gouvernement québécois devrait révéler au public le contenu du document remis à la délégation fédérale, ainsi que ses propres conclusions pour l'avenir.

Au rythme actuel, l'équipe Bourassa risque de se faire dévorer petit à petit par le gouvernement central. Ce qui serait tragique là-dedans, ce ne serait pas l'échec d'un groupe d'hommes particulier, mais le fait que certaines valeurs qu'ils ont reçu la mission de promouvoir auraient, pour ainsi dire, été battues par défaut.

•

Un ami me raconte qu'en avril 1970, un de ses enfants avait voté pour le PQ, alors que lui-même et deux autres de ses enfants optaient pour le parti libéral. "S'il fallait voter cette année, ajoutait-il, nous voterions tous quatre pour le PQ". Cet ami n'est ni un séparatiste aveugle, ni un socialiste doctrinaire. Il est tout simplement un Québécois découragé des reculs auxquels nous conduit la stagnation actuelle du dossier constitutionnel.

Cet exemple illustre le glissement qui semble devoir se produire dans de nombreux esprits. A défaut de pouvoir appuyer une formule intermédiaire qui serait capable de se défendre avec vigueur, des milliers de Québécois, sans être nécessairement séparatistes, opteront en fin de compte pour le souverainisme du PQ plutôt que pour le centralisme des libéraux fédéraux. Mais ils ne le feront pas sans nostalgie. Car ils garderont longtemps l'impression d'avoir été forcés par la faiblesse ou l'entêtement des politiciens à renoncer à une façon plus nuancée de concevoir le destin du peuple québécois, sans même que cette conception ait pu avoir au préalable sa véritable chance historique.

Claude RYAN

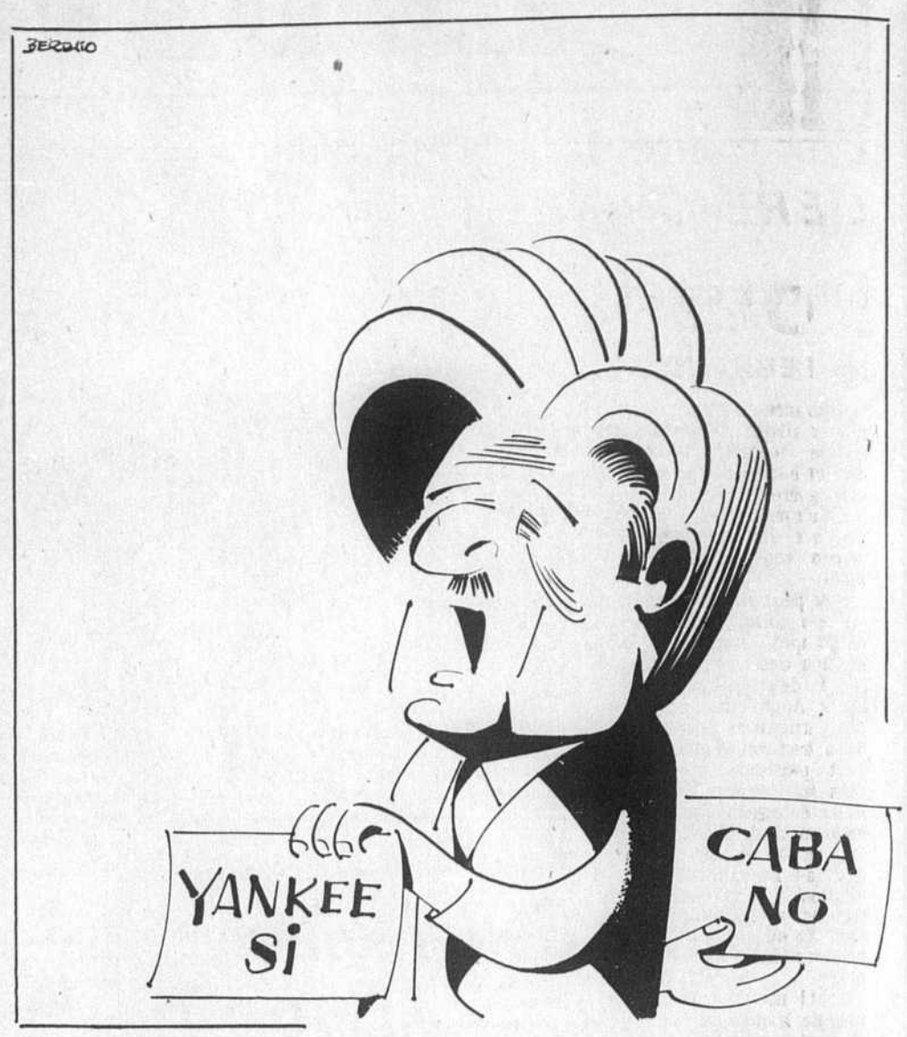

lettres au DEVOIR

Un jour mal choisi pour juger les postes

Le mardi 6 juin, LE DEVOIR publiait une lettre signée René A. Le Clere soulignant "La déficience du service postal".

M. Le Clere a tout à fait raison d'être insatisfait du service quand, comme il l'affirme, cinq cartes postales postées simultanément le vendredi 12 mai à Montréal sont parvenues à destination une le lundi, deux le mardi et deux le jeudi suivant alors qu'en vertu du service de la poste garantie, elles auraient dû toutes être livrées le lundi.

Je voudrais toutefois signaler qu'il a tort de blâmer l'administration des Postes. Le vendredi 12 mai, en effet, fut la journée choisie par les postiers de Montréal pour appuyer le front commun des syndicats québécois par un débrayage. Il faut comprendre que cinq millions de pièces de courrier sont traitées tous les jours à l'Hôtel des Postes de Montréal et qu'une journée de travail perdu ne peut se rattraper qu'après plusieurs jours.

Je veux aussi souligner que, contrairement à l'impression que peut donner ce pas particulier, le service de la poste garantie fonctionne parfaitement dans une proportion de plus de quatre-vingt-dix pour cent, ce qui se compare très favorablement aux services postaux des autres pays.

Jean-Louis ARCAND,
directeur des affaires publiques,
Région postale du Québec,
Ministère des postes.

Montréal, le 16 juin 1972

Les vrais motifs de l'abstention des électeurs

Lors des élections scolaires du 12 juin, 23% de l'électorat s'est présenté aux urnes à Jacques-Cartier.

Certains commissaires prétextent les déménagements du printemps (sic), d'autres blâment directement les citoyens de leur manque de participation.

Messieurs les commissaires, cessez de rêver. L'unique participation que vous permettez et réclamez des citoyens est une croix sur un bulletin de vote qui vous confère tous les pouvoirs. Vous ne les informez ni ne les consultez en aucun autre moment de l'année.

Les citoyens responsables veulent participer à l'administration de leurs commissions scolaires dans des actes décisionnels concrets, et pour ces mêmes citoyens, le vote électoral tel qu'il est actuellement exercé, est le symbole d'une liberté faussement achetée par des politicailleurs de carrière.

A tous les niveaux, le pouvoir décisionnel doit appartenir aux citoyens, surtout quand il s'agit de l'éducation de nos enfants.

Lucien FOISY
Longueuil, le 14 juin 1972.

Oui au certificat d'inspection, mais à quel prix

M. Bernard Pinard,
ministre de la voirie

Vous annonciez il y a quelques jours une nouvelle mesure préventive d'accident concernant l'inspection annuelle obligatoire de tous les véhicules de promenade immatriculés au Québec dès 1974. S'ajoutant à cette mesure, une autre entrant en vigueur en 1973 ayant pour objet les voitures qui seront accidentées, d'occasion ou modifiées, à compter de 1973.

Je ne nie pas la nécessité de mesures semblables pour contrer les accidents provenant de défectuosités mécaniques mais je mets en doute fortement le moyen choisi pour délivrer les certificats de conformité mécanique. Le fait de confier à l'entreprise privée le soin de faire les inspections et de délivrer les certificats provoquera, j'en suis certain, de multiples conflits d'intérêts. En effet quelle belle arme de marchandage aura alors le mécanicien pour inciter ses clients à faire effectuer telle ou telle réparation chez-lui, sous pression de ne pouvoir leur fournir le fameux certificat. Juges et bourreaux, fâcheux dilemme.

Sachant que le taux horaire exigé par les mécaniciens est passablement élevé et que les "mécaniciens de confiance" sont perles rares, il vaudrait mieux agréer à cette fin des mécaniciens qui seraient affectés exclusivement aux inspections en ayant soin de fixer le tarif de celles-ci. Il faudrait ensuite s'assurer que les critères d'inspections soient connus des automobilistes et respectés par les mécaniciens.

Je ne mets pas en doute l'intégrité d'un bon nombre de mécaniciens mais il est important de souligner ces dangers car tous les automobilistes pourraient en souffrir à un moment ou l'autre.

Pierre BERGEVIN
Montréal, le 16 juin 1972.

Une incurie meurtrière

Les accidents d'automobiles sont une des causes majeures de la violence au Québec. Bernard Pinard, ministre des Transports du Québec, a donné les chiffres pour la saison routière 1971/1972.

1) Plus de 6,000 autobus scolaires ont été trouvés défectueux lors de l'inspection du département des transports du Québec, en 1971;

2) Quand plus de 30,000 automobilistes ont volontairement accepté de faire inspecter leur automobile, en 1971, on a découvert que plus de 600 de ces véhicules étaient dangereux à conduire à cause de défectuosités mécaniques.!

3) Le ministre Pinard a constaté que ces véhicules défectueux ont largement contribué au 25% de tous les accidents survenus au Québec;

4) A l'heure actuelle, presque toutes les provinces canadiennes exigent une inspection de sécurité obligatoire des automobiles, chaque année.

Des membres du parti libéral provincial ont officiellement demandé au ministre Pinard qu'il adopte un programme d'inspection pour toutes les automobiles, dans son bill 23 qui est présentement soumis à l'Assemblée nationale. Mais M. Pinard n'a pas encore répondu à cette urgente et humanitaire requête des partisans libéraux.

Le temps presse. La majorité des morts qui surviennent sur les routes du Québec se produisent durant les mois d'été, et particulièrement durant le mois d'août où il y a plus de 180 morts.

Si l'inspection automobile annuelle n'est pas incluse dans le Bill 23, cet été de nombreux Québécois seront tués quotidiennement sur les routes à cause de l'inaction du gouvernement.

L. P. EDMONSTON,
président de l'APA

Montréal, le 10 juin 1972.

Pour un parti social-chrétien

Monsieur le Rédacteur,

Maintenant que tout a été entendu, lu ou vu, il semble se produire une accalmie dans la relance des systèmes de gouvernement tous plus merveilleux les uns que les autres.

Pourquoi ne pas en profiter pour convenir de la nécessité pour l'homme d'avoir en vue une fin autre que celle de bâtir une société sans âme, une société mue par ordinateur qui, de toute nécessité, est si fortement ancrée à la planète Terre comme telle?

A mon avis, la solution vraie pour toute population honnête avec elle-même – et, ne le sont-elles pas toutes? – réside dans la formation d'un gouvernement à tendance résolument sociale et chrétienne à la fois. Un gouvernement dont les membres ne feront pas que parler de perfectionnement, mais, surtout, seront eux-mêmes guidés par les principes chrétiens tout en visant à l'amélioration chez eux avant de l'exiger chez le voisin.

A quand notre parti social-chrétien dont, j'en suis sûr, le grand nombre de nos jeunes feraient si volontiers partie?

Un tel parti devra, néanmoins, garder les pieds sur terre. Il devra réunir dans la bonne volonté toutes les âmes pour les entraîner dans la vraie justice et l'amour sublime vers notre Créateur en s'efforçant de leur rendre la vie authentiquement humaine et morale à la fois.

Dès que cette base sera établie et reconnue, les batailles politiques, syndicales et autres pourront s'estomber. Evidemment, le monde étant ce qu'il est et, avec Béelzébuth toujours en alerte, personne n'y croira atteindre la béatitude ici-bas.

Mais, tout de même, en attendant:

J.C.P. HARDY

Montréal, le 11 juin 1972.

bloc-notes

Des ports à dégeler

Le ministre fédéral du Travail a beau se pourfendre d'offres de médiation, d'arbitrage, de commission d'enquête, rien n'y fait: la grève-lock out sévit toujours et la réputation des ports du Saint-Laurent comme elle le mérite, se détériore de jour en jour. M. O'Connell ne sait visiblement pas par quel bout prendre ce noeud de vipères. Il risque, s'il convie tout ce beau monde à la même table, de se retrouver très vite seul avec lui-même. Ce serait une sérieuse et très ministérielle perte de face. D'autre part, s'il continue de s'en remettre au temps, l'opposition aura tôt fait de le comparer désavantageusement à M. Mackasey qui, lui, savait intervenir au bon moment...

M. O'Connell a donc décidé de s'avancer sur la pointe des pieds. Des télégrammes ont invité les parties à des concessions mutuelles et à la réouverture de pourparlers. Il faudrait, par exemple, que les armateurs consentent à lever les suspensions qui pèsent sur les débardeurs. De leur côté, les débardeurs devraient revenir immédiatement au travail. Cela semble très équitable, mais également très peu réaliste. Les armateurs se demandent nécessairement si un tel accord les obligerait à reprendre dès demain matin l'ensemble de leur main-d'oeuvre alors que les navires se feront nécessairement attendre pendant des semaines. Les débardeurs, quant à eux, ne veulent pas revenir sur des quais où les conditions de travail auraient changé en leur défaveur. Déjà, au lendemain de l'arrêt de travail souhaité par le front commun pour une période de vingt-quatre heures, les débardeurs ont constaté, à leur retour sur les quais, que les équipes chargées de la manutention à partir des cales ne comportaient plus le même nombre de travailleurs. Aujourd'hui, les débardeurs entendent ne revenir au travail que si les équipes sont ramenées à leur niveau antérieur.

Les propositions de M. O'Connell font sans doute suite à des pourparlers menés en sourdine, mais elles ne sont donc pas pour autant réalistes. Il serait de beaucoup préférable que les armateurs offrent de ramener les équipes à leur niveau antérieur et attendant à l'automne, comme prévu, avant de modifier les conditions de travail. Comme ces modifications ont causé directement la grève des débardeurs, on peut croire que les syndiqués consentiraient à une réouverture des discussions si disparaissaient les modifications. Dans l'argumentation patronale, c'est d'ailleurs la partie la plus faible: pourquoi a-t-on procédé si vite et à un aussi mauvais moment alors qu'on pouvait attendre jusqu'à l'automne ou du moins jusqu'à ce que l'impact de l'offensive du front commun se soit dissipé?

Il n'est pas dit, cependant, qu'une telle proposition patronale dénouerait l'écheveau. En effet, les débardeurs accepteraient probablement une rentrée au travail dans le cadre du **statu quo ant**, mais il n'est pas dit que les armateurs sauraient quoi faire des débardeurs s'ils s'avisaient de rentrer au travail immédiatement et de réclamer leur salaire. Cependant, on aurait quitté le terrain des positions absolues et les négociations connaîtraient quelques chances de succès. En d'autres termes, les parties pourraient ménager un retour graduel au travail lié à l'ancienneté. Sitôt assuré le retour au travail, un groupe d'enquêteurs pourrait tenter de clarifier la clause litigieuse de la convention collective.

Le conflit porte les deux pires caractéristiques qu'on puisse trouver dans des affrontements semblables: d'une part, les conséquences n'ont aucune commune mesure avec les difficultés somme toute mineures qu'il s'agissait de surmonter de part et d'autre; d'un autre côté, les deux parties se tiennent mutuellement à la gorge et ne montrent surtout pas le désir de céder avant l'autre. Traditionnellement, le deux parties s'en sont tenues à des méthodes draconiennes. Même avec la nouvelle convention collective. la souplesse ne semble pas avoir fait de gains majeurs.

Face à un tel conflit et à tels belligérants, le ministre O'Connel a malheureusement fort peu de latitude. Il doit proposer aux deux parties un programme plus réaliste que celui formulé jusqu'à maintenant. Ensuite, il doit voir à ce que les parties se mettent en branle. Point n'est besoin d'imposer par décret ou par loi de nouvelles conditions de travail, mais peut-être sera-t-il nécessaire de suppléer par la fermeté à la bonne volonté qui s'aviserait de faire défaut... A cet égard, M. Cournoyer, dans l'inextricable conflit de la fonction publique se montre extrêmement habile dans l'art de manier la carotte et le bâton: il montre présentement ce qu'il faut de fermeté et ce qu'il faut de souplesse pour inciter ses vis-à-vis à se mettre d'eux-mêmes en mouvement. Lui non plus n'a pas plus de succès que nécessaire, mais, au moins, il recourt à la bonne méthode. M. O'Connel, parce qu'il se montre aujourd'hui trop vague devra peut-être tantôt se montrer trop dur.

Laurent LAPLANTE

La grève de l'air

La grève des pilotes de l'air aura causé dans une quarantaine de pays des inconvénients et des pertes matérielles parfois considérables à bien des voyageurs et aux nombreuses compagnies touchées par cet arrêt de 24 heures. Qualifiée de "mesure extrême" par les pilotes eux-mêmes, cette grève n'était pas moins justifiée.

Certaines compagnies s'y sont soumises de bonne grâce, contremandant même des programmes de vol. D'autres au contraire ont obtenu contre leurs pilotes des injonctions visant à interdire l'arrêt de travail. Vient un temps où des situations débordent la légalité. Les pilotes ont voulu d'abord frapper l'opinion publique et les gouvernements. Même si le mouvement de débrayage n'a pas été aussi massif que l'aurait souhaité leur président international, le capitaine Olaf Forsberg, un premier grand coup a été donné avec lequel les Etats membres de l'ONU devront compter.

Le problème de la sécurité aérienne n'en est pas un d'information. Jamais autant qu'aujourd'hui passagers et gouvernements n'ont été conscients de la gravité de la situation. Mais là comme ailleurs, rien ne bouge tant qu'une forte pression n'est pas exercée sur les contres de décision. Avec raison, les pilotes ont résolu d'intervenir. Ils l'ont fait par une manifestation de force et de solidarité impressionnante. Mais, se gardant d'abuser de leur pouvoir, ils ont limité leur protestation à un arrêt de 24 heures. Leur objectif de sensibilisation n'en est pas moins atteint.

Le problème qu'ils soulèvent trouve cependant les Etats membres de l'ONU encore passablement divisés. Déjà les pays arabes se sont abstenus, voyant dans cette grève une tactique politique inspirée par Tel Aviv. Le Brésil, de son côté, n'a pas permis à ses pilotes de se joindre au mouvement, non pas parce qu'il est tolérant à l'égard des détournements mais parce qu'il ne tolère pas les grèves! Mais, plus fondamentalement, les Etats ne peuvent s'entendre en raison du problème critique qui s'attache à certains détournements. Si les actes de "piraterie", comme on se plaît à les nommer, n'étaient que des crimes de droit commun, il y a longtemps qu'ils auraient été soumis à des sanctions communes à la plupart des pays. Mais le problème n'est pas aussi simple.

Tous les Etats seront unanimes à condamner ceux qui, pour obtenir de l'argent par exemple, mettront en péril la vie des passagers et de l'équipage. Mais l'unanimité peut-elle se faire dans le cas par exemple des "exilés" volontaires? Pendant des années (rappelons-nous le "mur" de Berlin) on a applaudi du côté occidental aux évasions parfois spectaculaires de ceux qui prenaient les plus grands risques pour passer le "rideau de fer". Rares, à l'époque, auraient été les Occidentaux qui, dans l'hypothèse d'un détournement sur le monde "libre", auraient parlé de piraterie. La vie des passagers ou des pilotes n'aurait pas moins été mise en péril, comme on vient de le constater tragiquement dans le cas du détournement tchécoslovaque.

Si le mouvement des pilotes ne réussit pas à provoquer à court terme une entente internationale sur les crimes de l'air, il devrait au moins sonner l'alarme auprès des gouvernements. Les actes de violence qui ont surgi ces dernières années, loin de se résorber, iront en augmentant avec le développement des relations aériennes internationales et le retard des Etats à résoudre certains problèmes de liberté personnelle ou collective.

Les pilotes se scandalisent avec raison de l'impuissance de l'ONU à l'égard de la "piraterie". Combien de résolution de l'ONU sont restées lettres mortes à l'égard de l'Afrique du sud, par exemple, ou de la Palestine? Même les plus grands drames des dernières années, et encore récemment des massacres de population, n'ont pas trouvé d'écho véritable aux Nations unies. Comment la sécurité des passagers pourra-t-elle y trouver une solution? Plusieurs seront pessimistes, mais, avec leur grève de sensibilisation "politique", les pilotes civils viennent d'indiquer une voie d'action.

Ce n'est pas parce qu'un problème est insoluble à brève échéance, qu'il faut renoncer à préparer les esprits aux solutions qui, tôt ou tard, devront intervenir s'il doit rester quelque sécurité sur la planète.

Jean-Claude LECLERC

■ propos d'actualité

"A travers ma candidature, je veux offrir aux Américains un choix. Il ne s'agit pas d'un choix stéréotypé entre les partis et les idéologies, la droite ou la gauche, la position libérale ou la position conservatrice. Je veux parler du choix que notre société doit faire entre une orientation qui la mettrait vraiment au service de la liberté et du bonheur des citoyens et une autre qui nous rendrait de plus en plus esclaves d'un appareil institutionnel que nous semblons avoir édifié pour nous asservir".

George McGovern, 18 janvier 1972.

"La campagne que j'entends conduire sera fondée sur la franchise et la raison. Elle trouvera son inspiration non point dans la manipulation de nos frayeurs collectives et de nos divisions, mais dans un dialogue conduit à l'échelle de la nation et basé sur le respect mutuel et la communauté d'espérance".

George McGovern, 18 janvier 1972.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. À l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Éditions du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

Pour la libération économique de la mère de famille

par BERNARD DUPRIEZ

Assurance-chômage, assurance-maladie, allocation familiale, toutes les mesures de bien-être social ne parviennent guère à remédier vraiment au paupérisme: les sommes que distribue le gouvernement sont toujours insuffisantes.

Il ne peut en être autrement car ces sommes proviennent de l'impôt. Augmenter l'imposition des sociétés entraverait le développement économique. Augmenter l'imposition des particuliers pourrait être une autre forme d'injustice.

Et pourtant, les besoins dans les secteurs défavorisés sont énormes, particulièrement en cas de chômage, veuvage, grand nombre d'enfants. N'y a-t-il vraiment aucune solution? Les revenus sont-ils répartis actuellement de la seule façon possible pour le bon fonctionnement de l'ensemble?

Tout le monde demeure d'accord de la nécessité de secourir certaines familles, "mais l'argent, où le prendre?" (Mme E.C. Lord, de Granby).

Professeur à l'université de Montréal, M. Dupriez propose dans cette libre opinion une façon de lutter contre la pauvreté en redistribuant "la part familiale" des salaires. Les citations de mères de famille sont tirées de lettres adressées à la revue Châteleine.

La femme dans notre société

D'une façon générale, la femme est la première a porter le poids de la situation actuelle. Chaque enfant représente pour elle des heures de travail supplémentaire, comme l'écrit Mme B. Saint-Arnaud, de Montréal: "En vérité, une mère de famille travaille au moins quatre-vingts heures par semaine, et elle est toujours à se faire dire que tout coûte cher, le loyer, les vêtements, l'épicerie, le chauffage, l'électricité, les médicaments, les assurances, etc."

Pour tout son travail, la mère de famille ne touche aucun salaire; encore heureuse lorsque le mari lui remet un montant suffisant pour nouer les deux bouts. "Ne trouvez-vous pas que c'est une forme de ségrégation? d'injustice?" (Mme Raoul Bélanger de Béarn de Témiscamingue)

Mais qu'arrive-t-il dans le cas des veuves, des divorces, etc? Actuellement, elles sont obligées la plupart du temps de prendre un travail à l'extérieur, c'est-à-dire à travailler "de jour et de nuit pour arriver à payer le loyer, gardienne, entretien, etc" (Mme Ginette Jalbert, de Saint-Denis). Naturellement, "le surcroît d'ouvrage épuise lorsqu'il faut à la fois assurer le travail de maison et le travail à l'extérieur" (Mme B. Saint-Arnaud, de Montréal).

Certaines femmes "ont compris", elles refusent de se laisser enfermer dans une telle situation et, ne pouvant attendre de notre société la reconnaissance de leur rôle comme mère de famille, elles vont tenter de conquérir une place et d'obliger la société à les reconnaître. Elles travailleront à l'extérieur, où elles revendiqueront alors un salaire égal à celui de l'homme, salaire qu'elles ne pourront toutefois pas obtenir, la plupart du temps. Le pourcentage moyen d'écart entre les salaires masculins et féminins est de plus de quarante pour cent au Canada de plus de trente pour cent en France...

La femme est donc doublement frustrée: dans la famille, on ne lui reconnaît le rôle de mère que dans la mesure où son mari et elle se montrent capables de faire face à toutes les dépenses; dans son travail à l'extérieur, on la rémunère comme si c'était, pour elle, du supplément de salaire, de l'argent de poche...

Le malentendu

On embauche plutôt des hommes, on les paie davantage, pourquoi? Parce que, généralement, il leur incombe de faire vivre une famille. Il y a donc, dans les privilèges actuels de ceux-ci, une raison qui pourrait être valable dans un certain nombre de cas. Dans tous les cas? Non. Il est évident que les hommes en général et particulièrement ceux qui n'ont pas de charge familiale profitent d'une sorte de malentendu, profitent du fait que le salaire n'est pas seulement une rémunération du travail mais également une réponse à des besoins.

Lors des revendications syndicales, par exemple, il est évident que bon nombre de personnes luttent pour obtenir un revenu suffisant, tandis que d'autres, qui n'ont pas de personnes à charge se désintéressent naturellement du conflit.

On peut affirmer que l'agitation sociale est largement motivée par le malentendu fondamental de l'actuel répartition des salaires. Alors qu'il est admis qu'une part du salaire doit être attribuée aux besoins collectifs dont se charge l'Etat ou la municipalité (impôts et taxes), ou méconnaît totalement l'existence d'une part familiale du salaire, part qui pourrait être isolée de la part personnelle du salaire.

Idée inconsciente

Ce n'est pas un hasard, cependant, si l'idée de dégager des salaires la "part familiale" et de s'assurer que cette part soit distribuée aux familles elles-mêmes, paraît tant soit peu originale. En réalité, la famille, bien qu'elle soit la pépinière des citoyens de demain, n'est nullement prise en charge collectivement par la nation. Elle demeure affaire individuelle. Chacun paie pour ses enfants. "En tant que payeuse de taxes, je ne suis pas intéressée à vous payer, mesdames, pour que vous puissiez élever vos propres enfants. Je suis mariée depuis trois ans et j'aurai un bébé quand le salaire de mon mari me permettra de payer mes bas de nylon et mon cinéma d'une fois par semaine sans quémander au gouvernement" (Mme H. Commoi de Montréal)

Ce n'est pas l'organisation de la société qui est en cause, ce sont nos mentalités. Nous sommes pour la propriété privée, enfants compris. Et que chacun s'en tire comme il pourra... Avoir plus d'enfants que le salaire n'y autorise est de l'imprévoyance. A la limite, seuls les gens aisés devraient se permettre d'avoir des enfants...

Il y a, dans cette optique, une part de bon sens: avoir des enfants suppose de la générosité mais aussi de la responsabilité et du sens pratique. Mais il reste que la répartition des revenus pourrait peut-être se réaliser de façon que les moyens d'avoir une famille sans être dans la misère pour autant soient offerts à tout le monde, démocratiquement.

Un moyen de relance économique

Toutefois, ce n'est pas seulement la justice ou l'idéal démocratique qui recommande l'instauration de mesures susceptibles d'assurer aux familles une part suffisante du revenu national. Examinons un instant les conditions du développement économique. C'est habituellement la thésaurisation qui provoque les récessions. Mais s'il suffit que l'argent circule constamment pour assurer l'expansion, il faut encore, pour que règne l'harmonie sociale, que l'expansion se fasse pour le bien de tous et non pour le luxe de quelques-uns. Or ces deux conditions sont automatiquement assurées lorsqu'une part suffisante du revenu national va aux familles.

Aucun danger de thésaurisation, étant donné les besoins constants et grandissants des enfants. Aucun danger non plus de dépenses inutiles. "Nous en disposerions à bien car nous n'avons aucunement les moyens de gaspiller" (Mme L. Pari, de Baie-Comeau).

Alors que le gouvernement ne dispose actuellement que de sommes relativement minimes pour relancer l'économie de façon plus ou moins arbitraire, en favorisant certaines sociétés, une mesure comme cele dont nous parlons assurerait, par la loi même des marchés, une relance économique irréversible.

Dispositions à prendre

Il appartient, bien entendu, aux spécialistes, comme M. Castonguay, de préciser le détail des dispositions légales qui assureraient l'attribution aux familles de la totalité des montants qui leur sont destinés dans les conceptions actuelles de la société.

Signalons deux modes d'approches du calcul de ce montant. L'écart moyen des salaires entre hommes et femmes, dans la mesure où il est causé par le rôle de père de famille qu'assurent la plupart des hommes, pourrait constituer un indice. On aboutirait ainsi à une proportion d'au moins trente pour cent du salaire moyen.

Une autre façon de calculer serait de faire la moyenne des budgets familiaux. On aurait ainsi un chiffre plus réaliste et certainement aussi élevé.

Il resterait au parti politique qui aurait été élu sur la base d'un tel programme, à créer une loi lui permettant de prélever sur tous les salaires le pourcentage en question. Cette loi devrait peut-être fonctionner d'une façon totalement indépendante de la loi actuelle de l'impôt puisque son but est différent. Il ne s'agit nullement d'une augmentation des impôts, mais d'une redistribution aux familles de la part du revenu national qui leur est attribuée dans les mentalités et dont ils ont besoin dans les faits.

Les montants recueillis seraient alors distribués au prorata du nombre d'enfants par famille. Pour donner une idée de l'ordre de grandeur des montants en question, disons qu'il suffirait de considérer seulement 10% des revenus comme "part familiale" pour être en mesure de distribuer $16 par enfant et par semaine. Il n'est pas impossible d'imaginer, avec l'évolution des concepts sociaux, qu'on considérera comme normal de redistribuer ainsi 15 ou même 20% des salaires, ce qui permettrait d'assurer tous les frais réels de l'entretien et de l'éducation d'un enfant, soit jusqu'à $32. par enfant et par semaine. Ainsi prendrait place dans nos institution ce qu'on appellera sans doute, alors, le "salaire de la mère de famille".

Ce montant paraîtra sans doute consiérable, mais il ne faut pas oublier que les salaires auront été amputés de montants, supérieurs dans certains cas, inférieurs dans d'autres. Il ne s'agit pas d'une mesure de générosité, ni d'un cadeau d'un gouvernement à ses électeurs: il s'agit de répondre à des besoins réels et d'assurer le développement économique général.

Du reste, ces mesures auraient un grand nombre de répercussions favorables dans divers domaines.

Répercussions diverses

La première et la principale conséquence de cette mesure serait la revalorisation de la femme dans la société. "Pourquoi pas un salaire pour l'entretien ménager, le travail de cuisine, de couture? Nous faisons un ouvrage aussi utile que celles qui travaillent dans les bureaux, épiceries, magasins de linges, etc." (une lectrice de Châtelaine, venant d'Abitibi) C'est, en effet, parfaitement logique.

Détentrice d'un plus grand pouvoir économique, la femme serait respectée, considérée en tant que mère de famille. Elle pourrait prendre une place qui correspond à son activité et à ses responsabilités (former les citoyens et les citoyennes de demain).

D'autre part, les familles recevant la rémunération de toute façon, que la femme travaille ou non à l'extérieur, le projet de loi assurerait à la femme l'égalité avec l'homme sur le marché du travail. En effet, le besoins de la famille étant déjà assurés de toute façon, les employeurs n'auraient aucune raison humanitaire ou sociale d'engager des hommes plutôt que des femmes. Le projet de loi supprimerait les privilèges qui ne sont fondés que sur le sexe. (La société n'imposerait plus à l'homme de travailler à l'extérieur et à la femme une sorte de réclusion, mais chacun aurait la possibilité de travailler à l'extérieur ou de rester à la maison, selon ses goûts personnels). L'homme et la femme seraient donc égaux sur le plan social, ce qui entraîne aussi des conséquences d'ordre psychologique que nous envisagerons plus loin.

"Il y aurait peut-être moins de délinquance étant donné que les femmes pourraient rester auprès de leurs enfants et leur donner l'éducation et tout l'amour dont ils ont besoin" (Mme Arthur Delisle, de Vaudreuil). "Haine, alcoolisme, délinquance juvénile, etc. tout cela serait évité si les mamans recevaient un salaire à la maison" (Mme B. Saint-Arnaud, de Montréal). La mère de famille, lorsqu'elle est consciente de son rôle d'éducatrice, est capable de le mener à bien, pourrait librement l'exercer, sans souci d'ordre financier, sans être obligée de travailler à l'extérieur. Cette aisance introduite dans toutes les familles assurant un confort minimum à tous les enfants mettrait fin au paupérisme, cause profonde de la plupart des maux sociaux, alcoolisme, instabilité etc., maux auquels les lois sociales ne remédient que tardivement et partiellement. Mieux vaux prévenir que guérir. L'ensemble des lois sociales pourrait être simplifié et les montants nécessaires diminueraient probablement assez vite.

D'autre part, là où la misère est la principale cause de l'agitation sociale, on verrait une diminution radicale des troubles publics, des vols etc. et les dépenses de police diminueraient sans doute aussi. Toutes les relations, dans la société, tant commerciale que culturelle, s'en trouveraient améliorées.

Le projet remédierait considérablement aux problèmes du chômage. "Beaucoup de femmes n'auraient plus besoin de travailler à l'extérieur, et ainsi il y aurait plus de place pour les hommes sur le marché du travail" (Mme Arthur Delisle, de Vaudreuil). D'autre part, le chômage perdrait cette dimension dramatique familiale pour ne garder qu'une dimension dramatique personnelle. Les familles subsistant de toute façon, le montant de l'assurance chômage n'aurait pas besoin d'être relevé. La relance économique concomitante assurant une diminution du chômage, ce problème perdrait l'importance excessive qu'il revêt actuellement.

Un autre aspect très important est la démocratisation des mentalités de la jeune génération. Ce que le rapport Parent et les réformes scolaires ont réalisé sur le plan culturel pourrait ainsi se prolonger sur le plan économique et social. Tout enfant venant au monde dans la province serait assuré d'avoir autant de chance que les autres pour se lancer dans la vie selon des capacités. Il serait mis fin à l'injustice actuelle selon laquelle l'arrivée d'un nouvel enfant, dans chaque famille, provoque une diminution de plus de dix pour cent du niveau de vie.

Observons maintenant ce qui se passerait sur le plan affectif à l'intérieur de la cellule familiale. On peut dire qu'aucune considération d'ordre économique ne viendra plus se mêler aux considérations d'ordre affectif. D'une part, on verra une diminution de l'agressivité latente entre les époux pour des questions de dépense que l'un juge parfois excessive de la part de l'autre. D'autre part, le mâle ayant perdu ses moyens de pressions économiques devra se faire aimer librement, pour lui-même, ce qui ne peut que contribuer au bonheur des époux. (Au 17e siècle, où la plupart des mariages étaient réglés par les familles, la passion amoureuse est touours décrite, dans la littérature, en dehors du mariage. Nous avons fait du chemin depuis cette époque et on peut affirmer que le moment est proche où l'amour seul pourra constituer la base des unions et dès lors, le bonheur du foyer).

"Ca réglerait peut-être aussi le problème des garderies" (Mme Arthur Delisle, de Vaudreuil). Sans doute, le problème ne se poserait plus de la même façon, les mères ayant, si elles travaillent, de quoi payer des garderies, qu'elles soient privées ou publiques.

Les assurances, qui sont si nombreuses et si coûteuses à l'ensemble de la population (30% de frais d'administration contre 6 à 7% lorsque le gouvernement administre un programme social) et qui, de toute façon, ne fonctionnent que pour une partie privilégiée de la population, perdraient une partie de leur caractère de nécessité absolue. Déjà le programme provincial d'assurance-maladie a considérablement remédié à la situation. On peut dire que la nécessité de l'assurance-vie serait moins aiguë, car la disparition du marin ne plongerait pas la famille dans la misère noire, la famille continuant à recevoir sa part du revenu national. Dans toutes les classes de la société, l'angoisse devant l'avenir lorsque l'on a des enfants serait pratiquement supprimée.

Signalons enfin un dernier point à l'intention des personnes les plus fortunées. Même s'il privilégie l'industrie de biens et de services de première nécessité, le projet de loi ne mettrait pas fin aux industries de luxe, puisque la part personnelle des salaires continuerait à être réservée aux individus qui travaillent. Mais on peut dire que, par ce nouveau projet de loi, le luxe perdrait l'aspect odieux qu'il revêt inévitablement quand il côtoie la misère.

Une action politique

"Je suis sûre qu'il y en aurait plusieurs qui seraient avec nous pour faire pression sur le Gouvernement" (Mme C. Deguire, de Rosemère). Il semble évident que le parti politique qui inscrira cette mesure à son programme est assuré de recueillir le vote d'un grand nombre de pères et de mères de familles. Il nous semble même que si chacun réfléchissait sérieusement à l'ensemble de ces problèmes (au lieu d'essayer de tirer son épingle du jeu de la société en se berçant d'illusion) bien peu de citoyens, en définitive, voudraient s'opposer à cette mesure Qu'attendons-nous?

ENVIRONNEMENT

Les influences chinoises et africaines

par CLAUDE LEMELIN

STOCKHOLM – La déclaration sur l'environnement adoptée par la conférence de Stockholm contient quatre principes de plus et un principe de moins que le brouillon préparé par le comité préparatoire de la conférence, soit 24 au lieu de 23. En outre, une dizaine des principes originaux ont été modifiés, parfois de façon importante. Enfin, trois des paragraphes du préambule ont subi des modifications notables.

La plupart de ces révisions reflètent les thèses de la Chine et des Etats africains sur les problèmes de l'environnement.

Un des nouveaux principes a été ajouté pour des motifs essentiellement "techniques": il porte sur la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvage et son habitat. Mais deux des nouveaux principes sont d'inspiration chinoise. Ils portent que les Etats devront prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la pollution des mers par des substances qui risquent de mettre en danger la santé de l'homme, de nuire aux ressources biologiques et à la vie des organismes marins, de porter atteinte aux ressources biologiques et à la vie des organismes marins, de porter atteinte aux agréments naturels ou de nuire à d'autres utilisations légitimes de la mer."

"Les questions internationales se rapportant à la protection et à l'amélioration de l'environnement devraient être abordées dans un esprit de coopération par tous les pays, grands et petits, sur un pied d'égalité. Une coopération par voie d'accords multilatéraux ou bilatéraux ou par d'autres moyens appropriés est indispensable pour prévenir, éliminer ou réduire et limiter efficacement les atteintes à l'environnement résultant d'activités exercées dans tous les domaines, et ce dans le respect de la souveraineté et des intérêts de tous les Etats".

Le quatrième des nouveaux principes lui, est d'inspiration américaine:

Pour les pays en voie de développement, la stabilité des prix et une rémunétation adéquate pour les produits de base et les matières premières sont plus importantes que ne l'est l'insertion des nouveaux articles.

Ainsi, l'article premier rappelle désormais le droit fondamental de l'homme "à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être"; le même article condamne "les politiques qui encouragent ou qui perpétuent l'apartheid, la ségrégation raciale, la discrimination, les formes, coloniales et autres, d'oppression et de domination étrangères". De même, dans l'article 15, qui porte sur les établissements humains et l'urbanisation, on affirme que "les projets conçus pour maintenir la domination du colonialisme et du racisme doivent être abandonnés."

En d'autres endroits, la marque chinoise ou africaine sur le nouveau texte de la déclaration, pour être plus subtile, n'en a pas moins une portée considérable. On trouve d'abord, ici et là, de nombreuses références aux "peuples", et non plus seulement aux gouvernements. A l'article 5, qui porte sur l'exploitation des ressources non-renouvelables de manière à ne pas les épuiser, on précise désormais que les avantages de leur utilisation devraient être partagés par toute l'humanité. Ailleurs, la phraséologie maoïste entre pour la première fois dans les documents internationaux: "La lutte légitime des peuples de tous les pays contre la pollution doit être encouragée", commande par exemple l'article 6.

Enfin, le processus déclenché par les Chinois a resserré et rendu plus impérative la rédaction d'un certain nombre d'autres principes. C'est le cas en particulier, de ceux qui portent sur la planification du développement économique visant à gérer les ressources le plus efficacement possible et à améliorer l'environnement, ainsi que sur l'encouragement à la recherche scientifique et aux activités de mise au point technique sur les problèmes d'environnement, dans les pays en voie de développement, qui précise que la libre circulation des informations, des données d'expérience et des techniques devrait se faire sans représenter, pour les pays du tiers monde, une charge économique

Quant au préambule de la déclaration, deux paragraphes ont été profondément modifiés de manière à refléter les vues exprimées à plusieurs reprises par le chef de la délégation chinoise. M. Tang Ke, sur la nécessité de distinguer, en matière d'environnement, entre pays développés et en voie de développement, et aussi sur les rapports fonctionnels entre l'augmentation naturelle de la population et la préservation de l'environnement. Ainsi, le contenu social de la déclaration s'en trouve accentué, tandis que son orientation quelque peu "malthusienne" déjà jugée insuffisante, par les adeptes du Club de Rome, est à peu près complètement disparue.

C'est ainsi que le quatrième paragraphe du préambule met en contraste les pays du tiers monde, où "la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement", ce qui fait obligation à ces pays d'accélérer leur développement, tandis que, dans les pays industrialisés, ces problèmes "sont généralement liés à l'industrialisation et au développement des techniques." Et l'on ajoute que les pays industrialisés doivent s'efforcer de réduire l'écart entre eux et les pays en voie de développement."

Enfin, au paragraphe cinq du préambule sur la population, on retrouve presque textuellement le fameux passage du discours que prononçait M. Tong devant la conférence: "Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde. C'est le peuple qui anime le progrès social et crée la richesse de la société, qui développe la science et la technique et, par son dur travail, transforme sans cesse l'environnement. Avec le progrès social et l'évolution de la production, de la science et de la technique, l'aptitude de l'homme à améliorer son renvironnement se renforce chaque jour."

Votre meilleur placement... est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.

Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:

P. A. Bienvenu, 1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591
Nigel Stephens, 44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480

BOLTON, TREMBLAY & COMPANY

INSTALLATION DE GOUTTIÈRES HO-DO
ÉMAILLÉS • CUIVRE
GALVANISÉ • ALUMINIUM
RÉPARATIONS
ESTIMÉS GRATUITS
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

VOUS POUVEZ OBTENIR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE SANS EXAMEN DU MINISTÈRE
ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON

CAMPONAC
Eschenauer
Grand vin de Bordeaux
S.A.Q. 390F $2.15

VERSATILITÉ GRAVELY
Le cultivateur rotatif Gravely vous donne un jardin livré de mauvaises herbes. Il sert pour tous les tracteurs convertibles de 7.6 à 12 c.v. de Gravely. Venez pour une démonstration.
Tracteur Gravely Convertible de 7.6 c.v. avec cultivateur attaché
w.h.perron
515, boul. LABELLE
CHOMEDEY, LAVAL
332-3610
Montréal et banlieues

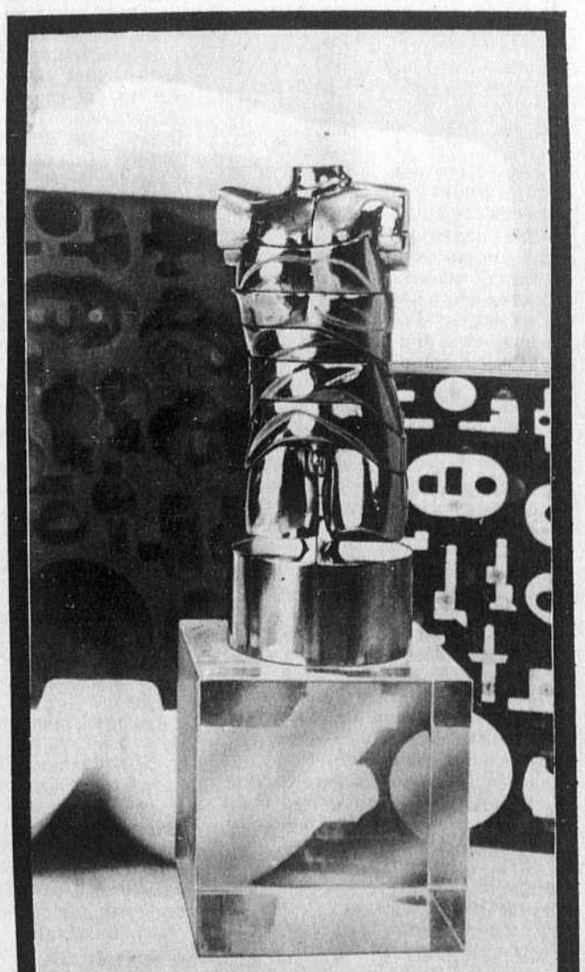

Des oeuvres d'art à recréer soi-même: les mini-sculptures de Berrocal, architecte-sculpteur espagnol. Illustré: le "Mini-David" tiré en nombre limité comme toutes ces sculptures et composé de 22 éléments dont l'un est une bague. Un livre de montage comprenant diagrammes et instructions accompagne la sculpture que vous pourrez trouver, ainsi que les autres oeuvres de Berrocal, en nos magasins de la rue Sherbrooke ouest et de Westmount Square. $150.

LUCAS
1476, Sherbrooke, ouest et Westmount Square
Stationnement gratuit

suites de la première page

LES DÉBARDEURS

M. Masters, rappelle que trois commissions d'enquête (Picard, Deschênes et Smith) ont scruté les problèmes portuaires depuis 1969 et il se dit néanmoins prêt à collaborer à la condition que cette commission soit nantie à plusieurs égards des pouvoirs d'arbitrage.

De son côté, le président de l'Association des débardeurs, M. Saint-Onge se montre plus encore catégorique et pessimiste. Il réitère le refus de son syndicat, concernant l'arbitrage et il ne voit pas ce qu'une commission d'enquête pourrait apporter de plus. De fait, il affirme que le conflit se trouve dans une impasse telle, que rien ne peut l'en sortir.

Essentiellement, le litige porte sur la flexibilité de la main-d'oeuvre. Le contrat que les deux parties signaient le 19 avril dernier, accorde à l'employeur, la flexibilité de transférer les employés à d'autres locaux ou à d'autres tâches, suivant les besoins de l'entreprise. C'est cette clause précise que l'Association des débardeurs estime violée. Le président du syndicat, M. Saint-Onge, affirme que l'application de cette disposition implique l'usage de l'ordinateur et cela seulement à partir du mois de septembre.

Quant au président des armateurs, il souligne que non seulement l'arrêt de travail des débardeurs est illégal mais qu'il a créé une situation extrêmement délicate qui empêchera les employeurs de reprendre le travail sans passer outre plusieurs des aspects du nouveau contrat de travail.

Ainsi, M. Masters se demande comment il peut être possible à la gérance d'employer la main-d'oeuvre avec profit alors que les navires qui amènent l'ouvrage ont été chassés par les arrêts de travail illégaux.

Dans sa réponse au ministre fédéral du travail, le président de l'Association des armateurs, M. Masters, se demande encore comment la gérance pourrait financer la sécurité d'emploi prévue à la convention collective alors que les arrêts de travail ont éloigné les cargaisons. Puis il souligne que ces deux aspects constituent des difficultés complexes "qui doivent être solutionnées avant la réouverture des ports"

Concernant l'institution d'une commission d'enquête, le président des armateurs fait observer au ministre O'Connell que les trois ports du Saint-Laurent ont fait l'objet de plus d'enquêtes que tous les autres ports du monde. Il ajoute que ces enquêtes ont couvert des sujets aussi variés que la productivité, l'usure, la sécurité d'emploi et le chantage.

M. Masters en conclut qu'une nouvelle commission d'enquête pourrait difficilement trouver encore matière à recherches intéressantes. Il se dit néanmoins prêt à collaborer pourvu que le mandat de la commission prévoit l'étude de l'opportunité, de la légalité et des implications de l'arrêt de travail des débardeurs.

Le conflit opposant armateurs et débardeurs a eu son écho à la Chambre des communes hier alors que le ministre O'Connell a été amené à répondre aux questions du chef créditiste, M. Réal Caouette. Outre l'idée d'instituer une commission d'enquête, le ministre s'est dit disposé à rencontrer les deux parties dans les plus brefs délais pour discuter des modalités d'une entente.

Pendant ce temps, le ministre québécois du travail, M. Jean Cournoyer intervenait à nouveau dans le débat en laissant entendre l'imminence de son entrée en scène. "Pour l'économie de la province, c'est très important que ce conflit soit réglé d'une façon ou d'une autre, a-t-il dit.

Dans l'attente, M. Cournoyer a souligné qu'il suit la situation de très près. Et concernant les velléités du fédéral, il ajoutait: "Quand je dis que je surveille la situation de près je veux dire que je suis sur le point de dire: si vous ne voulez pas le faire, je le ferai.

MULTIPLE ACCESS

tion allait être assumé par la banque Toronto-Dominion, sous la garantie de Charles R. Bronfman, et que le montant prêté, de $11,250,000, serait remboursé en 31 paiements consécutifs de $350,000. avec un intérêt de 1¾ supérieur au taux courant;

- que la société acheteuse était sous le contrôle de "Mainvest Communications", entreprise elle-même constituée de trois des trusts des enfants Bronfman;
- que la transaction était conditionnelle et n'entrait en vigueur que si le CRTC donnait son autorisation avant le 30 septembre 1972 accompagnée d'un permis de diffusion de cinq ans;
- que seulement cinq des dix administrateurs de Multiple Access étaient de Montréal, et qu'aucun des dix n'avait la moindre notion de radio-télévision.

Mais le public a pu lui aussi prendre connaissence d'une foule de petits détails qu'il ignorait jusqu'ici, et dont les membres du CRTC se sont eux-mêmes informé en son nom.

Ainsi, les porte-parole des proposants se sont engagés à maintenir à leur niveau actuel, relativement élevé, les standards de la programmation de chacune des stations.

Mieux encore, ils ont donné l'assurance que les stations CFCF et CFCF-TV, particulièrement cette dernière à cause de son affiliation au réseau CTV, resteraient les interprètes du Québec de langue française auprès des Québécois et plus généralement des Canadiens de langue anglaise.

De plus, ils ont reconnu que la station de TV pouvait jouer un rôle plus étendu au sein du réseau CTV. Enfin, les gens de Multiple Access ont fait savoir que si la transaction était approuvée, le siège social de l'entreprise déménagerait de Toronto à Montréal.

Ce dernier engagement renvoie à la semaine des quatre jeudis. Les protestations officielles qu'avaient élevées un autre postulant, la société Canadian Arens, selon laquelle le principal désavantage de la transaction offerte par Multiple Access tenait à la présence torontoise de cette dernière entreprise.

Il laisse en suspens une autre protestation qui a été entendue hier apparemment pour la première fois, et qui a été formulée par une dénommée Rosemary Sullivan, au nom du groupe Community Media du Dawson College. Celle-ci a fait valoir qu'il était à l'heure actuelle extrêmement important de compter sur la participation de la collectivité locale de langue anglaise à la programmation des stations impliquées et qu'il aurait été souhaitable que le public connaisse davantage l'attitude profonde des nouveaux acheteurs en matière de radiodiffusion.

HYDRO-QUÉBEC

salaires, l'ancienneté et la classification de tâches. Les employés de bureau réclament une hausse de salaires de 26% échelonnée sur une période de trois ans tandis que la partie patronale offre une hausse de salaire de 13%, soit de 7.5% du 29 juin 1972 au 27 décembre 1973 et de 5.5% jusqu'en décembre 1974.

Le vote de grève de vendredi dernier marquait l'expiration d'une injonction de 80 jours obtenue par le gouvernement Bourassa, le 28 mars dernier, à la veille de la grève des employés de la fonction publique.

Les employés de l'Hydro-Québec font valoir notamment que leurs confrères de l'Ontario reçoivent en moyenne des salaires de 30 pour cent plus élevés.

Selon le syndicat des employés de l'Hydro-Québec, la plus forte rémunération hebdomadaire accordée à un employé de l'Hydro-Ontario est de $325 alors qu'il serait de $205 à l'Hydro-Québec. En Ontario encore, le salaire hebdomadaire le plus bas est de $150 alors qu'il serait de $122 au Québec.

"Nous ne cherchons pas la parité avec les employés de l'Hydro-Ontario", a affirmé un porte-parole du syndicat des employés de l'Hydro-Québec, "mais nous voulons nous rapprocher le plus près possible".

Les syndiqués de l'Hydro-Ontario, de leur côté, sont sur le point eux aussi de déclencher un arrêt de travail, qui pourrait coincider avec le débrayage à l'Hydro-Québec. La conjugaison des deux grèves pourrait avoir des répercussions jusque dans le nord-est des Etats-Unis, région tributaire de l'énergie du Québec et de l'Ontario.

Outre la question salariale, les syndiqués de l'Hydro-Québec soulignent que les négociations ont échoué, sur les horaires de travail et les vacances.

LE PNB

tre – avril, mai et juin – ne sont pas encore disponibles. Il faudra probablement encore trois mois avant que Statistique-Canada ne les ait compilés.

Il n'en demeure pas moins, cependant, que tout indique que la croissance se poursuit dans la plupart des principaux secteurs de l'économie.

Ainsi, l'indice de la production industrielle – qui couvre près du tiers de l'économie – a progressé de 2.1 p.c.. au cours du seul mois d'avril, après avoir marqué le pas en février et mars.

Au mois de mai 1972, l'emploi était en hausse de 3.2 p.c. par rapport au même mois de l'année précédente, bien que cette hausse – en avril et mai – ne fut pas aussi importante qu'elle aurait dû l'etre, compte tenu du facteur saisonnier.

La production de véhicules automobiles de toutes sortes a avancé de 11. p.c. en avril et en mai, par rapport à la moyenne du premier trimestre de l'année. Quant à la production de l'acier en lingots, elle a été en hausse de 3.3. p.c. Ce sont là les principaux indicateurs de l'état général de l'économie.

D'importants secteurs d'une autre industrie de base – les pâtes et papiers – ont enregistré une croissance en avril. Ainsi, par exemple, la production de panneaux à particules, matériau important dans l'industrie du bâtiment, était en augmentation.

La construction domiciliaire a aussi grimpé en mai. Au cours de ce mois les mises en chantier ont été de 37.8 p.c. supérieures à l'année précédente pour la même période. Il y en a eu, en effet, 274,200, contre 226,700 au mois d'avril.

Par ailleurs, le crédit à la consommation était, en avril, de 14.5 p.c. supérieur à l'année précédente, ce qui indique un regain de prospérité dans le commerce de détail et une conférence accrue des consommateurs.

En somme, tout indique un accroissement du PNB, qui avait grimpé de 2.2 p.c. au premier trimestre de l'année, et de 3 p.c. au cours du troisième trimestre.

Les prix à la consommation ont haussé de 8-10 p.c. au premier trimestre 1972, et de 7-10 p.c. supplémentaires en avril et mai. Pour l'ensemble de l'économie, les prix ont augmenté de 1.1 p.c. au premier trimestre. Il en sera probablement de même pour le trimestre suivant.

Au chapitre du chômage, il y a eu, en mai, 552,000 chômeurs soit 6.2 p.c. du total des effectifs de la main-d'oeuvre. Compte tenu des facteurs saisonniers, le chômage aura été, en avril et mai de cette année, aussi élevé qu'en janvier, février et mars.

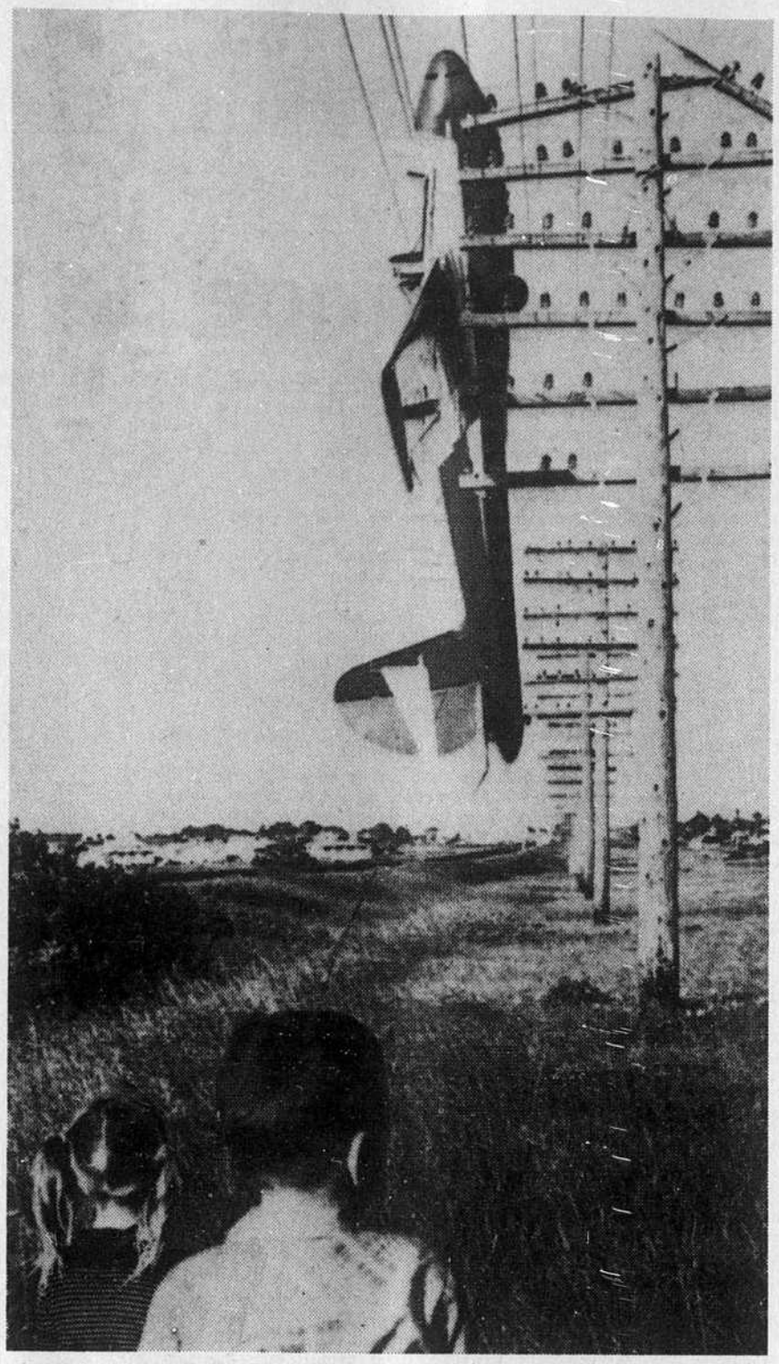

Ce petit avion, piloté par un jeune homme de 18 ans, n'a pu résister aux vents violents et, perdant de l'altitude, s'est emmêlé dans des fils télégraphiques, tout près de Régina. Le pilote, Michael Cropp, a été sain et sauf. (Téléphoto CP)

Crise économique au Sud-Vietnam

par Véronique Decoudu

SAIGON (AFP) – Une femme, sur le trottoir de la plus grande artère du centre de Saïgon. Tu Do, aborde tous les étrangers et tente d'échanger contre quelques piastres le billet d'un dollar qu'elle serre précieusement dans la main. Cette femme est le symbole de l'économie du Sud-Vietnam: Les devises étrangères sont abondantes, mais la piastre se fait rare.

Depuis un mois, l'économie nationale subit une crise qui a été accélérée par l'offensive des forces de libération au début d'avril. Un plan avait pourtant été élaboré pour, en 1972, passer de l'économie de guerre à l'économie de paix dans la perspective du départ des Américains. Ces derniers, en dix ans de présence, ont artificiellement créé un marché de consommation qui a amené un accroissement spectaculaire du revenu national et des revenus individuels. Mais, souligne le gouverneur de la Banque nationale du Sud-Vietnam, M. Le Quang Uyen, à la première bourrasque tout pouvait s'écrouler et c'est ce qui s'est passé: l'offensive a provoqué une grave crise de confiance dans la population, qui a immédiatement arrêté ses dépenses pour, en cas de besoin, avoir les moyens de fuir. La consommation s'est arrêtée, la majorité des entreprises tournent au ralenti.

Tous les économistes du pays, aidés par leurs confrères américains, s'interrogent sur les mesures à prendre M. Uyen estime que le principal objectif à atteindre est de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, et, pour cela, de créer des impôts nouveaux et d'accroître les anciens.

Cependant, soulignent les experts, il faudrait une véritable réforme fiscale pour que l'impôt soit rentable, car il est de notoriété publique que les collecteurs d'impôts qui font la tournée des provinces en ramassent plus pour eux-mêmes que pour les caisses de l'Etat, aucun compte des revenus des citoyens n'étant officiellement établi.

Les experts ne cachent pas leur inquiétude quant aux effets que pourrait avoir la crise économique si l'offensive se poursuivait. La vague de terrorisme et de banditisme qui a pris naissance se développera encore et l'on assistera, estime l'un d'eux, à un phénomène semblable à celui enregistré dans les troupes de Tchang Kai chek dans les dernières années de la révolution chinoise.

M. Uyen, lui se montre plus confiant. Cependant, les mesures fiscales envisagées ne sont pas populaires, et les dossiers risquent de s'entasser sur les bureaux du parlement sans avoir jamais été discutés. C'est notamment pour cette raison que le président Thieu a demandé aux parlementaires les pleins pouvoirs, qui lui permettraient de sortir rapidement de nouveaux textes de lois. Les parlementaires se montrent réticents à accorder ces pleins pouvoirs au président, estimant que ce dernier détient déjà les moyens nécessaires pour faire face à la situation. Le ministre de l'Economie, M. Pham Kim Ngoc, n'est pas de cet avis. L'exécutif a besoin d'avoir toute liberté d'action, estime-t-il: à son avis, un gouvernement qui prend ses responsabilités ne doit pas reculer devant l'impopularité.

La Chine a connu un fort taux de croissance en 71

NATIONS UNIES (AFP) – La Chine populaire a enregistré en 1971 des taux de croissance très élevés dans l'industrie du fer et de l'acier et s'est placée, avec 15 millions de tonnes par an, entre la France et l'Italie parmi les producteurs d'acier brut dans le monde.

Ces données, qui reflètent les premiers chiffres fournis officiellement par Pékin depuis plus de dix ans, sont inclues dans la dernière édition de l'étude économique mondiale publiée lundi par l'ONU.

Selon ce rapport, l'ensemble de la production industrielle et agricole de la République populaire de Chine a augmenté de dix pour cent en 1971, alors que la production mondiale s'élevait de quatre pour cent.

(Les pays en voie de développement enregistraient une moyenne de 5.4 pour cent, l'URSS et les pays à économie plannifiée d'Europe centrale une moyenne de 6,4 pour cent et les pays industrialisés à économie de marché 3,4 pour cent.)

En Chine, la production du minerai de fer a augmenté de 26 pour cent, celle de la fonte de 23 pour cent, celle de l'acier brut de 18 pour cent et celle de l'acier laminé de 15 pour cent.

L'agriculture a enregistré une augmentation de dix pour cent et pendant l'année 1971, la Chine est devenue le plus grand producteur de toile de coton dans le monde.

La Ville est insatisfaite des amendements apportés à la loi sur l'habitation

par Pierre Richard

Aux yeux de l'administration Drapeau-Niding, les amendements à la Loi nationale de l'habitation, déposés le 12 juin dernier à la Chambre des Communes par le ministre Ron Basford, sont nettement insuffisants et même contraire aux intérêts de Montréal, particulièrement au chapitre de l'aide à la rénovation domiciliaire.

Une sévère critique de ces amendements a été faite, hier soir, à la séance du conseil municipal par M. Yvon Lamarre, membre du comité exécutif de la Ville; par la même occasion, M. Gérard Niding a déposé une série de recommandations que l'administration municipale fera parvenir au gouvernement fédéral pour qu'il modifie son projet de loi.

M. Lamarre a rappelé qu'en mars 1971, un comité tripartite (fédéral, Québec, Montréal) a été formé pour étudier la restauration et la rénovation urbaine.

"Il est à se demander si le gouvernement fédéral n'a retenu les recommandations du comité tripartite que pour la forme en ignorant le fond du problème", a déclaré M. Lamarre.

Il a souligné que le projet de loi de M. Basford ne prévoit, dans le cadre de l'aide à la rénovation domiciliaire, pour l'ensemble du Canada, que $4 millions en prêt et $2 millions en subsides, alors que le programme mis de l'avant par Montréal nécessiterait des subsides fédéraux de l'ordre de $2 millions.

La Ville de Montréal déplore, de plus, vivement que les amendements fédéraux limitent l'octroi des subventions pour la restauration de logements à des territoires qui font l'objet des programmes d'amélioration de quartiers, plutôt que de rendre ces subventions accessibles sur tout le territoire.

L'administration municipale s'élève aussi contre le fait que le projet de loi obligerait le propriétaire qui veut restaurer et qui veut un subside, à contracter un emprunt auprès de la Société centrale d'hypothèquer et de logement.

Au chapitre des recommandations, l'administration de Montréal propose principalement que les subventions et les coûts d'administration pour la restauration domiciliaire soient assumés à 50% par le fédéral, à 25% par le provincial et à 25% par le municipal.

Par ailleurs, au cours d'un vibrant plaidoyer en faveur de Terre des Hommes, le maire Drapeau a déclaré que la décision de n'ouvrir que le secteur de l'île Sainte-Hélène, cet été, pourrait amener à réévaluer la forme de cette manifestation pour les prochaines années.

Au moment de mettre sous presse, le conseil municipal débattait une proposition du maire Drapeau prévoyant une certaine forme d'aide aux organisateurs des fêtes de la Saint-Jean.

On sait que ceux-ci ont à toutes fins utiles annulé les fêtes parce que la Ville a fait savoir qu'elle ne pourrait leur fournir l'aide technique nécessaire en raison de la grève des employés manuels.

La résolution discutée hier déplore que depuis quelques années les fêtes de la Saint-Jean ne s'adressent qu'à une certaine partie de la population.

Québec étudie la structure fiscale de ville de Laval

Le ministre des affaires municipales, Me Maurice Tessier, a annoncé hier que son ministère effectuera une étude administrative de la structure fiscale de Ville de Laval.

Cette étude sera confiée à une équipe de fonctionnaires du ministère des affaires municipales et sera sous la responsabilité de M. Jean-Pierre Michel, chef du service de l'analyse budgétaire du ministère.

Me Tessier a fait cette déclaration alors qu'il assistait à un colloque sur le problème des taxes à ville de Laval, colloque organisé par l'Association des hommes d'affaires de Laval.

Le ministre a ajouté que M. Michel pourra faire appel à tous les experts du ministère des affaires municipales de quelque discipline qu'ils soient. Le rapport de ce groupe de travail devra être remis au plus tard le 31 décembre 1972. M. Tessier a tenu à préciser qu'il n'était pas du tout question pour ce groupe de tenir des audiences publiques. Cependant, tout mémoire pourra être soumis au ministre avant le 30 septembre 1972.

Le mandat du groupe de travail est le suivant:

- faire l'examen du fonctionnement des rouages administratifs de la ville sur le plan de la coordination, de l'efficacité et du rendement;
- faire l'examen général de la situation financière de la ville;
- faire l'examen du fardeau fiscal des contribuables.

"Ce groupe de travail, a dit le ministre, fera des comparaisons avec des villes qui se rapprochent le plus de Laval, soit en Ontario ou ailleurs au Canada et, si nécessaire, aux Etats-Unis. Ces comparaisons porteront sur les trois points du mandat déterminé auparavant."

Enfin, M. Tessier a dit qu'il pourra élargir le mandat ou le préciser au cours de l'étude, si cela s'avérait nécessaire. Le ministre a toutefois spécifié que l'étude présentement en cours à la Communauté urbaine de Montréal pourra servir, dans certains domaines, à ville de Laval.

René Lévesque au Quai d'Orsay

PARIS (AFP) – M. René Lévesque, chef du Parti québécois, qui a dû renoncer ce lundi à son voyage à Londres en raison de la grève mondiale des pilotes d'avion a effectué au cours de la journée, indique-t-on dans son entourage deux visites privées et a mis au point ses notes concernant la visite qu'il effectue en France et celle qu'il a effectuée à Bruxelles et Liège, jeudi et vendredi derniers.

La hausse du prix de l'or profite aussi au contribuable canadien

OTTAWA (après CP) – L'ensemble des contribuables canadiens tout autant que la main-d'oeuvre employée dans les mines d'or du pays bénéficient directement de la forte hausse que subit présentement le métal jaune sur les marchés mondiaux.

La production d'or canadienne peut en effet être écoulée sur deux marchés: le premier est la Monnaie Royale canadienne qui paie le prix fixe de $38 reconnu internationalement et le second est le marché privé qui paie le prix de Londres, soit $61.25 hier.

Les coûts de production des mines canadiennes étant trop élevés pour leur permettre de demeurer en exploitation à un prix voisin du prix officiel de $38 l'once, le gouvernement les subventionne aux termes de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Cette subvention est de $10.27 l'once lorsque le coût de production est de $45 l'once et plus lorsqu'il est de $26.50 ou moins.

Ainsi, depuis 1948 à 1968, le gouvernement fédéral a dépensé environ $260 millions pour dédommager les compagnies minières peu rentables. Mais maintenant, avec la hausse du prix de l'or passé depuis quelques mois sur le marché de Londres de $40 à $68, les compagnies préfèrent écouler leur production sur le marché privé et y réalisent un profit.

Ainsi non seulement le gouvernement n'utilise plus l'argent des contribuables pour subventionner une industrie, mais les employés de ces mines profitent de hausses de salaires du fait de la hausse du prix de l'or.

En effet, la plupart des conventions collectives qui régissent les mineurs dans ce secteur prévoient des réajustements à mesure qu'il y a de salaires ments de salaires à mesure qu'il y a hausse du prix de l'or.

Cette situation doublement profitable durera-t-elle? Quoique les analystes soient partagés sur cette question, la plupart admettent que le prix ne devrait pas tomber au niveau connu il y a six mois. Une compagnie minière importante d'Afrique du Sud a même prédit que le prix de l'once d'or atteindrait $85 au cours des années à venir.

Au Québec, les principales mines d'or sont situées dans la région de Rouyn-Noranda. En 1971, il y avait huit mines en exploitations, mais trois ont dû cesser leurs activités car même subventionnées, elles n'étaient plus rentables. C'est l'Ontario qui est le plus important producteur au Canada, fournissant plus de de 50% de l'or extrait au pays.

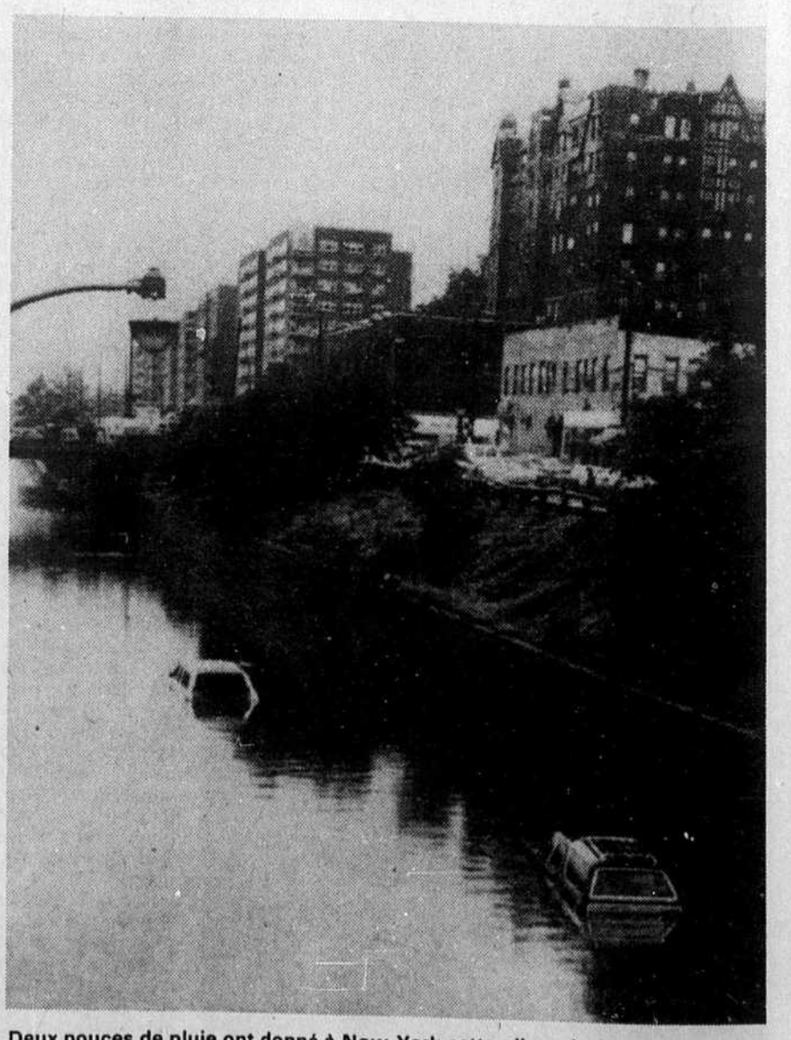

Deux pouces de pluie ont donné à New York cette allure de Venise hier. On ne dit pas combien d'automobilistes auraient souhaité se transformer en gondoliers, mais une chose est certaine: personne ne chantait la barcarolle sur ce bout d'autoroute à Yonkers. (Téléphoto PA)

À la Conférence du bien-être

Les travailleurs sociaux sont pris à partie par des citoyens

de notre envoyée spéciale, Solange Chalvin

QUEBEC – Les travailleurs sociaux n'ont plus le choix. Ils doivent changer leur comportement et offrir des services plus compréhensifs et respectueux des citoyens. Sinon ils seront remplacés par les citoyens eux-mêmes qui en savent autant qu'eux sur le plan administratif et ont compris que les problèmes sociaux ne se règlent pas seulement par l'application stricte et froide des lois.

Critiqués ouvertement par les représentants des comités de citoyens à la Conférence du bien-être social, les travailleurs sociaux ont offert hier peu de résistance, se contentant d'affirmer que ce sont souvent des lois désuètes et peu réalistes qui les empêchent d'appliquer de meilleurs remèdes aux inégalités sociales.

On a également accusé les travailleurs sociaux de lenteurs administratives, d'incompréhension et de mutisme face aux transformations sociales actuelles.

"Les agences de service social et les travailleurs sociaux servent de soupapes de sécurité à une classe sociale soucieuse de conserver ses prérogatives", a dit Mme Alice Lamoureux, du Centre communautaire Hochelaga-Maisonneuve.

Plus de 1,000 participants, dont la majorité proviennent des organismes privés et publics de bien-être, et environ une centaine de citoyens des "zones grises" à travers le Canada, assistent à cette conférence où sont débattus une vingtaine de sujets touchant le logement, le travail, les services aux assistés sociaux, la drogue, l'éducation aux lois, les garderies, etc...

Participant à l'atelier sur les citoyens et l'humanisation des services, M. Yvon Belley, de Montréal, a rappelé qu'au Québec, la loi 65 en vigueur depuis le premier juin, est le signe certain de l'établissement d'un ordre nouveau dans le domaine social. La collaboration des citoyens est essentielle, a dit M. Belley, dans l'implantation des Centres locaux de services communautaires qui sont la porte d'entrée du nouveau système.

La question du logement a regroupé des conseillers économiques, des planificateurs, des hommes d'affaires et le représentant de l'Association des propriétaires de Québec, autour de la même table. Il y avait toutefois dans la salle beaucoup de locataires. Ces derniers ont rappelé au Dr Marcel Tremblay que 80% des citoyens du Québec étaient locataires et par conséquent plus intéressés aux habitations à loyer modique qu'à la réforme de l'impôt foncier. De son côté, le Dr Tremblay a laissé entendre qu'il rêvait d'un jour où tous les citoyens canadiens seraient propriétaires.

Le directeur de la Chambre de commerce du district de Montréal, M. Pierre Shooner, qui participait à l'atelier "travail et revenu" a engagé les travailleurs sociaux à se faire les défenseurs des assistés sociaux dans les débats politiques qui portent sur les montants et services alloués aux familles défavorisées.

Même si l'amélioration des conditions de vie des personnes exclues de la main-d'oeuvre exige un effort financier supplémentaire, a dit M. Shooner, il faudra y consentir.

Pour le conférencier, il paraît impérieux de coordonner l'action des agents de bien-être et celle des promoteurs du développement économique. Le programme social au Québec dépend en bonne partie de cette coordination.

Un homme d'affaires, M. Jean-Louis Mercier, des Produits Imperial Tobacco, traitant également de la question du travail et du revenu, a fait état de la fermeture d'une usine à Granby, fermeture qui a coûté $2 millions pour recycler et muter les travailleurs sans que ces derniers ne subissent les conséquences sociales du chômage. La preuve que l'opération a tourné rond, a dit M. Mercier, c'est que la presse n'a pas fait écho de cette fermeture d'usine. Il est odieux et cruel que la société continue d'appeler chômeurs tous ceux qui sont inaptes au travail, a poursuivi le conférencier, car les raisons du non-emploi et du sous-emploi sont de plus en plus nombreuses dans notre société post-industrielle.

En cette première journée de travail à la Conférence canadienne de bien-être social, dont les assises se poursuivront toute la semaine sur le campus de l'université Laval, les travailleurs sociaux et agents de bien-être ont été la cible non seulement de leurs propres "clients" mais également des hommes d'affaires qui les ont invités à plus d'engagement politique, de compréhension et de compétence.

À l'assemblée de Co-Op

Des consommateurs réclament le droit d'intenter des "actions collectives"

de notre envoyée spéciale, Renée Rowan

QUEBEC – Parce que la loi de la protection du consommateur leur apparaît comme une réponse individuelle à un problème qui est avant tout collectif, les quelque 150 délégués à l'assemblée annuelle de la Fédération des magasins Co-Op dans une résolution votée hier, recommandent au gouvernement d'amender l'article 59 du code de procédure civil afin d'introduire la procédure dite "Consumer Class Action" ou action collective, comme cela existe aux Etats-Unis.

La technique de "Class Action" permet de demander une injonction ou de poursuivre en dommage une entreprise qui, au moyen d'une publicité frauduleuse de par l'utilisation de contrats illégaux ou encore par la vente d'un produit de qualité inférieur, a fraudé toute une catégorie de consommateurs.

Actuellement, les associations de consommateurs comme les Acefs, l'Ipic et autres ne peuvent pas poursuivre, en vertu de l'article 59, parce qu'ils n'ont pas d'intérêt dans le litige. En vertu de l'action collective, les associations pourraient poursuivre au nom des consommateurs.

Le "Consumer Class Action" a, en outre, comme immense avantage de réduire les frais d'action et de ne pas encombrer les tribunaux par plusieurs causes sur le même sujet. Il donne aux consommateurs un moyen d'action collectif, puissant et accessible.

Concernant la publicité corrective, les délégués de la Fédération des magasins Co-Op recommandent que le gouvernement adopte les mêmes mesures que le Federal Trade Commission vient d'adopter aux Etats-Unis, c'est-à-dire la charge au producteur de prouver en quelque temps que ce soit les affirmations qu'il avance et dans le cas où les informations affirmées seraient fausses, l'obligation de consacrer à la publicité corrective le même montant dépensé en fausse publicité. Il est temps que l'on cesse de dire à tort et à travers que le dentifrice X, Y, ou Z blanchit les dents quand on ne peut en faire la preuve.

Pour que la loi sur les coalitions soit plus stricte les délégués de l'atelier de publicité ont en outre recommandé au gouvernement de hausser le montant des amendes que doivent payer les compagnies lorsqu'elles sont confondues devant les tribunaux pour fausse publicité. Le montant mineur qu'elles doivent payer actuellement ne représente rien pour les compagnies. Un minimum de $50,000 au moins devrait être imposé afin de ne plus inciter les compagnies à récidiver lorsque le montant qu'elles ont à payer est trop minime.

Concernant la publicité toujours, la fédération recommande que toute la publicité sur les cigarettes, l'alcool ainsi que toute publicité destinée aux enfants soit interdite.

Les délégués ont réitéré leur demande auprès du ministre de l'agriculture du Québec pour que des groupes de consommateurs soient représentés au sein de la régie des marchés agricoles du Québec.

Il a été proposé que l'Office de protection du consommateur mette sur pied des centres téléphoniques de renseignements aux consommateurs. Ces services devraient être disponibles le soir, sur semaine, et le samedi toute la journée. L'atelier consommation – information a proposé que la société Radio-Canada mette à la disposition des groupes de consommateurs, comme elle le fait pour les partis politiques, des périodes gratuites de temps à la télévision.

Les quelque 50 représentantes de l'Association coopérative féminine du québec qui ont été très actives dans tous les ateliers de travail ont suggéré que la présidente provinciale élue par, Me Juliette Boneville, soit représentée au conseil d'administration de la fédération des magasins Co. op.

Le président général de la Fédération des magasins Co-Op, M. J.-A. Dionne a dit qu'il faut changer les mentalités, abolir les contraintes et les esclavages modernes libérer la famille et structurer la renaissance nationale. La Fédération se doit de mobiliser à la fois les coopérateurs et l'ensemble des consommateurs pour mener de front ces importantes tâches afin d'assurer la promotion des citoyens. M. Dionne se dit convaincu que le mouvement coopératif de la consommation forme une école de citoyenneté pour le consommateur.

La Fédération invite les dirigeants, les coopérateurs et les consommateurs à étudier une politique de la consommation. Cette politique traite de la participation des consommateurs aux décisions publiques, le développement des consommations collectives, la promotion réelle du consommateur, l'information, l'éducation et la formation du consommateur.

Ce plan de travail qui pourrait servir de thème à la prochaine assemblée générale aborde les questions de transport, de santé, d'habitation et de vacances.

Au niveau du consommateur et pour lui faciliter la tâche, des délégués ont proposé que des formules sur lesquelles il peut rédiger ses plaintes soient disponibles dans les caisses populaires, les magasins coopératifs, etc.

Dans son rapport de la direction, le directeur-général, M. Jacques Towner a indiqué que la Fédération des magasins Co-Op a atteint un chiffre d'affaires de $59,450,000 au cours de son dernier exercice financier. Cette augmentation de plus de 15% du chiffre d'affaires démontre bien la popularité des coopératives auprès des consommateurs québécois, a dit M. Towner. "Dans ce monde néo-capitaliste d'aujourd'hui, le coopératisme demeure le seul, hors le socialisme, à montrer aux hommes la voie de la libération économique et sociale."

On a dit au cours de l'assemblée que sept ou huit nouveaux Cooprix en association seront implantés au cours de la présente année. M. Towner a signalé que "sur le plan de la distribution, il y a lieu d'être optimiste, malgré une vive concurrence provenant de conglomérats puissants." La Fédération espère atteindre durant le présent exercice un chiffre d'affaires de $75 millions et de dépasser les $100 millions d'ici deux ans.

Volontaires par excellence

Ces personnes de différents âges et de différents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.

VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.

BIENTÔT le NOUVEAU film de ROGER VADIM Hellé AU CINEMA LE PARISIEN

Un médecin attaque le rapport LeDain

QUEBEC (par Solange Chalvin) – Les commissaires ayant participé à la rédaction du rapport LeDain sur l'usage non-médical des drogues ont fait preuve de naïveté, d'humanisme miracle et ont été victimes d'une société utopique, sans prévoir les conséquences de l'utilisation de cannabis chez les jeunes.

Cette critique des trois volumes publiés par la commission LeDain a été faite par le Dr Andrew I. Malcolm, de Toronto, qui parlait hier à la Conférence canadienne de bien-être social à Québec.

Le médecin torontois reproche aux commissaires leur humanisme miracle, leur manque d'objectivité et l'insuffisance de leurs recherches et études sur le cannabis en particulier. Mlle Marie-Andrée Bertrand, criminologue de Montréal, l'une des commissaires qui participait à cette table ronde, s'est contentée de donner les grandes lignes des trois rapports, laissant les participants contester à leur tour les accusations vigoureuses du Dr Malcolm

Ce dernier a dit que la deuxième et la troisième tranche du rapport sur le traitement des toxicomanies et le cannabis ne devraient même pas être vendues au public.

Le Dr Malcolm a fait des représentations personnelles auprès du gouvernement du Canada pour réclamer l'interdiction de la vente de ces volumes dont il a dit qu'ils constituaient une provocation et une invitation à consommer plus de cannabis.

Selon le médecin, le volume sur le traitement contient des erreurs inadmissibles et des omissions graves. "Il est dangereux a-t-il dit, que des illuminés mettent en jeu la qualité de vie des citoyens en laissant circuler des illusions sur les dangers réels de la drogue."

Consommation: un sous-ministre lance un appel à la coopération

QUEBEC (par Renée Rowan) – Il n'appartient pas au ministère fédéral de la consommation et des corporations d'assumer la totalité ou même la quasi –totalité de la tâche d'améliorer la situation des consommateurs canadiens. Le domaine de la consommation est une entreprise collective qui implique une interaction constante entre les consommateurs. Les organisations bénévoles, le monde des affaires et tous les échelons des gouvernements, a déclaré, hier, M. J. Blair Seaborn, sous-ministre adjoint au ministère fédéral de la consommation et des corporations, qui prenait la parole devant les membres de la Fédération des Magasins Co-op réunis en assemblée annuelle au Château Frontenac.

Le rôle que le ministère peut et doit jouer n'est qu'une partie d'un tout. Il consiste, a expliqué M. Seaborn à présenter et à appliquer des lois visant à protéger le consommateur là où la législation est le meilleur ou le seul moyen de remédier aux carences du marché, à aider les consommateurs à mieux se retrouver dans la complexité du marché actuel en faisant bon usage des lois votées pour le protéger.

Parlant du role des consommateurs, le sous-ministre a souligné l'avantage des organismes comme l'ACC, la Fédération des ACEFS et autres à parler clairement, en se fondant sur des recherches exhaustives effectuées au nom des consommateurs canadiens.

Les gouvernements a affirmé M. Seaborn, ont besoin de sentir la pression de leurs revendications, ne serait-ce que pour riposter aux autres milieux qui demandent au gouvernement de ne pas se "mêler" des activités des industries. Il faut entendre la voix des organisations de consommateurs s'élever devant la confusion des tribunaux et des organismes de réglementation et d'autorisation, publics comme privés.

Nous ne voulons pas, a-t-il dit, d'organisations dociles qui n'oseront pas élever la voix surtout lorsqu'elles pensent que nous avons tort.

Parlant du rôle de l'industrie, le conférencier a souligné que le gouvernement trouvera moins nécessaire d'introduire de nouvelles lois et de nouveaux règlements dans la mesure où l'industrie et le commerce feront de réels efforts pour comprendre les revendications des consommateurs et pour y répondre concrètement en mettant de l'ordre dans leurs affaires. Le sous-ministre a mis l'industrie en garde.

"Lorsque les hommes d'affaires ou les industriels ne peuvent ou ne veulent agir, le gouvernement sans aucun doute continuera d'intervenir pour répondre aux revendications légitimes des consommateurs."

Etant donné la répartition des pouvoirs qui existe dans la constitution canadienne. M. Seaborn a noté que la protection et l'information des consommateurs ne peut être totale que s'il y a une action efficace au niveau fédéral, provincial et municipal.

"Une collaboration doit s'établir entre tous ces niveaux... Nous n'avons vraiment pas le temps d'essayer d'empiéter sur le domaine des autres, mais il y aura toujours des points un peu oscurs où les juridictions peuvent se chevaucher."

Dans des sociétés pluralistes comme la notre, a dit le sous-ministre, les gouvernements démocratiques ont toujours dû faire la part des intérêts divergents et même contradictoires des différents groupes, rechercher des compromis acceptables et ce, bien souvent, entre deux revendications légitimes. Il y a des compromis à faire, des choix qui sont en fin de compte des décisions d'ordre social et non pas d'ordre purement économique.

Idéalement, selon le sous-ministre, ces choix doivent s'effectuer par consensus après avoir étudié les problèmes avec des personnes bien informées: des consommateurs qui voient au-delà de l'intérêt immédiat du consommateur, des industriels qui se rendent compte que la société doit restreindre leur liberté dans la recherche du seul intérêt de leurs entreprises; des représentants officiels et des leaders politiques qui savent faire la part des diverses considérations d'ordre social et privé et qui doivent en fin de compte présenter des propositions et prendre les décisions.

Svetlana avait retrouvé Staline en sa belle-mère

NEW YORK (AFP) – Svetlana Alliluyeva Peters, la fille de Staline, qui a quitté la fondation Frank Lloyd dont son mari est le principal architecte, déclare dans une interview accordée au magazine Good Housekeeping, qu'elle ne pouvait plus supporter Mme Wright, le guru de Taliesin.

Mme Wright, veuve du grand architecte, dirige la fondation de Taliesin, située à Scottsdale près de Phoenix dans l'Arizona. William Wesley Peters avait épousé en premières noces sa fille, nommée également Svetlana. Veuf, il s'est remarié avec la fille de Staline et ils ont eu un enfant. Il y a quelques mois, Svetlana Alliluyeva Peters a quitté le centre de Taliesin et vit, depuis, à quelques kms de là avec leur enfant.

Je resterai près de Scottsdale, près de mon mari... Un divorce est hors de question. Même si mon mari devait soulever le problème, je n'accepterai jamais, déclare-t-elle. La fille de Staline qualifie sa belle-mère de guru de Taliesin, mais, dit-elle, je n'ai jamais ressenti le besoin d'un guru... Je ne veux pas être dorlotée à mon âge (elle a 46 ans). Je peux décider de ma vie et de mes problèmes.

Mme Wright décide de ce qui doit être porté, de ce qui doit plaire, de ce qui doit être discuté, affirme Svetlana Peters qui s'insurge contre ces dictums. Le beau-frère de son mari lui avait fait remarquer un jour que Mme Wright avait établi son propre régime de type staliniste. Mais n'est-ce pas cela que vous avez fuit, lui avait-il demandé.

En conclusion, la fille de Staline déclare qu'elle aurait pu accepter à la rigueur les règles communautaires de Taliesin (repas en commun, etc) mais que sa belle-mère était vraiment insupportable.

Cet été, chez Berlitz prix réduits pour cours d'anglais* intensifs

Pour renseignements appelez :

288-3111

Berlitz®

Cours de langues vivantes d'un océan à l'autre

SERVICE DE TRADUCTION ET COURS DE TRADUCTION

MONTRÉAL - 2055 RUE PEEL TÉL. : 288-3111
MONTRÉAL - 50 PLACE CRÉMAZIE TÉL. : 387-2566

*Aussi : Espagnol — Italien — Allemand, etc.

CHEZ VITO

Votre restaurant italien

5412 Côte des Neiges

RÉSERVATIONS: 735-3623

chant du québec pour le vietnam

jeudi, 22 juin
à l'Hôtel Nelson
425 Place Jacques-Cartier

Georges Dor
Raymond Lévesque
Priscilla
Denis Gobeil

(Spectacles à 21h. et à 23h.)

admission : $2.00

au profit de 'collecte vietnam'

Tél. : 525-4500; 861-5731; 844-8076

aussi : exposition de toiles québécoises et vietnamiennes à compter de 13h.

A Toronto, l'Hôtel Lord Simcoe offre une bonne hospitalité en plein coeur de la ville

Aussitôt que notre portier vous souhaite la bienvenue, l'atmosphère joviale et amicale du Lord Simcoe vous entoure . . . au Sentry Box Lounge à l'ambiance militaire . . . au Crossroads, le restaurant libre-service où l'on se retrouve pour parler, prendre un casse-croûte ou tout un repas . . . au Beau Nash, où l'on lunche tranquillement, au Piano Bar pour y prendre un cocktail . . . ou à la fameuse salle à manger Captain's Table au décor nautique et au long menu de mets délicieux.

Tout ça, le Lord Simcoe vous l'offre en plein coeur de la ville. Vous aurez ainsi plus de temps à votre disposition pour faire autre chose. Consultez votre agence de voyage ou communiquez avec nous:
150 King Street West, Toronto.
Téléphone: 362-1848.

école d'été LPS®

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Programmes pour tous niveaux (débutants, intermédiaires, avancés)
Cours intensifs ou semi-intensifs — matin, après-midi, soir.

ADOLESCENTS — ADULTES
LPS® PEUT VOUS AIDER

Profitez de nos tarifs spéciaux d'été. Renseignez-vous dès aujourd'hui. Téléphonez, écrivez ou présentez-vous à:

LPS — Montréal, 878-2821, étage F
PLACE BONAVENTURE
LPS — Québec, 529-0331, 4ème étage
500 EST GRANDE ALLÉE

Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

NOS CLIENTS SONT NOS MEILLEURS VENDEURS

C'est pourquoi nous vous offrons :
— Prix imbattables
— Forte allocation d'échange
— Financement bancaire
— Et surtout notre meilleur service

RENAULT MONTREAL Dauphine

12,050, boul. Laurentien
Tél. : 331-6130
A proximité parc Belmont (entre boul. Gouin et Salaberry)

Le Trident s'était mis en perte de vitesse avant de s'écraser

LONDRES (AFP) – M. Michael Heseltine, ministre de l'aérospatiale, a déclaré hier à la Chambre des Communes qu'avant de tomber, le Trident de la BEA qui s'est écrasé dimanche après-midi peu après son décollage de l'aéroport de Heathrov, s'était mis en perte de vitesse.

L'avion avait atteint l'altitude de 525 mètres, a déclaré le ministre, et avait une vitesse de 160 noeuds. A ce moment-là les becs du bord d'attaque de l'aile ont été rétractés et l'avion s'est mis en perte de vitesse. Cent dix-huit personnes ont péri.

Presque aussitôt, le pilote automatique a été déconnecté. Une descente accélérée s'est produite, l'avion adoptant une position le nez en l'air.

La rétraction des becs s'effectue normalement à une vitesse de 225/250 noeuds a dit le ministre.

L'enquête se poursuit pour connaître la raison pour laquelle ces becs ont été rétractés à la faible vitesse de l'avion. Une enquête publique aura lieu.

Le ministre a ajouté que pendant les 150 derniers mètres de la chute, l'angle de descente de l'appareil était supérieur à 60 degrés. Il a affirmé qu'il n'y avait pas de raison, pour le moment, d'éprouver des inquiétudes en ce qui concerne de possibles défaillances de structure de la carlingue ou du moteur.

Il a enfin dit, en répondant à des questions, que le Trident n'était pas dans le couloir aérien qui lui était assigné au départ. Ceci explique qu'il soit tombé si près d'une agglomération très dense.

M. Heseltine a indiqué que 72 Trident étaient actuellement en service avec un total de 50,000 heures de vol.

Des députés travaillistes ont protesté contre l'attitude des curieux qui s'étaient rués vers le lieu de l'accident et ont demandé que dans des cas semblables la radio et la presse s'abstiennent pendant plusieurs heures de donner la nouvelle afin de permettre aux secours de mieux s'organiser.

Elu président du Conseil de coordination scolaire

M. Claude Beauregard, sous-ministre adjoint de l'éducation, a été élu à l'unanimité président du conseil de coordination scolaire de l'île de Montréal au cours de la première réunion officielle de ce nouvel organisme. Le conseil a pour mission de favoriser la concertation des commissions scolaires de l'île dans certains domaines précis d'activités.

Les 14 membres du conseil ont également nommé les responsables de trois comités de travail:

1) M. Albert Van Buren Wight, du PSBGM; comité de l'enfance inadaptée et des milieux défavorisés:

2) M. Joseph L. Pagé, de la CECM, comité des équipements et du transport scolaire;

3) M. Guy Durocher, de la Commission scolaire régionale Le Royer, comité de renseignements professionnels et de l'éducation permanente.

L'Institut Vanier demande une meilleure protection pour les personnes se prévalant du crédit au consommateur

OTTAWA – Conscient du fait que des dettes affectent sérieusement la famille, l'Institut Vanier de la famille a prié le gouvernement fédéral aujourd'hui de passer une loi en vue d'accroître la protection accordée aux personnes se prévalant du crédit au consommateur.

Dans son mémoire présenté à M. Robert Andras, ministre de la consommation et des corporations, l'Institut mentionne qu'il approuve en principe le rapport de l'an dernier du Comité parlementaire sur la faillite et l'insolvabilité, mais par contre, il déclare vigoureusement que ce rapport ignore d'importantes questions et que souvent il ne va pas assez loin dans ses recommandations.

Tout en approuvant les trois systèmes d'aide aux débiteurs surchargés de dettes – délai d'échéance, modes de paiement, faillite – le mémoire demande que ces trois systèmes soient administrés par la même personne ou par le même groupe de personnes, et que celles-ci reçoivent la formation nécessaire afin d'aider les gens qui ont des problèmes sociaux – problèmes souvent liés à l'endettement.

L'Institut déclare également dans son mémoire que: "le débiteur devrait avoir la liberté de passer d'un système à l'autre en tout temps".

L'Institut soutient qu'un accord sur le mode de paiement ne devrait pas être nécessaire lorsqu'un juge décide que le créancier a refusé d'y consentir sans prétexte raisonnable, par contre, qu'un accord soit accepté si c'est dans l'intérêt du débiteur.

Le rapport du comité parlementaire défend au liquidateur d'avoir accès aux biens du débiteur acquis après la faillite, et l'Institut croit que ceci devrait être permis dans certaines circonstances devant être déterminées par le juge.

L'Institut soutient qu'un débiteur devrait être exempté de tous frais légaux lorsqu'il ne respecte pas ses paiements, et en cas de faillite, devrait avoir droit à certaines exemptions de base afin qu'il puisse se conformer à un standard de vie minimum.

En vue de décourager les créanciers d'accorder du crédit aux personnes déjà endettées, l'Institut recommande que les créanciers soient remboursés par ordre de précédence selon la date à laquelle le crédit a été accordé. Les premiers créanciers seraient remboursés en premier.

Ce mémoire recommande que les frais de demande de mise en faillite soient annulés et qu'une partie des paiements faits par l'entremise d'un administrateur soit retenue pour défrayer les frais administratifs sous prétexte qu'un créancier devra retenir les services d'une agence de perception s'il ne peut avoir recours à une agence publique.

L'Institut demande au gouvernement fédéral de mettre à la disposition des créanciers et des débiteurs un plus grand nombre de conseillers en crédit; de garantir des prêts au consommateur à des taux modiques conformément aux recommandations de 1967 du comité parlementaire conjoint sur le crédit au consommateur; de modifier la Loi sur les Petits Prêts de façon à exiger que les banques annoncent leurs taux d'intérêt en dollars et en cents; et d'établir un organe consultatif et de recherche pour le crédit au consommateur.

M. Ed. Watson, président du comité de la critique sociale, a déclaré qu'il s'agit là d'un des nombreux problèmes critiques touchant la famille canadienne moyenne de nos jours, et que l'on ne saurait trop insister sur le fait qu'il est urgent que le gouvernement reconnaissent ces problèmes.

Délégation à Helsinki

OTTAWA (PC) – Le conseiller du ministère des affaires culturelles du Québec, M. Pierre de Grandpré, fera partie de la délégation canadienne lors de la conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe qui se tient à Helsinki, Finlande, du 19 au 28 juin.

Le groupe canadien est dirigé par le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier.

Les vices-présidents de la délégation sont MM. George A. Kerr, ministre des Collèges et des universités de l'Ontario, et Thomas L. Wells, ministre de l'Education de l'Ontario.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS – VENTES

DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: **844-1816.** 2-10-72

APPARTEMENTS A LOUER

1010 CHERRIER, 1½, moderne, 17e étage, balcon, piscine, taxes payées, libre 30 juin. Tél.: **525-4207** avant 10 a.m. ou après 7 p.m. 27-6-72

ST-ANDRE 3738: chambres, 2 pièces, atelier, meublés, chauffés, $45. – $60. – $85. par mois, métro Sherbrooke, palestre nationale, Parc Lafontaine. Tél.: **525-4272** 26-6-72

APPARTEMENT A VENDRE

COSTA BRAVA
à vendre
Cause décès. Magnifique appartement, 4½, tout confort, luxueusement meublé avec linge. Bord de mer et solarium.
Tél: 342-3795
26-6-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251,** soir: **667-0774.** J.N.O.

ARTICLES A VENDRE

RADIO STEREO "Braun-Audio", AM-FM, platine précision, 2 hauts-parleurs Hi-Fi, état neuf. Cause départ. Tél.: **739-0772.** 21-6-72

AUTOS A VENDRE

VOLVO 1966, 122S, Tél.: **276-5007** après 5 p.m. 21-6-72

METEOR 1966, 8 cylindres, automatique, très bonne condition, bas millage. $450. Tél.: **722-3902** 27-6-72

VOLVO 144S, 1971, toute équipée, bas millage, $2,650. Tél.: **322-2867** 26-6-72

BUREAU A LOUER

DANS LE VIEUX-MONTRÉAL
Édifice commercial nouvellement rénové.
Idéal pour professionnels, agences de presse ou autres.
211 du St-Sacrement
Tél: 844-3361
poste 238
J.N.O.

CHALETS A LOUER

LUXUEUX BAVAROIS, Ste-Agathe, flanc montagne, 5½, chauffé, foyer-pierre, meubles Thibault, TV. Semaines-été. Piscine chauffée, école d'équitation. (Libre congé: 23-27 juin). Tél.: **256-6825, 254-6728.** 24-6-72

CHALETS A LOUER

LES ILES DE LA MADELEINE: maison à louer les 2 premières semaines de juillet. Au bord de la mer. Tél.: **525-4272** 26-6-72

CHALETS A VENDRE

PERCE: havre de paix, face au Rocher Percé. Chalet (style Suisse), 6 pièces, 3 chambres, entièrement meublé et décoré. Vue sur la mer. Possibilité de visiter et de nombreuses diapositives à votre disposition. Pour information, Lise D. Ferland **526-9156** ou **581-3790.** Immeubles Westgate, courtiers. 21-6-72

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE et traduction par professeur chinois. Avec expérience et disciplines linguistiques en Chine et au Canada. Tél.: **484-3150** M. Yue. 23-6-72

DUPLEX A LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université, luxueux haut duplex détaché, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, 1er juillet, $300. 5324 Mc Kenna Tél.: **737-3042** 26-6-72

ENTREPRENEURS

Brique, foyer, pierre; ciment, joints, menuiserie générale, balcons, galeries, escaliers. Réparons, fondation, creusons cave, enrayons eau des murs. Assurance incluse. Estimé gratuit. Tél: **642-4077.** 1-7-72

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: **388-2137, 669-2547** 6-7-72

FEMMES DEMANDEES

SECRETAIRE
Bureau ayant une seule secrétaire; complètement bilingue, exactitude en sténégraphie anglaise et française et dactylographie. Age de 25 à 35.
Pour division technique : importante compagnie. Bureau situé: N.D.G.
Appelez: M. Cardinal
487-7920
21-6-72

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
G.M.A.L.
temps plein et temps partiel
COMCARE QUE. INC.
932-1481
"Service en Nursing"
21-6-72

GARDERIES

RELIGIEUSES offrent services de garde à domicile, absence des parents, vacances, etc. Appelez entre 10 a.m. et 4 p.m. **739-4915.** 26-6-72

LOGEMENTS A LOUER

MARQUETTE près Parc Lafontaine, 4 pièces (meublées si désiré) à l'ancienne fraîchement restauré, taxes, chauffage, électricité compris. Vrai bijou. $150. Références demandées. Tél.: **849-1966** ou **849-1854.** 26-6-72

AHUNTSIC: 2e, 5½, chauffé, Fabre près Fleury, pour septembre. Tél.: **381-1522.** 21-6-72

MAISONS A LOUER

BUNGALOW 8 pièces, garage, foyer, Ste-Thérèse-en-Haut. Tél.: **435-0053** 26-6-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, B.A.B., Ped. B.Ph., L.ès Lettres. Tél.: **288-2332** de 3-8 p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information **729-0680.** 22-6-72

"PIERRE, revient. Je t'ai acheté du nouveau CLOSE-UP vert à la menthe, même si je préfère le rouge. Lise. 28-6-72

PROPRIETES A VENDRE

REPENTIGNY: idéal pour communauté religieuse ou pension. Superbe cottage, 18 pièces, 11 chambres. Entièrement meublé, tout équipé (literie, vaisselle), appareils électriques fournis. Le confort et la qualité de cette propriété n'ont d'égale que sa sobriété et son bas prix. Appelez Lise D. Ferland, **526-9156** ou **581-3790.** Immeubles Westgate, courtiers. 21-6-72

LONGUEUIL: "Le Viex", belle propriété, 9 pièces, grand salon avec foyer, salle à dîner, 5 chambres. Grand terrain, arbres. Appelez François Thibault, **679-8220** ou **674-6789.** Immeubles Westgate, courtiers. 21-6-72

Luxueux duplex pour professionnel rue Isabella à Montréal, avec garage, cuisine moderne, 2 salles de bains. S'adresser à Hull **1-819-771-1011.** 27-6-72

BOUCHERVILLE pour professionnel! Magnifique cottage Canadien avec foyer, 7 pièces, sous-sol terminé. Garage double. 3 salles de bain. Mensualités: $202.00 comprenant taxes. Appelez Mme J. Lessard, **679-8220** ou **655-7076.** Immeubles Westgate, courtiers. 21-6-72

ST-LAMBERT: bungalow en brique avec air climatisé comprenant 4 chambres, salon avec cheminée, belle grande salle familiale avec bar. Situé sur magnifique terrain entouré d'arbres adultes. MLS. Hélène Gagné **679-8220** ou **671-7353.** Immeubles Westgate, courtiers. 21-6-72

OUTREMONT
HAUT-CHEMIN STE-CATHERINE: grande maison enxoleillée, rénovée, 13 pièces, beau jardin, 2 garages, foyer naturel. Idéal pour grande famille ou petite communauté. RÉDUITE à $55,000. Exclusif.
•
HARTLAND: cottage, 8 pièces, modernisé, impeccable, beau sous-sol, garage, jardin, rue paisible.
Mme M.A.D. Préfontaine
273-3789
IMM. TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588 21-6-72

PROPRIETES A REVENUS A VENDRE

EDIFICE EXCEPTIONNEL: Sherbrooke près Radio-Canada, site olympique, bureaux et appartements, bail gouvernemental rapporte 15% net. Cause, emploi extérieur. Tél.: **522-1797** ou **1-(514) 438-5848** 21-6-72

TAILLEURS

VOUS AVEZ MAIGRI OU ENGRAISSE. Faites rajuster vos vêtements, habits ou paletots transformés en devant simple, dernier cri.
DROLET TAILLEUR SPECIALISTE
Habits et costumes sur mesures
351 RUE GUIZOT
Tél.: **388-2532** 21-6-72

HOMMES DEMANDES

UNE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE CONDUISANT RAPIDEMENT AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION
Une grande entreprise financière canadienne recherche les services de deux vendeurs au niveau professionnel pour l'élaboration d'un programme d'expansion dans la région de Montréal.
Revenu au-dessus de la moyenne avec boni de stimulation, plan de pension, assurance collective, etc. . . . Promotion rapide au niveau de la supervision. Age de 30 à 50 ans. Revenu de $7,200 à $14,400 pour commencer.
Ces deux ouvertures doivent être remplies immédiatement. Renseignez-vous en signalant **731-3461** après 5 heures **748-8207.** 21-6-72

les MOTS CROISÉS du Devoir

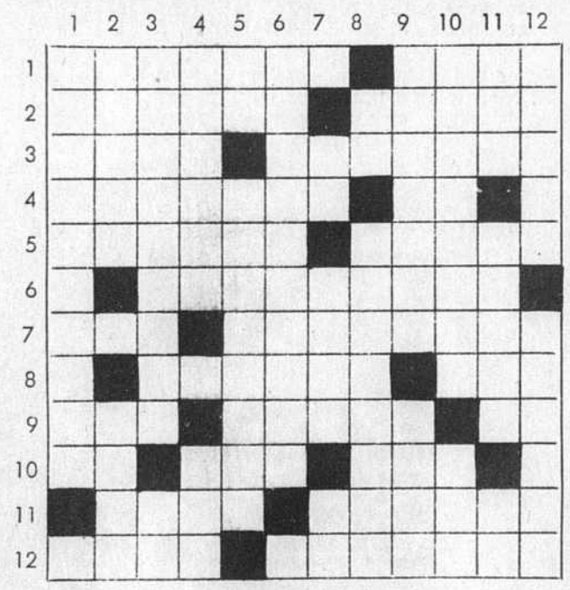

Horizontalement

1–Sel de l'acide oxalique.- Qui n'agit pas avec promptitude.
2–Poisson marin.- Pratiquer la pipée.
3–Pneumatique.- Coryza.
4–Inflammation de l'aorte.- Cérium.
5–Qui n'a ni aiguillon ni épines.- Aujourd'hui, l'Iran.
6–Qui a un plus haut degré de bonté (fém).
7–La plus vile populace.- Personne chargée du teillage.
8–Venir au monde.- Partie aval d'une vallée envahie par la mer.
9–Est couché.- Enlèvera.- Mesure chinoise.
10–Dans.- Solipède.- Se rendra.
11–Ouvrage suspendu au-dessus d'un autel.- Arrêt de la sécrétion rénale.
12–Sans compagnie.- Unité de mesure de la conductance électrique.

Verticalement

1–Exploitation artisanale d'alluvions aurifères.
2–Gaz rare.- Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier.
3–Avec amertume.- Or.
4–Mammifère carnassier pouvant nager facilement.- Sorte d'oignon.
5–Altesse Royale.- Reproduisions exactement.
6–Petite tarte.
7–Hélium.- Parcourir des yeux.- Du verbe avoir.
8–Lettre grecque.- Elle va en pèlerinage.
9–Toile dans laquelle on ensevelit les morts.- Plante usuellement appelée pied-de-veau.
10–Oter les pierres d'un champ. - Unité d'aire pour les surfaces agraires.
11–Propre.- Recouvre la partie inférieure de l'ouverture d'une porte.- Préfixe privatif.
12–Cessation temporaire de tout acte d'hostilité.- Fort tendus.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	A	P	T	I	S	M	A	L	■	O	S
2	U	V	A	L	■	O	A	S	I	S	■	I
3	R	O	T	■	V	I	L	E	M	E	N	T
4	E	C	U	R	I	E	■	P	E	R	O	U
5	A	A	R	O	N	■	S	T	■	V	U	E
6	U	S	E	R	■	M	O	I	T	I	E	■
7	C	S	■	Q	U	O	I	Q	U	E	■	J
8	R	I	V	U	R	E	■	U	■	T	H	E
9	A	E	R	A	■	L	E	E	■	T	O	T
10	T	R	A	L	A	L	A	■	P	E	N	E
11	I	■	I	■	H	O	U	L	E	■	T	U
12	E	P	E	R	O	N	■	A	C	I	E	R

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO: 05-05520-72
VASILIKI KATSIKAS
PARTIE DEMANDERESSE
VS
EVANGELOS DEMEZIS PARTIE DEFENDERESSE maintenant de lieux inconnus.
PAR ORDRE DE LA COUR: –
La partie défenderesse en cette cause est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Montréal, ce 13e jour de juin 1972
Marius D'Amour, P.C.S.M.
Me Réginald Boucher, avocat
10, St-Jacques, suite 507, Montréal, P. Québec

VILLE D'OUTREMONT
DEMANDE DE SOUMISSION
RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, PUISARDS ET COUPES DE PAVAGE
Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention "Reconstruction de trottoirs", "Reconstruction de puisards" et "Coupes de pavage", seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 28 juin 1972, au bureau du Gérant.
Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour au bureau du Gérant, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 Chemin de la Côte-Ste-Catherine.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à I.S.M. SMALLWARES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15ième jour de juin 1972, sous le numéro 2357349.
Ce 15ième jour de juin 1972
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GECOMA CONTRACTORS LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15ième jour de juin 1972, sous le numéro 2357351.
Ce 15ième jour de juin, 1972
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AVIS est par les présentes donné que MARIE JEANNINE (DIT JANINE) COTE, résidant et domiciliée au 6020 rue Bélanger, Apt 107, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour un décret changeant son nom de MARIE JEANNINE (DIT JANINE) COTE, à celui de "NANCY COTE".
MONTREAL, ce 8ième jour de juin 1972
Mes Laurier, Fleming & Ass, avocats
500 rue St-Jacques, S800
Montréal 126, P.Q.

APPEL D'OFFRES
REGIME D'ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE, VIE, SALAIRE
LA FEDERATION DES PRINCIPAUX DU QUEBEC recevra les soumissions pour un régime d'assurance accident-maladie, vie et salaire, du 22 juin 1972 au 12 juillet 1972 à 12:00 h. précises.
Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier des charges au bureau de la FEDERATION DES PRINCIPAUX DU QUEBEC au 94 est, Henri-Bourassa, Montréal 357 à partir du 22 juin, entre 10h. – 16h.
Le cahier des charges sera remis sur demande d'un officier du Siège Social de l'assureur.
Toute demande pour obtenir les documents de soumission devra être accompagnée d'un chèque au montant de $25.00 non remboursable, payable à la FEDERATION DES PRINCIPAUX DU QUEBEC.
LA FEDERATION ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 9 juin, 1972 par lequel Leeham, Simpson Limited, a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enrigistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 13 Juin, 1972 sous le No. 2356457.
Banque de Montrél, Juin 14th, 1972.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 juin 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à G.G. ELECTRIC LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15ième jour de juin 1972, sous le numéro 2357350.
Ce 15ième jour de juin 1972.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CITE DE WESTMOUNT
AVIS PUBLIC
AMENDEMENT AU PROGRAMME DE RENOVATION
Conformément aux articles 33 et 34 de la loi de la Société d'Habitation du Québec (15-16 Elizabeth II, chapitre 55), avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Cité de Westmount a adopté, lors d'une assemblée régulière tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 5 juin 1972, un amendement au programme détaillé de rénovation concernant le territoire délimité par l'avenue Atwater, le boulevard Dorchester, extension de l'avenue Wood et la ruelle entre la rue Ste. Catherine et la rue Tupper.
L'amendement permet à l'hôpital **Reddy Memorial de construire un** espace laboratoire qui n'excède **pas 3,600 pieds carré sur chacun des cinquième et sixième étages, sons prévision de lieu de stationnement tel que spécifié dans le Règlement.**
Les intéressés pourront consulter les documents constituant l'amendement à ce programme à l'Hôtel de Ville, 4333 rue Sherbrooke, Westmount, aux heures normales d'ouverture des bureaux.
De plus, les intéressés pourront se procurer au même endroit une ou des copies de l'amendement.
Enfin, les intéressés peuvent **transmettre par écrit leurs objections à cet amendement à la Société d'Habitation du Québec, 1995 ouest, boulevard Charest, Sainte-Foy, Québec 10 et ce, pas plus tard que le 21ième jour de juillet 1972.**
Donné à Westmount ce 6ième jour de juin 1972.
R.B. Seaman
Greffier

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 juin, 1972, à CANADIAN AFFILIATED FINANCIAL CORP. de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à GEO. SHEARD FABRICS LTD., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15 juin, 1972, sous le numéro 2357311
DATE le 15 juin, 1972
CANADIAN AFFILIATED FINANCIAL CORP.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GTR-72-10221
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi 18 juillet 1972
Ligne à 735 KV,
Manic-Lévis.
FOURNITURE D'ENTRETOISES – AMORTISSEURS POUR FAISCEAUX DE QUATRE (4) CONDUCTEURS
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:
Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada
Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.
Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
Les co-secrétairés
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 juin 1972.

"COLLÈGE AHUNTSIC"
DEMANDE DE SOUMISSION
Le Collège Ahuntsic recevra jusqu'à l'heure et à la date indiquée ci-dessous, les soumissions, sous enveloppes scellées, pour les sujets suivants :
Soumissions numéro 2981 et 2982, le 4 juillet à 14.00 heures.
SUJET :
Soumission 2981 :
La fourniture du mobilier de style de la bibliothèque.
Soumission 2982 :
La fourniture et l'installation du mobilier et l'équipement de la bibliothèque.
Les soumissions devront être faites sur les formulaires officiels fournis par le Collège Ahuntsic et devront être accompagnées d'un chèque de garantie équivalent à au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque doit être libellé à l'ordre du Collège Ahuntsic et doit être visé par une banque canadienne ou une Caisse populaire Desjardins.
Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et les formulaires des soumissions à compter de neuf heures de l'avant-midi, le 21 juin au bureau du :
Responsable des Achats,
Local 261,
Collège Ahuntsic,
8955 rue St-Hubert,
Montréal 353, P.Q.
Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'heure et à la date indiquées au début de cet avis.
Le Collège Ahuntsic ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.
Le Secrétaire Général,
Louis Pronovost

Appel d'offres
SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS
Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumission pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au :
Gouvernement du Québec,
Ministère Industrie & Commerce,
Service Général des Achats,
Bureau des appels d'offres
Québec
Tél. : 643-5438
"Les bureaux du Service Général des Achats sont situés au Complexe H, 875 est, Grande-Allée, Rez-de-chaussée."
IMPORTANT : Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6453	210 tonnes de chlorure de calcium en vrac	Région no. 6-3
6455	250 tonnes de chlorure de calcium en vrac	Région no. 8
	Clôture des soumissions : 4 juillet 1972	3.00 p.m.
6468	15 semi-remorques, genre surbaissé, 25 tonnes.	Montréal & Québec
6469	80 tonnes basculantes en acier, genre monocoque, 12 pieds	Montréal & Québec
	Clôture des soumissions : 6 juillet 1972	3.00 p.m.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAUL BRISSETTE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

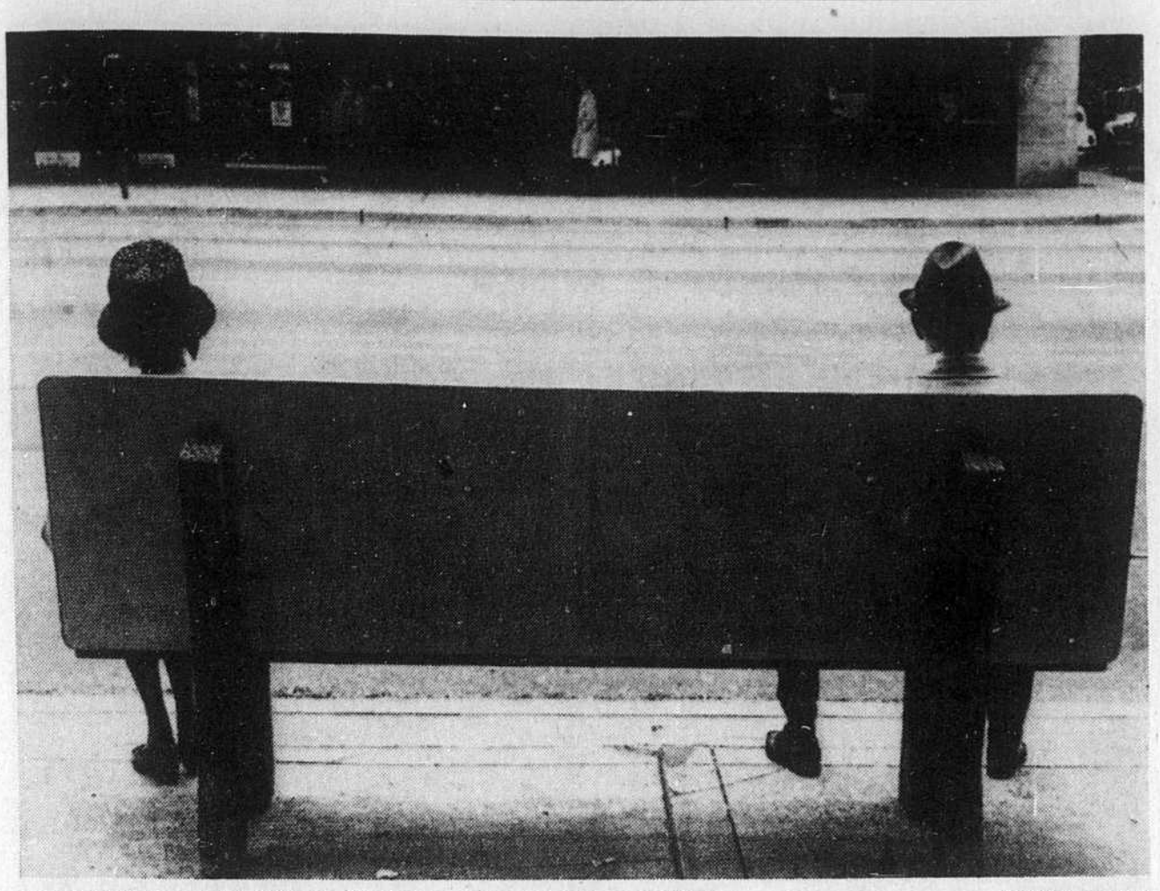

Quand l'autobus se fait attendre, c'est le protocole du silence qui règne. (Téléphoto CP)

Cinq régions au lieu de dix

Le gouvernement ontarien réorganise son système de gouvernements locaux

OTTAWA (PC) – Le gouvernement ontarien a annoncé hier une réorganisation importante du système provincial des gouvernements locaux, qui prévoit la création de cinq régions administratives au lieu des 10 actuelles.

Selon M. Darcy McKeough, ministre des affaires intergouvernementales, cette mesure permettra au gouvernement de mieux s'attaquer à des problèmes d'envergure comme la protection de l'environnement et la conservation des ressources.

Parlant devant l'Association ontarienne des municipalités, M. McKeough a indiqué que les comtés, qui servent traditionnellement de base aux gouvernements locaux, seraient peut-être abolis.

La structure des gouvernements municipaux, a-t-il ajouté, est démodée et retarde parfois des programmes établis par la province.

Le système provincial de planification régionale vise à créer des normes d'usage du sol, des eaux et de l'air. "Cette politique peut être entravée, parfois même paralysée, par un système de gouvernement local qui se voit forcé de mousser son développement et ses concessions fiscales."

Il existe dans les 900 municipalités de la province trop d'organismes qui "nuisent au bon fonctionnement des conseils municipaux et nuisent à un établissement de politiques globales".

Les nouvelles politiques créeront "un nouveau réseau de relations" entre les gouvernements provincial et régionaux.

Les cinq régions administratives seraient l'est, le centre, le sud et l'ouest, le nord-est et le nord-ouest. Elles remplaceraient les 10 régions économiques délimitées au milieu des années '50 pour faciliter les études statistiques. Selon M. McKeough, cette délimitation nuit aux objectifs d'une saine planification.

Les nouvelles régions constituent un regroupement plus réaliste de villes, de comtés et de régions que la province considère comme les organismes les plus importants dans l'application de la planification régionale.

Les 10 conseils consultatifs attachés au système des 10 régions seront remplacés par un conseil de cinq membres nommé dans chacune des nouvelles régions.

Ces nouveaux conseils, a expliqué le ministre, seront sans doute placés sous l'égide du Conseil économique de l'Ontario.

De plus, la province veut attacher des conseils consultatifs régionaux à chaque région.

Magnasonic Canada fait peau neuve

par Michel Lefèvre

Magnasonic Canada, importante entreprise d'importation-distribution d'appareils électroniques et ménagers, a inauguré hier son nouveau siège social d'une valeur de quelque $3 millions dans le parc industriel de Ville Mont-Royal et a annoncé à la même occasion l'agrandissement, au coût de $1 million, de l'usine de montage de Sanyo Canada adjacente à l'immeuble principal de Magnasonic.

La section de montage Sanyo qui occupe présentement environ 25,000 pieds carrés des 150,000 pieds carrés de l'immeuble Magnasonic sera ainsi agrandie dès cet automne de quelque 70,000 pieds carrés et bénéficiera d'une subvention du ministère de l'expansion économique régional de l'ordre de $277,000.

Invités par le président de Magnasonic Canada, M.I. Klein, le ministre québécois du travail, M. Jean Cournoyer, le ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand, et le président japonais de Sanyo Corporation, M. K. Iue, ont procédé à la traditionnelle coupe du ruban.

Le nouveau siège social de Magnasonic abrite une grande salle de présentation et promotion, une salle d'exposition, des espaces d'entreposage couvrant une superficie de 60,000 pieds carrés et enfin divers services de réparations, de montage, d'expédition et de réception pour une vaste gamme de produits tels ceux de Sanyo, Kenwood et Nivico du Japon, Grundig de l'Allemagne et Goodmans de la Grande-Bretagne.

Magnasonic détient conjointement avec la firme japonaise Sanyo dans une proportion de 50% chacun une participation dans Sanyo Canada qui fabrique au Canada des appareils récréatifs pour le foyer. Présentement Sanyo s'occupe du montage des téléviseurs en noir et blanc et commence à manufacturer des télécouleurs ainsi qu'une grande variété d'autres appareils de divertissement.

La société Magnasonic maintient huit centres de services dont elle est propriétaire à 100% dans les principales villes du Canada et a conlu des ententes de service avec 160 autres centres autonomes d'un littoral à l'autre. A Montréal, la compagnie garde en stock un inventaire d'environ 25,000 pièces de rechanges qui sont disponibles pour tous les centres de service et entrepôts au Canada.

L'entreprise, qui fut d'abord établie sous le nom de Perfect Manufacturing, remonte à 1951. Elle connu depuis une croissance phénoménale atteignant en 1971 des ventes de $26.5 millions. M. Klein, président de Magnasonic et actionnaire majoritaire de la société prévoit pour 1972 une hausse des ventes de plus de $7 millions.

Sanyo Electric apporte une solution étonnante à la certification rapide de la validité d'une carte de crédit ou d'identité: le système de vérification holo. Le système, comme son nom l'indique, établit instantanément si le porteur d'une carte en est véritablement le propriétaire au moment de la présentation. Un rêve devenu réalité... pour plusieurs commerçants au détail !

Au cours d'une conférence de presse suivant l'inauguration de l'usine, les membres de la direction de la société ont fait la démonstration de quelques-uns des plus récents produits exclusifs de Sanyo Electric du Japon. Parmi ceux-ci, mentionnons un dispositif qui authentifie les cartes de crédits, la pile à combustible, le fac-similé de micro-film l'enregistreuse portative à ruban vidéoscopique et enfin la motocyclette électrique anti-pollution.

Les prisonniers politiques brésiliens

Un problème humain qui suscite de "graves inquiétudes" (Sharp)

OTTAWA (Le Devoir) – Tout en maintenant le principe de non intervention dans les affaires internes d'un Etat souverain, le ministre canadien des affaires extérieures reconnaît que "le traitement dont les prisonniers politiques sont l'objet au Brésil...pose un problème humain des plus sérieux dont le gouvernement canadien s'est entretenu avec d'autres gouvernements étrangers. Le gouvernement a de plus exprimé directement aux autorités brésiliennes ses graves inquiétudes à ce sujet", note M. Sharp dans une lettre adressée à la présidente canadienne de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC).

La réponse du ministre, datée du 25 mai, a trait à l'arrestation d'une militante brésilienne de la JOC, Maria Angelina de Oliveira; la JOC canadienne, le 3 mai, protestait auprès de l'ambassade du Brésil et du premier ministre du Canada au sujet de l'arrestation de Mlle de Oliveira à Recife, le 36 avril – la militante était aussi dirigeante du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens (MMTC).

A la permanence montréalaise de la JOC, hier, un porte-parole a précisé que Mlle de Oliveira, libérée après 12 jours de détention sans que l'on connaisse les chefs d'accusation retenus par le régime brésilien contre elle, devait se présenter quotidiennement à un commissariat de police pour y subir d'autres interrogatoires.

Dans sa lettre à la présidente canadienne de la JOC, M. Sharp précise qu'il y a lieu de croire que les démarches de son gouvernement et celles d'autres pays "n'ont pas été sans effet", puisque le président brésilien a ordonné une enquête sur les services brésiliens chargés de la répression des troubles civils et du terrorisme et que certaines mises à pied ont suivi cette enquête.

Le ministre brésilien de la justice, écrit encore M. Sharp "a accepté qu'une enquête sur cette question soit effectuée par le Conseil brésilien pour la défense des droits de l'homme".

La JOC canadienne protestait énergiquement, dans sa lettre à M. Trudeau, "contre la campagne incessante menée au détriment des travailleurs (brésiliens) qui luttent pour la justice sociale et la libération".

La réponse de M. Sharp, sur papier à en-tête du secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, souligne toutefois que Mlle de Oliveira n'est pas citoyenne canadienne "de sorte que ni mon ministère ni notre ambassade au Brésil ne seraient fondés d'intervenir en sa faveur auprès des autorités de son pays". "J'espère, conclut le ministre, que ces renseignements vous permettront d'apprécier à la fois l'inquiétude sérieuse du gouvernement canadien à propos de cet état de choses ainsi que les limites imposées en pratique à son expression".

Sous-ministre adjoint à la voirie

QUEBEC – Le ministre de la voirie, des transports et des travaux publics, M. Bernard Pinard, annonce la nomination de M. Roger-T. Trudeau, comme sous-ministre adjoint, à la direction du personnel, à l'expropriation et l'office des autoroutes.

M. Trudeau est diplômé de l'Ecole polytechnique de Montréal; de 1938 à 1944, il fut ingénieur résident à Mont-Laurier; puis, ingénieur surintendant pour le compte de la compagnie H. J. O'Connel Ltée jusqu'en 1961.

LE C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT
compte cette année des diplômés en :
ADMINISTRATION (marketing)
TECHNIQUES DE LOISIRS
Pour toute information, contactez le service de placement 747-6521, postes 240-1-2, 625, boul. Ste-Croix, Ville Saint-Laurent.

qui dit PASTIS
dit BERGER

l'apéritif à l'accent marseillais
SAQ 213-i - $7.30

Avez-vous eu des ennuis lors de votre voyage à Toronto, M. Morin?

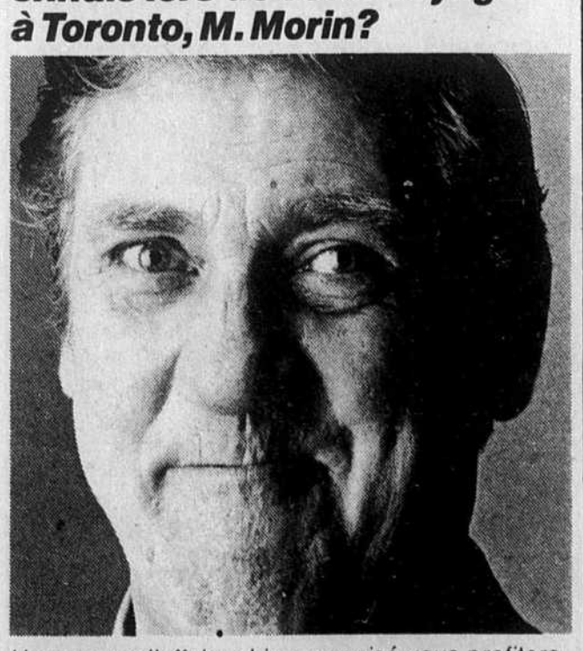

Un voyage d'affaires bien organisé vous profitera davantage. A Toronto, il faut commencer par réserver au Royal York.
Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.
CP Hôtels

Volontaires par excellence

Ces personnes de différents âges et de différents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.
VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.

BIENTÔT le NOUVEAU film de ROGER VADIM Kellé AU CINÉMA LE PARISIEN

COMMENT VA VOTRE ANGLAIS ?
Savez-vous dire : "gagner le gros lot" : "To hit the jackpot"

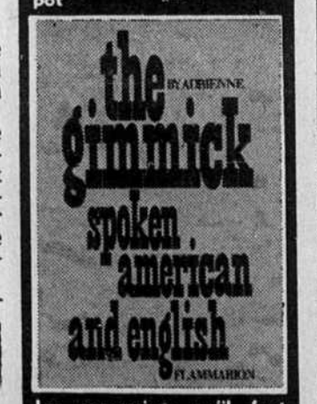

Les expressions qu'il faut connaître, les 100 mots qu'il ne faut pas dire.
Éditions FLAMMARION

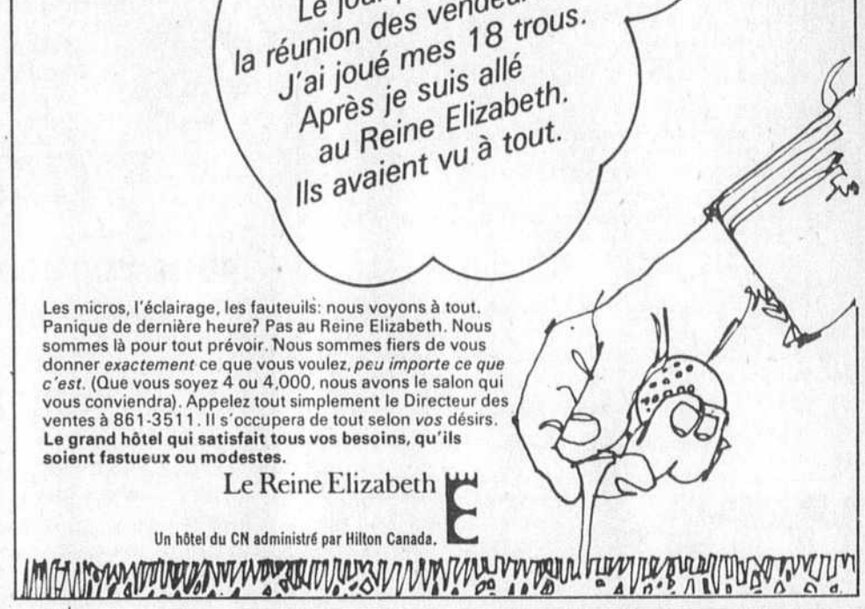

Les micros, l'éclairage, les fauteuils: nous voyons à tout. Panique de dernière heure? Pas au Reine Elizabeth. Nous sommes là pour tout prévoir. Nous sommes fiers de vous donner *exactement* ce que vous voulez, *peu importe ce que c'est*. (Que vous soyez 4 ou 4,000, nous avons le salon qui vous conviendra). Appelez tout simplement le Directeur des ventes à 861-3511. Il s'occupera de tout selon *vos* désirs.
Le grand hôtel qui satisfait tous vos besoins, qu'ils soient fastueux ou modestes.
Le Reine Elizabeth
Un hôtel du CN administré par Hilton Canada.

CONSERVATOIRE LASSALLE
COURS DE VACANCES
4 - 27 JUILLET
Enfants 6 à 11 ans • Adolescents de 11 à 15 ans
*Interprétation * Art de la parole*
Improvisation mimée
PROSPECTUS 861-4114
1290 rue St-Denis 523-2675

...s'il s'agit de vous rendre service
banque provinciale
l'innovatrice... pour vous

Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 11

DISTRICT SCOLAIRE NO 1
ST-QUENTIN, N.-B.

Poste: Enseignant en commerce
Dactylographie et Sténographie
10e et 11e années
Enseignement bilingue

Qualifications: Diplôme d'enseignement

Demande et curriculum vitae à:

M. Aldéric Mazerolle
Ecole polyvalente Alexandre J. Savoie
Case Postale 200
St-Quentin, Nouveau-Brunswick

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHARLEVOIX

Offres d'emploi

DEUX (2) ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Lieu de travail :
(1) École Polyvalente du Plateau, La Malbaie.
(1) Campus de Baie St-Paul, Baie St-Paul

ATTRIBUTIONS
Sous l'autorité du directeur de l'école, l'adjoint administratif assume les responsabilités qui lui sont confiées relativement à la gestion financière, à la gestion de l'équipement, à la gestion du personnel de soutien et à la gestion des activités de secrétariat de l'école.

QUALIFICATIONS
- Diplôme d'études collégiales en techniques administratives, ou l'équivalent
- Cinq (5) années d'expérience pertinente

OU

- Diplôme en secondaire V avec option se rapportant à l'administration ou aux sciences commerciales
- Dix (10) années d'expérience pertinente

SALAIRE
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Les intéressés doivent faire parvenir leur candidature pour dix-sept (17) heures, le quatre (4) juillet 1972, au :

DIR. des SERVICES au PERSONNEL,
C.P. 368,
Pointe-au-Pic - Co. Charlevoix.

université du québec

SERVICES UNIVERSITAIRES DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

Offre d'emploi

Sciences de l'Homme

UN PSYCHO-PÉDAGOGUE

Tâche :
Enseignement au baccalauréat spécialisé à l'élémentaire.

Exigence :
Doctorat ou maitrise

Traitement :
Selon la convention collective de l'Université du Québec.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 juin 1972 à:

Mlle Simone Denis,
Département des Sciences de l'Homme
Services Universitaires du Nord-Ouest Québécois,
Case postale 700,
Rouyn, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGROUPEE (BASSIN)

requiert les services de

1) DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Responsabilités:
- Appliquer les politiques élaborées par le M.E.Q. et les autorités scolaires.
- Préparation et surveillance des budgets concernés.
- Comme cadre, organiser, diriger et coordonner les services aux étudiants: orientation, enfance inadaptée, pastorale, conseil étudiant, psychologie, service social, santé, sports et activités parascolaires, placement, etc.

Exigences:
- Diplôme universitaire exigeant 17 ans de scolarité.
- Compétence dans l'animation et les relations humaines.
- Bonne personnalité, sens des responsabilités et de l'organisation.
- Dévouement hors des horaires.
- Fournir curriculum vitae et téléphone au plus tôt.

Concours: 72-8

2) RESPONSABLE EN ENFANCE INADAPTÉE

Fonction:
- Poursuivre l'organisation, la supervision et le développement du service à l'enfance inadaptée.

Exigences:
- 16 ans de scolarité.
- Formation pédagogique dont au moins 30 crédis en psychologie de l'enfance inadaptée.
- Expérience de cinq (5) années dans l'enseignement dont deux (2) auprès de l'enfance inadaptée. Toute autre expérience jugée équivalente sera considérée.
- Fournir curriculum vitae et téléphone au plus tôt.
- Concours : 72-9

3) PRINCIPAL ADJOINT

(Polyvalente des Iles)

Critères:
- L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre, ou une autorisation équivalente lorsque le poste comporte des responsabilités dans d'autres champs que celui de l'enseignement.
- Une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexes, de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de chef de département, de section ou de groupe.
- Une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité.
- Une expérience de cinq (5) ans, de type professionnel (enseignant ou non enseignant), selon les responsabilités du poste.

Salaire:
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education.

Concours:
72-40 Fin: 27 juin à 4 heures p.m.

4) AUTRES BESOINS

1 psychologue ou orthopédagogue
3 professeurs qualifiés
en éducation physique (masc. et fém.)

Faire parvenir offre d'emploi à:

Philémon Desjardins, s.c.
Directeur général,
Cap-aux-Meules,
Iles-de-la-Madeleine, P.Q.

CEGEP DE LÉVIS-LAUZON

Offre d'emploi

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

FONCTION:
Sous l'autorité du directeur général, il a la responsabilité des services de l'enseignement. Il est, notamment, responsable de :
a) l'enseignement et des programmes
b) l'animation et la coordination pédagogiques
c) la planification et la recherche
d) l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques

QUALIFICATIONS:
1- Qualités humaines essentielles à toute oeuvre éducative et sociale
2- Expérience administrative et pédagogique pertinente
3- Diplôme universitaire ou formation équivalente.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet sous double enveloppe, par courrier recommandé et libellé "personnel et confidentiel" avant 17.00 hres le 27 juin 1972, au:

Jury de promotion du CEGEP de Lévis-Lauzon
a/s Secrétaire général
70 rue Philippe-Boucher Lauzon, Qué.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL D'AHUNTSIC

SERVICE DU PERSONNEL
Offre d'emploi

Poste à pourvoir:

POSTE D'ENSEIGNANT A TEMPS PLEIN

(année académique 1972-73)

Formation:
Un premier grade universitaire dans le domaine de la chimie industrielle avec préférablement une spécialisation en technologie des matières plastiques.

Expérience:
Expérience industrielle requise surtout en technologie des matières plastiques.

Salaire:
Selon les normes arrêtées par la convention collective en vigueur.

Le candidat choisi devra pouvoir débuter le plus tôt possible.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 26 juin 1972, à:

Service du Personnel,
Collège Ahuntsic,
9155, St-Hubert,
Montréal 353, P.Q.

(Le personnel du Collège Ahuntsic est au courant de cette offre de Service).

LE CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS
Responsable de l'administration générale du Collège.
Principal administrateur du Collège.
Responsable directement auprès du conseil d'administration et du comité exécutif.

QUALIFICATIONS :
Diplôme universitaire dont l'obtention requiert un minimum de 17 années de scolarité ou l'équivalent.
Expérience professionnelle dans l'administration de préférence dans l'administration scolaire.
Bonne connaissance des structures administratives de l'éducation au Québec et connaissance du milieu scolaire de préférence collégial.

SALAIRE :
Selon la politique administrative salariale du Ministère de l'Éducation.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet seront reçues jusqu'au 27 juin 1972, au bureau du

Secrétaire général
945 Chemin Chambly
Longueuil.

N.B. Mentionner sur l'enveloppe "poste Directeur Général"

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE COTE NORD

275, boulevard LaSalle,
Baie Comeau, Sag., P.Q.

SERVICES AU PERSONNEL

Réf.: 04-11-31

Offre d'emploi

CONSEILLER DES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES

La Commission scolaire régionale de la Côte Nord requiert les services d'un conseiller des techniques audio-visuelles.

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, le conseiller des techniques audio-visuelles remplit des fonctions de pédagogue-animateur et de concepteur-réalisateur.

Pédagogue-animateur, il anime le personnel de direction des écoles et le personnel enseignant dans l'utilisation rationnelle et optimale des techniques audio-visuelles.

Concepteur-réalisateur, il conseille et assiste les enseignants dans la production du matériel audio-visuel: bandes magnétiques et magnétoscopiques, diapositives, etc . . .

Il peut être appelé à participer à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités des services de l'enseignement.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur des services de l'enseignement.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en audio-visuel ou en sciences de l'éducation avec spécialisation en audio-visuel.

Cinq (5) années d'expérience pertinente, de préférence dans le milieu de l'enseignement.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education et de la Commission scolaire régionale Côte Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 30 juin 1972.

C.H. Charbonneau,
Secrétaire général et
directeur des services au personnel.

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

recherche les services de

2 PSYCHO-ÉDUCATEURS

Milieu de travail:
Ecole secondaire St-Thomas (1er cycle)

Tâches:
- Encadrement d'étudiants affectés de perturbation socio-affective
- Collaboration avec les services de consultation.

Adressez demande et curriculum à:

Yves Gravel, directeur,
Service aux étudiants,
Commission Scolaire Baldwin-Cartier,
7, rue Ste-Anne,
Pointe-Claire, Québec.

LE CONSEIL DES ÉCOLES SEPAREES CATHOLIQUES ROMAINES DU DISTRICT DE SUDBURY

recherche

les services d'un enseignant qualifié pour enseigner les instruments à vent (cuivres et bois), les percussions ainsi que la guitare et capable d'organiser une harmonie aux niveaux de la 6e à la 10e année.

Adresser votre demande à:

Onésime Tremblay, B.A., M.Ed.,
Surintendant des écoles bilingues
et Secrétaire du Conseil,
221, rue Drinkwater,
Sudbury, Ontario.

CEGEP DE LÉVIS-LAUZON

Offre d'emploi

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTION:
Il est responsable de l'administration générale du CEGEP, du programme de développement, de la coordination de tous les services et des relations internes et externes.

QUALIFICATIONS:
1- Qualités humaines essentielles à toute oeuvre éducative et sociale
2- Expérience administrative et pédagogique pertinente
3- Diplôme universitaire ou formation équivalente.

TRAITEMENT:
Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet sous double enveloppe, par courrier recommandé et libellé "personnel et confidentiel" avant 17.00 heures le 27 juin 1972, au:

Jury de promotion du CEGEP
de Lévis-Lauzon
a/s Secrétaire général
70 rue Philippe-Boucher
Lauzon, Qué.

Carrières accessibles aux diplômés d'université.

Fonctions:
Vente. Analyse de portefeuille d'assurance— Auprès d'assurés actuels ou éventuels, dans le domaine de l'assurance-vie, tant personnelle que commerciale.

Formation:
Donnée par un personnel compétent.

Salaire:
Au début, jusqu'à $10,000 par année; par la suite, selon vos aptitudes.
Composez 849-1145

La Métropolitaine
Cent ans au service des Canadiens.

MIRACLE MART

CHEF-RÉDACTEUR

STEINBERG

Sous la direction du directeur du marketing, le chef-rédacteur est responsable de la conception de nouveaux thèmes publicitaires, supervise la rédaction de la publicité française et anglaise pour tous les média d'information et est responsable de toute la production publicitaire pour la radio et la télévision. En collaboration avec les secteurs des achats et des ventes, il prépare des campagnes de promotion dans les magasins, organisant des démonstrations, des expositions et des concours.

Le candidat :
Le candidat idéal aura plusieurs années d'expérience dans la création et la conception publicitaire pour tous les média d'information.

Possédant les qualités d'originalité et une solide expérience administrative, il devra pouvoir analyser les particularités du marché et innover dans le sens de l'évolution du milieu québécois. Nous choisirons celui (celle) dont l'expérience et les réussites prouvent qu'il (elle) pourra assumer des tâches et des responsabilités de plus en plus importantes.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel à :

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
110 ouest, boul. Crémazie,
Montréal 351.

UN PROFESSEUR A TEMPS COMPLET EN TECHNIQUES INFIRMIERES

Poste:
Enseignant en 180-601 : soins infirmiers médico-chirurgicaux.

Qualification:
Baccalauréat en sciences infirmières (cours de base de 4 ans de préférence).

Salaire:
Selon la convention collective.

Les candidats doivent faire parvenir leur demande avant le 24 juin au:

Bureau du Secrétaire Général,
Collège de Joliette,
Case postale 130,
Joliette, P.Q.

FAITES CARRIERE

avec la

SUN LIFE DU CANADA

Fonctions : Vente. Analyse de portefeuilles d'assurance auprès d'assurés actuels ou éventuels dans le domaine de l'assurance-vie, rentes variables, Fonds Soleil.

Formation: Programme complet d'une durée de 3 ans.

Rémunération : Selon vos aptitudes et votre expérience.

Venez en discuter avec nous en toute confiance. Pour une entrevue avec M. Jacques Palardy, C.L.U., Officier responsable du développement des effectifs de vente de la division de Montréal, composez

866-6411

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions:
- Sous l'autorité du directeur général, le directeur du personnel planifie et coordonne les activités des employés et est responsable de son évaluation, son perfectionnement et, le cas échéant, de son engagement.
- Il maintient à jour un cahier de tâches et fonctions ainsi que les directives.
- Il s'agit d'un personnel constitué de 20 personnes seulement, à l'emploi d'une organisation professionnelle. Le directeur du personnel devra assumer d'autres fonctions d'ordre administratif.

Références exigées.
Salaire selon expérience et compétence.
Faire parvenir curriculum vitae à:

CASE 1820
LE DEVOIR

Toutes les demandes reçues seront tenues confidentielles et recevront une réponse.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHARLEVOIX

Offre d'emploi

TECHNICIEN EN ORGANISATION SCOLAIRE

Lieu de travail
École Polyvalente du Plateau, La Malbaie.

ATTRIBUTIONS
Sous l'autorité du directeur de l'école ou du directeur adjoint responsable de l'enseignement, le technicien en organisation scolaire accomplit les tâches techniques relatives au programme institutionnel de l'école.

QUALIFICATIONS
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
Posséder des aptitudes et des habiletés techniques reliées à l'utilisation de l'informatique et posséder des connaissances de base lui permettant de suivre des cours et de participer à des sessions de perfectionnement en informatique.

SALAIRE
Selon la prochaine entente entre le Ministère de l'Éducation et le personnel technique des Commissions scolaires.

Les intéressés doivent faire parvenir leur candidature pour dix-sept (17) heures, le quatre (4) juillet 1972, au :

DIR. des SERVICES au PERSONNEL,
C.P. 368,
Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL D'AHUNTSIC

CONCOURS AU POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fonctions :
Sous la direction du directeur général, le directeur des services administratifs est responsable de la planification, de l'organisation, de la direction, de la coordination et du contrôle des services de la comptabilité et gestion financière, du personnel, de l'approvisionnement et des terrains et bâtisses.

Qualifications :
Diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des sphères d'activité reliées à la fonction et l'expérience pertinente jugée suffisante ou toute combinaison de formation académique et d'expérience jugées suffisantes.

Conditions de travail :
Selon la politique administrative et salariale : document no 2 du 25 janvier 1972.

Fermeture du concours : le 26 juin 1972 à 17h.

Les offres de services doivent être adressées au :

Secrétaire général,
Collège Ahuntsic,
9155, rue St-Hubert,
Montréal, 353, Qué.

Éligibilité :
Le concours est ouvert aux candidats du collège et de l'extérieur.

Carrières et Professions

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUEBECOIS Inc.

Offre les possibilités d'emploi suivantes

A VAL D'OR:

1 travailleur social professionnel de préférence avec expérience
ou
1 conseiller social ayant au moins deux années d'expérience
comme consultant ou praticien au Secteur Famille-Enfance.
Poste disponible immédiatement.

A MATAGAMI:

1 travailleur social professionnel masculin avec ou sans expérience
ou
1 conseiller social masculin avec deux années d'expérience.
Poste disponible le 1 août 1972.

Conditions:

Selon les échelles du Ministère des Affaires Sociales et les bénéfices marginaux en vigueur au Service Social de l'Ouest Québecois Inc.

Adresser votre demande d'ici le 28 juin 1972 à :

Directeur général,
Le Service Social de l'Ouest Québécois Inc.,
282, 1ère Ave Est,
AMOS, P.Q.

LE CONSEIL PROVISOIRE DE LA NOUVELLE COMMISSION SCOLAIRE DE DRUMMONDVILLE

requiert les services d'un:

DIRECTEUR DE PERSONNEL

a) pour planifier, organiser, coordonner et évaluer l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives existantes à la Commission.

b) pour organiser etcoordonner des activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission scolaire et, en particulier pour les commissaires et le directeur général.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire en relations industrielles, en administration ou en droit.
Six années d'expérience pertinente.

Traitement: De $11,000.00 à $14,675.00

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande pour le 27 juin 1972 à:

M. Ludger Lépine,
Secrétaire-Trésorier Intérimaire,
Case Postale 308, 300, St-Georges,
Drummondville, Qué.

COLLEGE EDOUARD-MONPETIT

POSTE OUVERT

DIRECTEUR DE CAMPUS

Secteur aérotechnique

FONCTIONS:

Administration du campus sous l'autorité du directeur général du CEGEP.

Relations publiques avec l'industrie aéronautique (entretien, fabrication et avionique).

QUALIFICATIONS:

Compétence reconnue dans la technologie, l'administration, l'enseignement et/ou l'entraînement dans ce domaine.
Un diplôme universitaire serait un atout.
Un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine de l'aéronautique, ou un domaine connexe.
Bilingue.
Citoyenneté canadienne.
Le salaire se situera entre $15,975.00 à $18,600.00

Les candidatures devront parvenir d'ici le 11 juillet 1972 à:

Collège Edouard-Monpetit
Secrétariat général
945 Chemin Chambly,
Longueuil, Qué.
N.B. Mentionner sur l'enveloppe "poste de directeur de campus".

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275, boulevard LaSalle,
Baie Comeau, Sag., P.Q.

SERVICES AU PERSONNEL

Réf.: 04-11-32

Offre d'emploi

CONSEILLER DE LA MESURE ET DE L'ÉVALUATION

La Commission scolaire régionale de la Côte Nord requiert les services d'un conseiller de la Mesure et de l'Évaluation.

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement, le conseiller de la mesure et de l'évaluation supervise et contrôle les opérations rattachées à la mesure et à l'évaluation en ce qui a trait au rendement scolaire et au développement général des élèves.
Il peut être appelé à participer à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités des services de l'enseignement.
Il assiste le personnel de la direction des écoles quant à la planification et à l'application des diverses opérations de mesure et d'évaluation.
Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur des services de l'enseignement.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Autorisation personnelle permanente d'enseigner.
Diplôme universitaire dans une des disciplines d'enseignement (Sciences ou Mathématiques) avec spécialisation en mesure et évaluation.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale Côte Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5.00 heures p.m. le 30 juin 1972.

C.H. Charbonneau,
Secrétaire général et directeur des services au personnel,

POSTE :

INGÉNIEUR DE PROJET

Responsable de la coordination pour la construction de bâtiments d'habitations et industriels dans la province de Québec.

CANDIDAT :

Diplômé en électricité
Membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec
4 à 5 ans d'expérience dans la construction et le design
Dynamique - entraîné à la négociation avec les entrepreneurs capable de rédiger des procès-verbaux et de conduire les réunions de travail - parfait bilingue.

AVANTAGES :

Salaire selon expérience avec d'excellents bénéfices marginaux.

Envoyer curriculum vitae à

CASE 1821
LE DEVOIR

Collège de Maisonneuve

Offre d'emploi

PROFESSEUR DE CHIMIE SPÉCIALISÉ EN BIOCHIMIE

Fonctions : Enseigne la chimie générale et la biochimie aux étudiants de techniques de la diététique et technique d'hygiène dentaire.

Qualifications:
- Diplôme universitaire du 1er cycle en biochimie ou en chimie.
- Expérience dans l'enseignement.

Traitement: Selon la convention collective.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 juin 1972, au:

Secrétaire général,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal 406.

INGÉNIEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nous recherchons un ingénieur des télécommunications adjoint pour notre Groupe assignation/établissement de liaisons et circuits.

Les candidats doivent être bilingues, de préférence, avoir une certaine expérience préalable de ce genre de travail, ou bien posséder des connaissances étendues sur l'exploitation des systèmes de télécommunications terrestre, par satellites et par câbles sous-marins.

Il s'agit d'un poste permanent, comportant une assurance-groupe et des régimes de retraite fort avantageux. Le salaire est à débattre et sera proportionné aux qualifications et expériences antérieures.

Tous les renseignements obtenus resteront strictement confidentiels.

Veuillez répondre par écrit seulement et faire parvenir un curriculum vitae détaillé mentionnant vos salaires antérieurs à:

Directeur du personnel,
Société canadienne des télécommunications transmarines,
625, rue Belmont,
Montréal 101 (Québec)

université du québec à trois-rivières

Offre d'emploi

Titre:

DIRECTEUR DU SERVICE AUDIO-VISUEL

Fonctions:
- Sous l'autorité du Vice-Recteur aux affaires étudiantes, il coordonne, administre et dirige le service de l'Audio-Visuel.
- Il doit veiller à la bonne marche du service, son développement et son orientation.
- Il peut-être appelé à effectuer d'autres travaux de nature similaire.
- Il est responsable du personnel dans ce service.

Exigences:

Diplôme universitaire et expérience dans le domaine de l'Audio-Visuel.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Seules les demandes écrites reçues sur formules officielles, avant le 26 juin 1972, seront retenues. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au:

Bureau du Personnel,
Université du Québec à Trois-Rivières,
3351, boul. des Forges,
Trois-Rivières,
Tél.: 376-5658

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-LÉONARD-DE-PORT-MAURICE

Offres d'emplois

POSTE I:

PRINCIPAL-ADJOINT (1) POUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Exigences:
- bilingue - responsabilité de classes françaises et anglaises
- brevet d'enseignement - 16 ans de scolarité minimum
- expérience d'enseignement à l'élémentaire
- connaissances des méthodes actives
- intérêt pour l'esprit de l'école active et ses techniques.

POSTE II:

PROFESSEURS-ANIMATEURS EN ÉDUCATION PHYSIQUE (3)

Exigences:
- diplôme (bacc. ou études supérieures) en relation avec l'emploi postulé
- faire la preuve (si possible) de compétence et d'initiative.
- bilingue de préférence
- intérêt au "concept d'animation" qui vise à rendre un groupe plus apte à communiquer, agir, décider, etc . . .

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée d'un "Curriculum Vitae" complet avant le 29 juin au:

Directeur Général des Écoles,
Commission Scolaire de St-Léonard,
8125, rue Collerette,
Cité de St-Léonard, (Québec)

Alerte à toutes les provinces ! Voici l'armée des auto-stoppeurs

L'armée de l'été a déjà commencé sa marche à travers le pays. Les jeunes autostoppeurs sont sur les routes, en bataillons considérables. Dans de nombreux endroits, on se prépare à recevoir les jeunes itinérants. A Québec, par exemple, les autorités municipales prévoient recevoir plus de 100,000 voyageurs à la Petite Bastille, sur les Plaines d'Abraham, ce qui est presque le double de ceux qui y sont passés l'an dernier.

Un relevé transcanadien effectué par la Presse Canadienne a démontré une grande diversité d'opinions sur le nombre de jeunes qui seront sur les routes, cet été. Apparemment, certains ont fait confiance à un rapport du Conseil de développement social, l'an dernier, disant que le goût du voyage avait atteint son apogée, chez les jeunes, et que l'autostop avait un peu perdu de son attrait. D'autres sont d'avis que le nombre incroyable de bicyclettes vendues cette année diminuera probablement le nombre des voyages "sur le pouce".

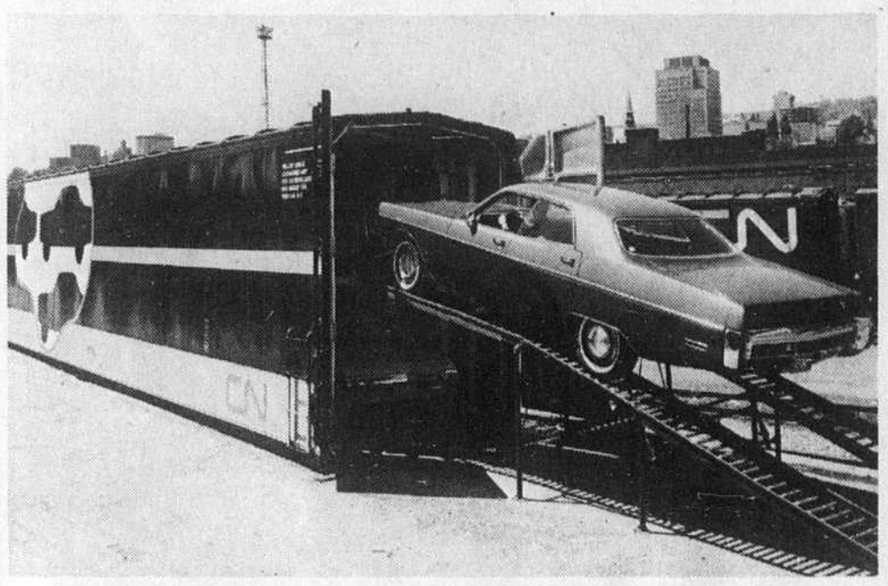

À compter du 23 juin, il sera possible de se déplacer entre Toronto et Edmonton par train en même temps que son auto. Ce nouveau service du Canadien National, appelé "service d'autos accompagnées", est lancé à titre d'essai. Selon le nouveau régime, il en coûtera $188 pour expédier son auto sur la liaison Toronto-Edmonton en plus de deux billets de passage pour adultes. Il faut toujours réserver ses places à l'avance.

Dans plusieurs endroits, notamment l'Ile-du-Prince-Edouard et Toronto, des difficultés se sont élevées entre les jeunes voyageurs et les autorités, l'an dernier. La situaton, dans les deux endroits, semble plus calme cette année.

Voici un aperçu de la situation dans quelques provinces canadiennes:

Québec: Dans le Québec les auberges de jeunesse se préparent à recevoir 100,000 jeunes voyageurs. Il y a dans cette province 15 auberges sous la juridiction du haut-commissariat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, et sept autres administrées par l'Association canadienne des auberges de jeunesse. Don Boisvert, qui dirige une organisation pour la jeunesse à l'université Loyola, a dit qu'on s'attend à un nombre plus élevé de jeunes voyageurs, cet été.

De son côté la police, qui a déclaré n'avoir eu aucune difficulté l'an dernier à empêcher les jeunes voyageurs de dormir dans les parcs ou autres lieux publics, déclare que le nombre des autostoppeurs qui passent par Montréal se chiffre par milliers.

Ontario: Information canada a publié un fascicule de 44 pages à l'intention des étudiants et autostoppeurs qui visitent la capitale nationale. On y trouve une liste des auberges de jeunesse, des centres d'aide, des endroits destinés aux sports et aux loisirs.

Un règlement municipal interdit l'autostop dans les rues d'Ottawa. L'université d'Ottawa estime à environ 6,000 le nombre de jeunes qui se sont prévalu de son accueil, l'an dernier. Jim Harbic, du bureau de logement à l'extérieur du campus, a déclaré: "Nous sommes tout simplement inondés de jeunes voyageurs. C'est un problème véritable à Ottawa". Il prévoit que le nombre des autostoppeurs sera encore plus élevé cette année.

Colombie-Britanniques: Selon plusieurs sources à Vancouver, le point culminant a été atteint il y a deux ans, en ce qui concerne l'attrait de cette ville pour les jeunes voyageurs. Cependant, on prévoit 23,000 jeunes visiteurs cette année dans cette ville, soit le même nombre qu'en 1970 et 3,600 de plus qu'en 1971.

Terre-Neuve: On prévoit que le manque d'endroits propices à recevoir les jeunes voyageurs, à Terre-Neuve, l'été dernier, se trouvera amélioré cette année. De St-Jean à Port-aux-Basques, il y aura cette année sept auberges de jeunesse le long de la route transcanadienne.

Ile-du-Prince-Edouard: M. John Lacey, directeur d'une Auberge de jeunesse à l'Ile-du-Prince-Edouard, estimait qu'environ 7,500 autostoppeurs étaient passés par la province, l'an dernier, et qu'on prévoit que ce nombre augmentera cette année de 1,000. Mais on a prévu de nouvelles hostelleries.

Nouvelle-Ecosse: Après de longues négociations, la ville de Halifax a décidé de permettre qu'on utilise une école comme auberge de jeunesse, ce qui donnera un abri à environ 200 personnes par nuit. A Sydney et à Wolfville, au moins 15 agences ont présenté une demande de subvention pour l'établissement d'auberges de jeunesse.

Nouveau-Brunswick: M. David Lambert, directeur du comité d'auberges de la jeunesse à Fredricton, prévoit que le nombre de jeunes voyageurs, cet été, sera à peu près le même que l'an dernier, alors que 15,000 lits ont été fournis pour une nuit, au cours de l'été.

Fredericton est un lieu populaire pour les voyageurs d'autostop, à cause de sa position, à cheval sur la transcanadienne, menant aux autres provinces Atlantique.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

requiert les services d'un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

FONCTIONS :

Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission et, en particulier, pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général.
Il est responsable des publications et rapports, des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le directeur général.
Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.
Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS REQUISES :
- Diplôme universitaire, de préférence en droit ou en administration.
- Six années d'expérience pertinente, en particulier dans des des services de secrétariat.

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Entre $11,000.00 et $14,150.00 selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation (document No 2)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à l'attention de :

LÉOPOLD LAVERTU,
Directeur Général
La Commission Scolaire Régionale du Golfe
30 rue Comeau, Sept-Îles

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOILOU

(CEGEP)

POSTE À COMBLER:

(à compter du 31 juillet)

Le Centre des Media

BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL

Tâche: responsable des services techniques.

Qualifications requises : posséder un diplôme universitaire terminal dont l'obtention requiert un minimum de 16 années d'études en bibliothéconomie.
Être éligible à la Corporation des Bibliothécaires professionnels.
Posséder au moins 2 années d'expérience de préférence dans un milieu enseignants.
Avoir des aptitudes en administration et en relations humaines.

Salaire: selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le mardi 27 juin, 17 heures à:

Raymond Asselin,
Secrétaire général,
C.P. 1400,
Terminus Postal,
Québec 2.

Vacances des aînés

Les inscriptions aux voyages organisés par la Fédération de l'âge d'or du Québec vont bon train. Les cinq randonnées de sept et de huit jours au Québec et celles des Maritimes font l'objet de nombreuses demandes.

Devant ces faits, FADOQ offre le service suivant aux personnes intéressées à noliser un autobus complet (45 passagers) pour un voyage donné: l'autobus sera conduit en un point central indiqué par le demandeur pour accueillir les voyageurs.

Pour des explications supplémentaires, prière de s'adresser à la Fédération de l'âge d'or du Québec, 2116, boul. Laurier, Sillery, Québec 6; tél. (418) 688-0680.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4.30 p.m. heure de tombée.

CLEMENT Albert: Monsieur Albert Clément est décédé le 9 juin 1972 à l'hôpital Général de Montréal et inhumé le 14 juin au cimetière Mont-Royal. Une messe de requiem sera chantée le 28 juin à 5:15 p.m. à l'église Notre-Dame-des-Neiges.

RICHARD, Hector. A Matane, le 16 juin 1972 à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédé M. Hector Richard, époux de Mathilda Tremblay.

Il était président des magasins Hector Richard Inc. de Matane.

Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants, son gendre et ses brus: Lucien, Marybe, Girard, Hermon (Claire Beauchemin), R.V.P. Marc Dominicain (Marius), le Dr Réginald (Gérardine Galipeau), Claude, M. Mme Jeannot Savard (Lise Richard). Son frère Armand Richard de Sept-Iles. Son beau-frère Emile Tremblay (Thérèse Lepage) de Port-Cartier, Mme Anatole Tremblay, Mme Joseph Richard de Kedgewick (N.B.), M. Wellie Tardif, M. Didyme Tardif, ainsi que plusieurs petits-enfants.

Les funérailles auront lieu mardi 20 juin. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Léon Sirois et Fils no 189 Ave. St-Rédempteur, Matane, pour se rendre à l'église St-Jérôme de Matane où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de Matane, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE Père Osias. A Montréal, le 18 juin 1972 à l'âge de 83 ans, est décédé, le Révérend Père Osias Sauvé, Montfortain. Missionnaire du Nyassaland, Afrique. Chargé des Noirs de Montréal pendant de longues années, il laisse dans le deuil sa soeur Desneiges (Mme Emile Daoust), ses frères Julien et Léo ainsi que ses neveux les Abbés Gilles et Bernard Sauvé, les Pères Aurèle Daoust et Jean-Paul Sauvé, Montfortains. Les funérailles auront lieu mercredi le 21 juin. La dépouille mortelle est exposée à la Maison Mère des Soeurs de la Providence No 5655 boul. de Salaberry où le service sera chanté à la Chapelle de la Maison-Mère à 10:00 heures. Et de là au cimetière de Dorval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Directeur Général

Notre client, une importante raffinerie de sucre de Montréal, est à la recherche d'un directeur général pour prendre la direction de l'ensemble de ses opérations. Se rapportant au conseil d'administration, la directeur général aura à planifier l'orientation de la raffinerie, à diriger son personnel, à voir à son financement et à contrôler ses opérations.

Les candidats devront être des administrateurs d'expérience et devront connaître le milieu agricole et l'industrie alimentaire. Ils auront des notions des pratiques d'achat et de mise en marché des produits primaires.

Les candidats disposeront d'une bonne formation académique, préférablement universitaire, et seront bilingues. Ce poste intéressera les personnes dont le salaire annuel est de l'ordre de $25,000 présentement.

Veuillez répondre en toute confiance à notre bureau de Montréal, au 630 ouest, boul. Dorchester, vous référant au dossier 866.

Urwick, Currie Conseillers en administration
& Associés Ltée . Québec Montréal Ottawa Toronto Winnipeg Vancouver
Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

Le gouverneur-général du Canada, M. Roland Michener, rencontre Mme Maya Pilsetskaya, vêtue de blanc, sous le regard réjoui de M. Pierre Elliott Trudeau, également vêtu de blanc. Mme Pilsetskaya ést prima ballerina du ballet Bolshoi, qui termine une série de trois spectacles au Centre national des Arts à Ottawa. La troupe russe a éveillé l'enthousiasme délirant du public ouataouais. La prima dansait Odette et Carmen.

arts spectacles

Au profit de Collecte Vietnam

Raymond Lévesque encanteur de toiles

Raymond Lévesque, entouré de Georges Dor, Priscilla et Denis Corbeil, se fera jeudi soir encanteur de toiles.

Si le chantre de la fraternité et de la liberté devient crieur il garde, dans ce nouveau rôle, l'oeil fixé sur les valeurs qu'il défend depuis toujours. Les toiles qu'il adjugera et le but de l'encan en témoignent.

Les toiles ont été données par des membres du "Groupe des Peintres Kébékois", espèce de mouvement de libération né il y a quatre mois dans le milieu de la peinture et dont l'activité déjà débordante se veut le prélude à la réalisation de projets plus ambitieux. Les toiles offertes sont au nombre de huit et sont signées: Frère Jérôme, Morgan, Sasseville, Soucy, Samson, Smith, Côté, Nadon.

L'encan aura lieu à l'hôtel Nelson, Place Jacques-Cartier, entre deux spectacles qui s'affichent: "Chant du Québec pour le Vietnam". Le produit de la vente des tableaux et des billets d'admission au spectacle ($2) sera versé intégralement à Collecte Vietnam pour l'achat de médicaments et d'articles essentiels destinés aux enfants vietnamiens. Collecte Vietnam est une initiative qui s'inscrit dans un mouvement mondial et a pour but de soulager la misère infligée au Vietnam. Les montants recueillis sont versés à un compte spécial ouvert au nom de Collecte Vietnam à la Caisse populaire de la CSN à Montréal et sont remis périodiquement à un représentant du GRP à Paris.

Le "Groupe des Peintres Kébékois" qui est l'organisateur de cette soirée mérite d'être lui-même mieux connu. Il a essentiellement pour but de libérer les peintres de toutes les entraves et de toutes les difficultés auxquelles ils sont régulièrement en butte. Ses membres ne veulent pas seulement faire de la peinture, mais aussi "vivre la peinture" et faire que les autres la vivent.

A cette fin il dispose déjà d'un atelier commun dans l'est de la ville et a mis sur pied un service éducatif qui va discuter de peinture dans des endroits comme les usines, les cégeps, les hôpitaux, où le groupe organise des expositions.

En fait d'expositions, il y en aura une à compter du 26 juin en permanence à l'hôtel Nelson, dans le hall d'entrée et au Petit Bar. Les oeuvres exposées changeront tous les mois, la première exposition étant de Sasseville, Ferron et Houde. Un animateur du Groupe sera sur place en permanence pour parler peinture avec qui sera intéressé. Le Théâtre de Quat' sous servira bientôt aussi de lieu d'exposition au Groupe.

Celui-ci, dirigé par Serge Soucy, estime qu'il pourra faire exposer l'an prochain une cinquantaine de peintres kébékois, notamment d'Abitibi et du Lac St-Jean, où des sections autonomes ont été mises sur pied. La structure du Groupe aura notamment pour avantage de faire des échanges: un peintre d'Abitibi pourra exposer à Montréal ou au Lac St-Jean et vice versa, comme un peintre de Montréal pourra se faire connaître en Abitibi etc.

Pour le directeur du Groupe, ces premières initiatives ne sont que le prélude à la mise en place d'une "maison québécoise de la peinture" dont la vocation serait celle-là même qui, à ses yeux, est trahie par les musées. Il s'agirait d'un endroit où les jeunes peintres auraient la possibilité d'exposer en toute liberté. Il s'agirait également d'un endroit de participation, où l'on pourrait vivre, parler de peinture, faire de la recherche, etc. et pas seulement accrocher des toiles. Serge Soucy se donne 10 ans pour arriver à cette fin.

En un mot, le rêve des Peintres Kébécois réunis dans ce groupe – ils sont 11 actuellement – est de désaliéner la peinture dans la société où ils vivent et de se reprendre eux-mêmes en main en tant que peintres. X.B.

cinéma

ALOUETTE: "L'Enfer de l'érotisme". 2.45 6.05 - 9.30 et "Chaud délire". 1.00 - 4.20 - 7.45.
ARLEQUIN: "Fantaisies amoureuses de Siegfried". 12.45 - 3.40 - 6.35 - 9.35 - et "Plaisirs Secrets d'un playboy". 2.10 5.05 - 8.00.
ATWATER: (Cinéma II): "And now for something complety different". 7.30 - 9.30.
ATWATER: (Cinéma I): "Fuzz". 1.00 - 3.00 - 5.10 - 7.15 - 9.20.
AVENUE: "A Clockwork Orange". 2.00 - 6.20 - 8.55.
BERRI: "Le bon, la brute et le truand". 2.00 - 5.00 - 8.00.
BIJOU: "Justine de Sade". 12.25 - 3.32 - 6.19 - 9.25 et "Leila, la bête érotique".
BONAVENTURE: "I a woman". 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00.
CANADIEN: "La possédée". 12.30 - 3.42 6.54 - 10.06 et "Bonjour lunettes, adieu fillettes". 1.58 - 5.10 - 8.22.
CAPITOL: "Possession of Jo Delaney". 12.30 - 2.50 - 5.00 - 7.00 - 9.20.
CHAMPLAIN: "L'Hôpital en folie". 12.00 3.25 - 6.50 - 10.15 et "Les Stances à Sophie". 1.35 - 5.00 - 8.25.
CHATEAU: "Deux Salopards en enfer". 2.35 - 6.00 - 9.30 - et "Corps chauds pour l'enfer". 1.00 - 4.20 - 7.50.
CHEVALIER: "Le temps des loups". 12.05 2.30 - 5.05 - 7.12 - 9.37.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II): "Last Picture Show". 12.55 - 2.55 - 4.55 7.00 - 9.00.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I): "The Buck and the Preacher". 1.00 - 3.00 5.00 - 7.00 - 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Sacco et Vanzetti". 12.15 - 2.30 - 4.35 - 7.00 - 9.15.
CINEMA V: Voir Cinéma de Paris.
CREMAZIE: "Pour une poignée de dollars". 6.30 - 9.55 et "Sabata". 8.00.
DAUPHIN: (Renoir) "Mort à Venise". 7.30 9.30 (McLaren): "Symphonie pathétique". 7.30 - 9.30.
ELECTRA: Voir Château.
ELYSEE: (Salle Resnais): "La vieille fille". 7.30 - 9.30 - (Salle Eisenstein): "Trafic". 7.30 - 9.30.
FESTIVAL: "Wr. Mysteries of the organism". 7.30 - 9.30.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
IMPERIAL: "Je fais tout ce que je veux". 12.30 - 3.35 - 6.45 - 9.50 et "Les cauchemars naissent la nuit". 2.05 - 5.10 - 8.20.
KENT: "Garde of the Finzi Continis". 1.00 2.40 - 4.20 - 6.00 - 7.45 - 9.25.
LUCERNE: "Ta femme cette inconnue". 8.00 - et "Journal intime d'une demi-vierge". 6.25 - 9.30.
JEAN-TALON: "Sissi". 6.40 - 9.50 et "Le petit Andalou". 8.30.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCIER: "Pour quelques dollars de plus". 6.00 - 9.50 - et "Pendez-les haut et court". 8.00.
MIDI-MINUIT: "M... de 5 à Sexe". 12.30 3.30 - 6.30 - 9.30 et "Filles faciles". 2.00 - 5.00 - 8.00.
MONKLAND: "Carry on camping". 2.30 5.35 - 8.50 et "Carry on up the jungle". 1.00 - 4.05 - 7.10 - 10.25.
OUTREMONT: "La voie lactée". 7.00 - et "Jules et Jim". 9.30.
PALACE: "Fright". 1.00 - 3.04 - 5.15 7.25 - 9.35.
PAPINEAU: "Camp spécial no 7". 2.20 5.20 - 8.15 - et "Les esclaves du plaisirs". 1.00 - 3.55 - 6.55 - 9.50.
PARC: "La comtesse nue". 6.30 - 9.35 - et "Viens mon petit oiseau". 8.00.
PARISIEN: Festival de films québécois.: "Valérie". et "L'Initiation" et "L'Amour humain" et "Viens mon amour" et "Pile ou face" et "Y'a plus de trou à Percé" et "Le diable est parmi nous".
PIERROT: "Le mur de l'Atlantique". 5.01 7.13 - 9.25.
PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof".
PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Decameron". 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.20 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Sweet hunters". 12.50 - 2.40 - 4.30 6.30 - 8.30.
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "Dominique Daughters of Lesbos". 12.00 - 2.35 - 5.10 - 7.45 - 10.20 et "Only in my dreams". 1.10 - 3.45 - 6.20 - 8.55.
RIVOLI: "Scandale". 3.00 - 6.15 - 9.35 et "M. le curé est mis au vert". 1.05 - 4.25 - 7.40.
SAINT-DENIS: "La Vraie nature de Bernadette". 12.05 - 2.42 - 4.19 - 6.07 - 8.14 9.52.
SEVILLE: "Journey through Rosebud". 1.25 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.30.
SNOWDON: "Cabaret". 12.25 - 2.35 - 4.45 7.00 - 9.10.
VAN HORNE: "Naughty Marietta". 1.15 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.15.
VENDOME: "Les Intrus". 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.20.
VERSAILLE: (Salle Rouge): "De la part des lions". et "Sept fois sept". 6.25.
VERSAILLE: (Salle bleue) : "Fantaisies amoureuses de Siegfried". et "Plaisirs secrets d'un playboy". 6.40.
VERDI: "La prière du soldat". (trilogie de M. Kobayashi) 8.00.
VERDUN: Voir Crémazie.
VIDEOGRAPHE: "Contact". et "Si jamais ailleurs". 8.00.
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "La Salamandre". 7.30 - 9.40.
STUDIO B: "Présence des extra-terrestres". 7.30 - 9.40.
VILLERAY: "Il était une fois dans l'Ouest". 8.00.
WESTMOUNT: "What's up Doc". 1.00 - 2.40 4.20 - 6.00 - 7.40 - 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: "Made for each other". 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.10.
YORK: "Play it again Sam". 1.50 - 3.45 - 5.40 - 7.35 - 9.30.

télévision

CBFT 2

10.40 Ouverture et horaire
10.45 En mouvement
11.00 Pépé le cowboy
11.30 Rinaldo Rinaldini. c
12.00 Plein feu... l'aventure. c
12.30 Le gourmet farfelu. c
1.00 Cinéma: "L'aigle noir" (drame - Italien 1947). c
2.30 Femme d'aujourd'hui. c
3.30 QU'Ouis-je. c
4.00 Ulysse et Oscar. c
4.30 Le roi Léo. c
5.00 Daniel Boone. c
6.00 Noële aux quatre-vents
6.30 Téléjournal. c
6.50 Nouvelles du sport. c
7.00 Format 30
7.30 Les évasions célèbres: "La Cellule". c
8.30 Tout l'monde joue... avec les Jérolas. c
9.00 Moi et l'autre. c
9.30 Le monde de Marcel Dubé: "La Cellule". c
10.00 Prenez le volant. c
10.30 Téléjournal. c
10.50 Nouvelles du sport. c
11.00 Droit de regard: "L'école qu'ossa donne?". c
12.00 Ciné-club: "L'oeil du diable" (Comédie philosophique – Suédois 1960). c
1.15 Téléjournal

CFTM 10

7.25 Horaire-Bienvenue. c
7.30 Les p'tits bonshommes. c
8.00 Bonjour-Montréal. c
9.00 Les "Tannants" de chez-nous. . . c
10.00 Pour vous Mesdames. c
11.00 L'araignée. c
11.30 La flèche brisée
11.55 Le 10 vous informe. c
12.00 Y'a du soleil. c
1.00 Ciné-Mardi: "L'homme dans le filet" (Aventures policières Américain 1959)
3.00 Ciné-Mardi: "Le tigre" (aventures – Américain 1955)
4.30 Le cirque du capitaine. c
5.30 Studio "10". c
6.00 Madame est servie. c
7.00 Le 10 vous informe. c
7.30 Amicalement vôtre. c
8.30 Symphorien. c
9.00 L'homme de fer. c
10.00 Enquêtes spéciales. c
10.30 Les Nouvelles T.V.A. c
11.00 La couleur du temps. c
11.15 En Pantoufles: "Seule contre Borgia" (drame – Italien 1960)
12.45 Le 10 vous informe
12.50 Fin des émissions

CBMT 6

9.55 News, weather and community announcements.
10.05 Mr. Dressup. c
10.30 Friendly giant. c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street. c
12.00 Charlie Chaplin
12.30 Elwood Glover's luncheon date. . c
1.00 Rocket Robin Hood. c
1.30 The galloping gourmet. c
2.00 Paul Bernard psychiatrist. c
2.30 Coronation street
3.00 Take thirty
3.30 The edge of night. c
4.00 Family court. c
4.30 Drop-in. c
5.00 Alphabet-soup. c
5.30 That girl. c
6.00 David Frost revue. c
6.30 Hourglass
7.00 Two plus one.
7.30 Impressions. c
8.00 The Mary Tyler Moore Show. . . . c
8.30 The Mebta Moore - Clifton Davis Show. c
9.30 Telescope. c
10.00 Islam. c
11.00 The National. c
11.22 Viewpoint
11.30 Night report and sports final
11.48 One of a Kind
12.48 Final report and weather.

CFCF 12

11.52 Sign-On
12.00 Hercules
12.30 Magic Tom. c
1.00 The Lucille Rivers Show. c
1.10 Afternoon news
1.30 Yoga. c
2.00 All about faces. c
2.30 What's the good word. c
3.00 Another world. c
3.30 Anything you can do. c
4.00 The Dick Van Dyke-Show
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences. c
5.30 Beat the clock. c
6.00 Pulse. c
7.00 The brady bunch. c
7.30 The courtship of Eddie's father. . c
8.00 Marcus Welby MD. c
9.00 McGowan and Co. c
9.30 The Ian Tyson Show. c
10.00 The persuaders. c
11.00 The CTC national news. c
11.18 Pulse. c
12.00 Tuesday night Feature Movie: "The Maked jungle". (drame 1954). . .c
2.00 Sign-off

théâtre

GRAND THEATRE DE QUEBEC: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough 21h.
LA POUDRIERE: "Dear liar" de J. Kitty 20h30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: Activités suspendues durant l'été.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: "Maya Plisetskaya avec étoiles et corps de ballet du Bolshoi – 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: Relâche.
SALLE PORT-ROYAL: Relâche.

tous les soirs à 8 h.
la trilogie de Masaki KOBAYASHI
LA CONDITION HUMAINE
TROISIÈME PARTIE 17 au 22 juin
LA PRIÈRE DU SOLDAT
avec s.-t. anglais
verdi 5380 St-Laurent 277-3233

Présence des Extraterrestres POUR TOUS
De ERICH VON DANIKEN
Realisé par HARALD REINL
La Salamandre
Les Cinémas du Vieux Montréal 861-7863

Festival des GRANDES PRODUCTIONS
Aujourd'hui : LAWRENCE D'ARABIE (pour tous) avec Peter O'Toole et Omar Sharif un film-couleur de David Lean
21 et 22 juin : DOMICILE CONJUGAL (pour tous) un film-couleur de François Truffaut avec Jean-pierre Leaud
LE GENOU DE CLAIRE un film-couleur de Eric Rohmer avec Jean-Claude Brialy
MONTROSE 722-0302 3180 BÉLANGER E.

SALLE RESNAIS POUR TOUS
8e SEMAINE
ANNIE GIRARDOT PHILIPPE NOIRET
LA VIEILLE FILLE
EASTMANCOLOR
JEAN-PIERRE BLANC
élysée 35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
C'EST TRÈS DRÔLE
un film de Jacques Tati

McLaren 18 ANS Adultes
un film de KEN RUSSELL
"la Symphonie Pathétique"
EN COULEURS
3e mois
Renoir 3e SEMAINE POUR TOUS
MORT A VENISE
Un film de Luchino VISCONTI
EN COULEURS
"DEATH IN VENICE"
Dirk BOGARDE
GRAND PRIX Festival de Cannes 1971
SEMAINE 7.30 - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEMAINE 7.30 - 9.30

2e SEM.
5030, PAPINEAU 527-9131
METRO BERRI-BOUL. ST-JOSEPH-AUTOBUS 67
bijou
L'OEUVRE MAÎTRESSE DU MARQUIS DE SADE
18 ANS Adultes
"Justine de Sade"
EASTMANCOLOR
HORAIRE: Justine: 12.25 - 3.32 - 6.19 - 9.26 - Leila: 2.04 - 5.11 - 8.18.
Un film de CLAUDE PIERSON
Également à l'affiche
LEILA LA BÊTE ÉROTIQUE
En couleurs - Version française de "Mantis in lace".

SALLES CLIMATISÉES
centre de cinéma st-denis
4e SEMAINE
LE CINÉMA CANADIEN NOUS PRÉSENTE UNE NOUVELLE GRANDE VEDETTE
MICHELINE LANCTÔT
SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE CANNES 1972
avec DONALD PILON
WILLIE LAMOTHE
ROBERT RIVARD
dans le film qui a fait l'unanimité
EXIGEZ AU CONTRÔLE VOTRE COUPON DE PARTICIPATION À UN TIRAGE POUR UN VOYAGE À CANNES
LA VRAIE NATURE DE BERNADETTE
PANAVISION COULEUR
une production CARLE LAMY
film de GILLES CARLE
distribution FRANCE FILM
1594, ST-DENIS 849-4211
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY
st-denis
"Le Temps des Loups" s'inscrit dans la lignée des films de gangsters tels "Bonnie & Clyde" et "Dillinger".
14 ANS
Robert HOSSEIN Virna LISI Charles AZNAVOUR
LE TEMPS DES LOUPS
EASTMANCOLOR
Un film de Sergio Gobbi
1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY
chevalier
Horaire: St-Denis - La Vraie Nature de Bernadette: 12.15 - 2.20 - 4.25 - 6.15 - 8.20 - 10.00 - Chevalier: Le temps des Loups: 12.05 - 2.30 - 5.05 - 7.12 - 9.37 - Pierrot: Le Mur de l'Atlantique: Sam. et dim. - 12.37 - 2.49 - 5.01 - 7.13 - 9.25. Sur semaine - 5.01 - 7.13 - 9.25.

LE PREMIER D'UNE SERIE DE TROIS FILMS
POUR TOUS
Des millions d'Européens ont aimé SISSI
Si vous ne devez assister qu'à un film dans l'année, celui-ci est le plus réussi et le plus digne d'être vu et revu.
PAUL REBOUX (Cannes-Midi)
Deux heures d'Amour avec ROMY SCHNEIDER dans
SISSI
2e semaine
EN COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME LE PETIT ANDALOU
JEAN-TALON 725 7000 MAISONNEUVE
JEAN-TALON A L'EST DE PIE IX 3019 E SHERBROOKE 525-2134

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR MARDI, 20 JUIN
7:00 LA VOIE LACTÉE de Luis Bunuel Laurent Terzieff, Paul Frankeur en français
de François Truffaut
9:30 JULES ET JIM (en français) Jeanne Moreau, Oskar Werner
DEMAIN MERCREDI 21 JUIN
7:00 JULES ET JIM (de Truffaut)
9:30 PSYCHO (de Hitchcock)
OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

12e SEM. POUR TOUS
AUSSI REMARQUABLE QUE "Z"
SACCO & VANZETTI
FLEUR de LYS 850 STE-CATHERINE, EST
CINÉMA de PARIS 896 STE-CATHERINE, OUEST

Cinémas Odeon SALLES CLIMATISÉES
festival SERGIO LEONE
étudiants 99¢ VEN. SAM. SOIR et DIM. EXC.
1 6e mois 14 ANS
SON CHEF-D'OEUVRE
"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
EN COULEURS
AUJOURD'HUI 8:00
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
2 14 ANS
LE CLASSIQUE DU GENRE...
CLINT EASTWOOD
le bon, la brute, et le truand
EN COULEURS
AUJOURD'HUI 2:00 - 5:00 - 8:00
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
3 14 ANS
Eastwood vs. Van Cleef
"POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS"
EN SUPPLÉMENT DE PROGRAMME
"PENDEZ-LES HAUT ET COURT"
2e SEM.
2 FILMS EN COULEURS
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
4 14 ANS
Les aventures de l'Homme Sans Nom
"Pour une poignée de dollars"
2 FILMS EN COULEURS
CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
EN SUPPLÉMENT sabata
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092

POUR CLORE SA SAISON INTERNATIONALE 1971-72
CCA présente
A LA DEMANDE GÉNÉRALE
UNE REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE EXCEPTIONNELLE
avec l'éblouissante MAYA PLISETSKAYA
ÉTOILES et CORPS DE BALLET du BOLSHOI
Programme : LAC DES CYGNES acte II - 12 DIVERTISSEMENTS
VENDREDI 23 JUIN - 8:30 P.M. —— ARENA MAURICE-RICHARD (Viau & Boyce - Métro Frontenac)
Billets : $3 - $4 - $5 - $8
En vente : Aréna Maurice Richard; Place des Arts; CCA 1822, ouest Sherbrooke (sous-sol) chèque, CHARGEX; également agences Montréal et banlieues 932-2234.

CCA présente sa SAISON INTERNATIONALE 1972-73
30 ANS AU SERVICE DES CANADIENS DANS LE DOMAINE DE L'ART
LES PLUS GRANDS ARTISTES
LES SPECTACLES LES PLUS EXTRAORDINAIRES
CONCERTS CLASSIQUES : Salle Wilfrid Pelletier 8:30 p.m. - les pianistes : Artur RUBINSTEIN : dim. 15 oct., $10 - $8 - $6 - $4.50 - $3.50 - Nicolai PETROV lundi 27 nov. $6 - $5 - $4 - $3 - $2.50 - Marek JABLONSKI lundi 15 jan. $6 - $5 - $4 - $3 - $2.50 - Emil GILELS merc. 14 fév. $7 - $6 - $5 - $4 - $3 - Le violoniste : Victor TRETYAKOV lundi 19 mars $6 - $5 - $4 - $3 - $2.50.
DANSE : Wilfrid Pelletier 8:30 p.m. LE BALLET NATIONAL DU CANADA avec Rudolf NUREYEV mar. à dim. 5-10 sept. $10 - $8 - $6 - $4.50 - $3.50 - LES DERVICHES TOURNEURS DE TURQUIE dim. 22 oct. $7 - $6 - $5 - $4 - $3 - DANSEURS ET MUSICIENS DE BALI jeu. ven. 11, 12 jan. $7 - $6 - $5 - $4 - $3 - L'ENSEMBLE NATIONAL DU SENÉGAL jeu. ven. sam. 22, 23, 24 fév. $7 - $6 - $5 - $4 - $3.
Salle Maisonneuve : 8:30 p.m. RAJKO - Les Tziganes de Hongrie merc. à dim. 15-19 nov. $7 - $6 - $5 - $4 - $3 - BALLETS FELIX BLASKA jeu. ven. sam. 29, 30, 31 mars $8 - $7 - $6 - $5 - $4 COMPAGNIE DE DANSE D'AMSTERDAM jeu. à dim. 26-29 avril $8 - $7 - $6 - $5 - $4.
THÉATRE PORT ROYAL : 8:30 p.m. LES MIMES DE POLOGNE lun. à sam. 12-17 mars $7 - $6 - $5.
LE GRAND CIRQUE DE MOSCOU - Aréna Maurice Richard 22 mars au 7 avril (sauf les lundis) 8 p.m. matinées sam. dim. 2:30 p.m. $6 - $5 - $4 - $3 demi-tarifs pour enfants ven. soirs et samedis matinées.
ABONNEMENTS : minimum 6 concerts et/ou spectacles à votre choix - avec une réduction de 15%. S'il y a plus d'une date pour un spectacle, l'abonnement s'applique à la première seulement. Vous payez le plein prix si vous achetez moins de six concerts et/ou spectacles.
EN VENTE : CCA 1822, ouest Sherbrooke (sous-sol) commandes postales avec enveloppe retour affranchie - chèque - CHARGEX.

Hanoi l'a dit à Podgorny

L'arrêt des bombardements est un préalable à un cessez-le-feu

PARIS (AFP) – Les dirigeants nord-vietnamiens ont dit au président Nicolas Podgorny qu'ils n'accepteront pas un cessez-le-feu avant un arrêt des bombardements américains et même un arrêt prolongé. C'est un point sur lequel Hanoï est intraitable.

Tel est l'essentiel des informations provenant des meilleures sources qui sont parvenues à Paris sur les entretiens que le chef de l'Etat soviétique vient d'avoir à Hanoï.

Ces informations complètent celles qui sont contenues dans le communiqué final soviéto-nord vietnamien et dans les déclarations du président Podgorny lui-même à son escale à Calcutta, mais elles sont encore très fragmentaires.

Ainsi, il n'apparaît pas clairement si en insistant sur l'arrêt préalable des bombardements avant un cessez-le-feu les Nord-Vietnamiens ont renoncé ou non aux autres conditions qu'il émettaient Jusqu'à présent, Hanoï n'acceptait un cessez-le-feu que dans le cadre d'un réglement global comportant aussi une solution du problème politique.

De l'avis des observateurs l'insistance sur la seule cessation des bombardements, c'est-à-dire une condition d'ordre militaire, constituerait un assouplissement très sensible des thèses nord-vietnamiennes.

D'autre part, deux autres indications sont parvenues sur la teneur des entretiens soviéto-nord vietnamiens:

1-On a l'impression que le principal objet du voyage de Podgorny était d'apporter des apaisements aux Nord-Vietnamiens après la rencontre au sommet de Moscou et les assurer de la volonté des Etats-Unis de quitter le pays.

2– Il semble aussi que Podgorny a fait état de la mauvaise volonté des Chinois pour pallier le minage des ports nord-vietnamiens.

On sait que des navires polonais et est-allemands ont pu décharger dans des ports chinois des cargaisons destinées au Nord-Vietnam, mais que l'URSS n'a pas obtenu de telles facilités pour ses navires.

En ce qui concerne le transit par voie ferrée via la Mandchourie, de source soviétique on indique que des quantités minimes de matériel ont pu seulement être acheminées par cette voie.

Enfin, en ce qui concerne les déclarations publiques de Podgorny à Calcutta sur la reprise prochaine de la conférence de Paris, les observateurs notent que le chef de l'Etat soviétique est certes bien informé, mais que c'est la partie adverse, c'est-à-dire Washington et Saïgon, qui a pris l'initiative de suspendre des séances et qu'elle a son mot à dire.

Malgré les grands titres de la presse saïgonnaise, les milieux sud-vietnamiens de Paris ne croient pas qu'une séance plénière puisse se tenir dès cette semaine. Le chef de la délégation nord-vietnamienne, M. Xuan Thuy, est toujours à Hanoï et il faut attendre son retour pour y voir plus clair, dit-on dans ces milieux.

Une famille vietnamienne fuyant, la semaine dernière, la ville d'An Loc en ruines, vers Saigon. (Téléphoto AP)

Pour la 20e fois

L'aviation US bombarde les mêmes digues en RDV

HANOI (AFP) – Plusieurs formations d'avions américains ont bombardé dimanche les digues de Song Dao, localité située au sud de la ville de Nan Dinh, anonce l'agence nord-vietnamienne d'information. Selon l'agence, plus de 30 bombes de gros calibre ont endommagé plusieurs tronçons de digues. Deux d'entre elles sont tombées de plein fouet sur les digues, ouvrant des cratères de plusieurs mètres et provoquant des fissures en plusieurs endroits.

Dans cette même localité ajoute l'agence une porte de vanne et des conduites d'eau ont été endommagées par les bombes. De nombreuses victimes sont à déplorer, notamment parmi les paysans dont les enfants menaient paître leurs buffles le long des digues.

C'est la vingtième fois, indique-t-on officiellement, que l'aviation américaine s'attaque au système de digues du fleuve Rouge et du fleuve Song Dai, ainsi qu'aux polders, dans cette régions de la province de Nam Ha qui est enserrée par ces deux grands cours d'eau.

Pékin discret au sujet de Kissinger

PEKIN (AFP) – M. Henry Kissinger a commencé hier soir sa quatrième visite à Pékin en moins d'un an. Moins de deux heures après son arrivée à bord du Boeing présidentiel, la présence d'une dizaine de voitures officielles Drapeau rouge sur le parvis du palais de l'Assemblée nationale semblait indiquer que le conseiller du président Nixon avait rencontré une première fois les dirigeants chinois.

M. Kissinger et ses collaborateurs ont été accueillis à leur descente d'avion, peu après 19h.40 locales par le ministre chinois des affaires étrangères, M. Chi Pen-fei, et par le vice-président des affaires étrangères, M. Chiao Kuan-hua, son vis-à-vis au cours des précédentes séries de conversations sino-américaines. Ce dernier est un négociateur si habile que M. Kissinger a lui-même avoué au cours d'une conférence de presse à Changhai, après la publication du communiqué commun du 27 février, qu'il ne se rappelait pas son nom.

L'avion de M. Kissinger s'est immobilisé à environ un kilomètre du bâtiment central de l'aéroport, à l'abri des regards curieux des journalistes, dont les seuls moyens d'information seront probablement à nouveau les mouvements en ville des voitures officielles, dont les rideaux empêchent même de reconnaître les passagers.

Mais le service de sécurité avait été considérablement allégé, et cette impression qu M. Kissinger est déjà un vieil habitué semble être confirmée par le fait que, cette fois, le vieux maréchal Yen Chien-ying, membre du bureau politique et vice-président de la commission militaire du comité central, ne s'est pas déplacé comme il l'avait fait en octobre pour saluer le conseiller du président Nixon.

Selon le communiqué officiel publié le 14 juin pour annoncer la visite, les discussions que M. Kissinger aura pendant quatre jours à Pékin ont pour thème des consultations concrètes avec les dirigeants chinois en vue de normaliser les relations entre les peuples de la République populaire de Chine et des Etats-Unis, et de poursuivre les échanges de vues sur les questions d'intérêt commun.

Scandale au parti républicain?

WASHINGTON (AFP) – Un scandale menace le Parti républicain à la suite d'accusation "d'espionnage politique" lancée dimanche par M. Lawrence O'Brien, président du comité national du Parti républicain après qu'il fut connu qu'une des cinq personnes arrêtées samedi matin dans les bureaux du comité et accusées de cambriolage est un ancien employé de l'Agence centrale de renseignements (CIA) et qui serait à la solde du principal comité électoral de M. Nixon.

Des cinq hommes arrêtés dans les bureaux du Parti démocrate au cours de ce qui paraissait être un simple cambriolage, quatre résident en Floride mais le cinquième est un nommé James M. McCord jr., qui fut jusqu'il y a deux ans, chef des services de sécurité de la CIA à Langley, en Virginie. Il a ouvert depuis une agence de surveillance privée près de Washington. Les informations requises légalement de toute organisation électorale indiquent que le "comité du président Nixon" a versé des émoluments à M. McCord et lui a remboursé des dépenses pour services rendus en avril et mai; les dépenses de juin n'ont pas encore été rendues publiques.

Guerre ou paix en Ulster: la décision est entre les mains de l'IRA provisoire

par Boni de Torhout

BELFAST (AFP) – Guerre ou paix en Irlande du Nord: ce choix dépend maintenant presque exclusivement de l'IRA provisoire, dont l'attitude aura dans les prochains jours une influence déterminante sur l'évolution de la situation politique et militaire.

M. William Whitelaw, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, a multiplié au cours de la dernière semaine les contacts directs avec les principaux représentants des communautés catholique et protestante. Après avoir obtenu des militants loyalistes de l'UDA (Association de défense de l'Ulster) un répit d'au moins quinze jours avant de mettre à exécution leur menace d'entrer à leur tour dans la bataille, le proconsul britannique a eu de fructueux entretiens avec le SDLP (parti travailliste social démocrate), la principale formation politique représentant la minorité catholique.

La seconde rencontre en moins d'une semaine qu'il a eue hier après-midi à Belfast avec MM. John Hume et Paddy Devlin (SDLP) a permis, selon ces derniers, des progrès réels vers la création de conditions pour un règlement pacifique des problèmes.

MM. Hume et Devlin ont refusé de donner les détails de ces entretiens avant de les avoir communiqués à leurs collègues du SDLP aujourd'hui, mais ils n'ont pas caché leur optimisme.

Les représentants du parti travailliste social-démocrate se sont vigoureusement défendus de négocier au nom de l'IRA provisoire, mais ils n'en ont pas moins souligné qu'ils avaient ouvert avec l'organisation clandestine un dialogue public dont ils espèrent qu'il débouchera sur un cessez-le-feu.

Les députés du SDLP ont une fois de plus demandé à M. Whitelaw de revenir sur son refus de négocier directement avec l'IRA, et l'impression prévaut à Belfast qu'un compromis pourrait être rapidement trouvé dans ce domaine si les provos acceptent de parler par personnes interposées.

L'attitude de l'IRA devant ce dégel n'a pas encore été, semble-t-il, définitivement fixée. Des dissensions à ce propos se manifestent parmi les provos en dépit des démentis successifs. Les rumeurs concernant le remplacement de M. Sean Macstiofain comme chef d'état-major du mouvement semblent bien refléter le malaise qui s'y manifeste.

Les observateurs estiment généralement que M. David O'Connell, le cerveau politique de l'IRA provisoire jouera un rôle prépondérant dans la décision finale de l'organisation de continuer la lutte armée ou d'accepter un arrêt, tout au moins temporaire, des hostilités. M. O'Connell passe pour favoriser une solution politique négociée, tandis que le militaire Macstiofain serait décidé à poursuivre la lutte.

Quelle que soit l'évolution de la lutte d'influence au sommet de la hiérarchie de l'IRA, les observateurs ne s'attendent pas à un arrêt immédiat des opérations militaires. Même si l'IRA provisoire se décidait en faveur de la trêve, il est possible, sinon probable, qu'elle voudrait faire auparavant une démonstration de sa puissance militaire en multipliant au cours des prochains jours les attentats et les attaques contre les forces de l'ordre.

Comme pour donner un avant-goût de ce qu'ils peuvent faire, les provos ont tué, au cours des dernières vingt-quatre heures, quatre soldats britanniques et grièvement blessé quatre autres, dont l'un est dans un état désespéré. De plus, ils ont bombardé le quartier général des extrémistes protestants de Shankill Road, faisant dix-huit blessés légers.

Tout cela n'a pas empêché M. Whitelaw de manifester hier sa bonne volonté en reconnaissant de facto le statut de prisonniers politiques aux extrémistes républicains et loyalistes qui purgent des peines à la prison de Crumlin Road à Belfast. 31 prisonniers font, certains depuis plus d'un mois, la grève de la faim pour obtenir ce statut. Si la décision de M. Whitelaw leur paraît suffisante, et qu'ils cessent leur mouvement de protestation, un facteur de tension extrêmement sensible aura été levé.

"Ted" toujours sollicité

WASHINGTON (AFP) – Le sénateur Edward Kennedy est de plus en plus sollicité. Après avoir laissé entendre qu'il pourrait, le cas échéant, devenir candidat à la vice-présidence aux côtés de M. George McGovern, il se voit maintenant invité à changer de camp par le sénateur Hubert Humphrey.

Ce dernier, qui n'a pas perdu tout espoir de recevoir l'investitude présidentielle démocrate en tant que candidat de compromis, a en effet déclaré lundi: si le sénateur Kennedy veut vraiment soutenir la cause du parti démocrate, il devrait se joindre à la campagne Humphrey. Selon M. Humphrey, un tandem McGovern-Kennedy serait trop à gauche aux yeux de la majorité centriste du parti, tandis que l'équipe Humphrey-Kennedy serait équilibrée et conforme au bons sens.

L'ex vice-président a lancé cette invitation à M. Kennedy à la veille de la dernière élection primaire, celle de New York, qui se déroule aujourd'hui, et à trois semaines de la convention démocrate de Miami Beach.

Quant au sénateur Kennedy, il a formellement exclu une fois de plus, dimanche, toute intention de se présenter comme candidat à la présidence contre M. Nixon. Il s'est montré vague sur les perspectives d'une alliance formelle avec McGovern et il n'a même pas évoqué la possibilité de partager la fortune politique de M. Humphrey, dont tout le monde s'accorde à constater qu'elle est sur le déclin.

Retour au travail

LONDRES (AFP) – Les 10,000 dockers londoniens qui s'étaient mis en grève vendredi dernier pour protester contre la menace d'arrestation de trois de leurs délégués syndicaux, ont décidé, hier matin, à la quasi unanimité de reprendre le travail à partir d'aujourd'hui.

En revanche, les dockers ont précisé que les piquets de grève de l'entrepôt de conteneurs de Chobban Farm resteront en place et que le boycottage d'entreprises de conteneurs qui avait motivé la grève continuera.

Carrière au Secrétariat

★ Dactylographiez 75 mots-minute

★ Sténo + 200 mots-minute

SPÉCIAL : RECYCLAGE EN DACTYLO $89.50

Institut de Sténotypie International Inc.
1015 BEAVER HALL HILL, MTL.
(Métro Victoria, sortie Belmont) 878-9186

Les Alouettes à l'entraînement :

Deux vétérans sous contrat

Le camp d'entraînement avant-saison des Alouettes de Montréal, qui a débuté de façon sérieuse avant-hier alors que recrues et vétérans ont été réunis pour la première fois, se poursuit au rythme de deux exercices quotidiens, l'avant-midi et l'après-midi, en dépit de la chaleur bien estivale.

L'instructeur en chef Sam Etcheverry fait fi les rumeurs de dissension au sein de son personnel adjoint et dirige les séances d'une main de fer. Déjà, des 80 aspirants de la semaine dernière, il ne reste plus qu'une soixantaine de joueurs à l'entraînement. Ce chiffre sera graduellement réduit à 32 joueurs, dont 14 Américains, afin de se conformer au règlement de la ligue Canadienne de football.

Hier, Jorma Kuisma, un jeune Canadien de 25 ans de Thunder Bay (Ont.) qui a appris son football en Californie, a accepté les conditions de l'équipe pour la prochaine saison. Depuis deux saisons, Kuisma agissait comme réserviste au poste de secondeur de ligne.

La veille, le capitaine Larry Faiholm, un Montréalais pure laine, avait fait de même. Il entreprend ainsi sa 8ème saison avec les Alouettes.

Onze joueurs congédiés

Par contre, 11 joueurs ont reçu leur congé depuis deux jours, (dont cinq Canadiens), tous des recrues. Il s'agit de Cam Innes, un centre de l'Université de Windsor; les secondeurs de ligne John Danaher, de l'Université du Nouveau-Brunswick, et Larry Rodenbush, de l'Université de Brandon; du garde Bill Beaton, de l'université Carleton, et de Mike Lorion, un Canadien en provenance de l'Université d'Etat de Youngstown.

Les Américains congédiés sont les secondeurs Ed Stetz, Ron Duncan et Jim Wright, l'ailier défensif Phil Vandersea, le bloqueur Bill DeFlavio et le garde Richard Todd.

Etcheverry a encaissé sans broncher, en fin de semaine, une attaque virulente de la part de Bob Ward, son adjoint à la défensive depuis deux saisons. Quittant l'équipe en claquant les portes, Ward a dit que Sam n'avait pas la compétence voulue pour diriger une équipe selon les normes modernes. Fin psychologue, l'ancien quart-arrière de talent des Alouettes n'a pas voulu commenter la critique de Ward, qui jouit d'une excellente réputation comme spécialiste de la défensive mais qui a également celle de ne pas avoir la langue dans sa poche.

André Tardif

FIN D'UN CAUCHEMAR ! Des spécialistes sont à appliquer du gazon synthétique de marque Tartan sur le terrain des Argonauts de Toronto. Le grand spectacle de l'Exposition nationale pourra donc y être présenté en pleine saison de football sans qu'on ait à refaire complètement, comme on devait le faire depuis plusieurs années, la surface de gazon naturel qui était toute déchiquetée. Argonauts et visiteurs devaient alors jouer sur un terrain qui n'avait vraiment pas l'occasion de s'affermir.

2 pur-sang réputés au Derby

Le pur-sang Gentleman Conn, qui s'est classé 3ème samedi dernier lors du Prix de la Reine à Toronto, et le non moins rapide Henry Tudor participeront à la 23ème édition du Derby du Québec, qui aura lieu à la piste Blue Bonnets le dimanche 2 juillet prochain.

En annonçant cette heureuse nouvelle hier, le président du Mont-Royal Jockey Club, S.J. Langill, a révélé également que d'ici quelques jours, d'autres noms aussi prestigieux seront dévoilés. Quant à la présence de Gentleman Conn et de Henry Tudor, M. Langill a fait remarquer: "La réputation de ces deux chevaux n'est plus à faire. Même s'il est difficile à monter, d'expliquer M. Langill, Gentleman Conn constitue une attraction de première importance à travers tout le pays et c'est véritablement l'orgueuil de son propriétaire Saul Wagman et de son entraîneur J.C. Meyer."

Quant à Henry Tudor, une propriété de la ferme Gardiner, son palmarès est également impressionnant et lors du Prix de la Reine, il devait terminer en 5ème place. "C'est un autre excellent coursier, mentionne le président du MRJC, et il apportera sûrement beaucoup de couleurs au Derby, le clou du meeting des pur-sang à Blue Bonnets."

Nycan veut répéter

L'entraîneur Patsy Santo a brisé la glace l'autre jour avec le pur-sang Nycan, une propriété de Mme M. Taylor, et il sera en quête d'un deuxième triomphe consécutif ce soir à Blue Bonnets dans l'épreuve principale d'un enjeu de $2,500.

Et la première victoire de Nycan avait été fort convaincante puisqu'il avait défait le protégé de Jean-Louis Lévesque, Lili Gribouille. Cette dernière ne sera pas dans la lutte ce soir mais Nycan devra affronter le pré-favori du handicapeur, le pur-sang Tories Ridge, celui-là même qui l'avait battu le 7 juin dernier. Nycan sera monté par le rusé Keith Robinson tandis que Tories Ridge aura sur le dos Marty Gibson.

Les autres partants seront: Wrong Game de l'entraîneur F.H. Merrill, un cheval qui a terminé 4ème à son premier départ cette année à Blue Bonnets, derrière Royal Data; Lana B. un rejeton de trois ans de Swing Pass qui sera monté par le jeune et dynamique Billy Bradfield; Bobby Thief, un cheval qui monte quelque peu de classe et le négligé de cette course à 8-1; Busher's Duff avec le jockey Allan Hill, un pur-sang qui a terminé au 3ème rang à ses deux dernières sorties de la barrière.

LES SPORTS À LA PIGE

RUSTY STAUB, qui s'est avéré jusqu'ici le frappeur le plus régulier des Mets de New York, est au repos forcé pour plusieurs matches à cause d'une main blessée, blessure qu'il s'est infligée le 3 juin dernier lorsqu'atteint d'un lancer de George Stone, des Braves d'Atlanta et qui refuse de guérir, allant plutôt de mal en pis. Depuis son acquisition des Expos juste avant que ne débute le calendrier régulier, Staub a conservé une moyenne au bâton de .298, et mène chez les Mets pour les circuits (9) et les points produits (35). La direction del'équipe a aussi révélé que le soigneur adjoint Joe Deer avait démissionné pour des raisons personnelles.

* * *

BILL FLETT, des Flyers de Philadelphie (surnommé Coboy), n'a pas fait long feu dans la nouvelle association Mondiale de hockey. Flett, en effet, avait signé le mois dernier un contrat avec les Raiders de New York. Mais hier, se prévalant d'une clause monétaire non remplie par les Raiders, il a fait marche arrière et s'est engagé pour les trois prochaines saisons avec les Flyers. L'hiver dernier, l'ailier droit a compté 18 buts, dont 11 après son acquisition des Kings de Los Angeles.

* * *

BILL MAZEROSKI, le vétéran joueur de 2ème but des Pirates de Pittsburgh, a révélé hier qu'il prendrait sa retraite comme joueur actif après la saison actuelle, ajoutant qu'il ne lui déplairait pas d'occuper une fonction quelconque dans le baseball l'an prochain. "Maz" (35 ans) voulait se retirer dès l'automne dernier, après la conquête de la Série mondiale par les Pirates aux dépens des Orioles de Baltimore. Mais le nouveau pilote Bill Virdon lui aurait demandé de jouer encore une saison, lui laissant entrevoir qu'il pourrait devenir l'un de ses adjoints en 1973.

* * *

TED SIMMONS, receveur des Cardinaux de Saint-Louis, déclare que s'il n'en est pas venu à une entente avec la direction de l'équipe avant la fin de la saison (il est le seul joueur du baseball majeur qui n'a pas encore signé son contrat pour la saison), il est prêt à aller devant les tribunaux afin de devenir agent libre. Un règlement du baseball veut qu'un joueur qui ne signe pas de contrat demeure quand même la propriété de l'équipe pour qui il a joué à sa dernière saison.

* * *

TIM ANDERSON, l'excellent demi défensif que les Argonauts de Toronto ont ravi à la ligue Nationale de football l'an dernier, a subi une fracture de la jambe gauche avant-hier et sera au rancart pour au moins deux semaines. Il fut blessé lors du premier exercice sérieux des Argonauts, dont l'entraînement avant-saison vient de démarrer à Aurora (Ont.). Leon McQuay, le sensationnel demi offensif, a également été blessé ce jour-là. Mais il s'agit d'une main gauche endolorie qui inquiète beaucoup moins la direction torontoise.

* * *

DONATO PADUANO a touché $10.064 pour sa défaite aux poings de Reynald Cantin, jeudi soir dernier au Forum. C'était son 4ème échec contre 29 victoires et un match nul. Quant à Cantin, 21 ans, il a touché une bourse de $7,748.

* * *

LES RANGERS DE GLASGOW ont été bannis par le Comité de compétitions de l'Union européenne de soccer, à Bruxelles, pour les deux prochaines saisons...des compétitions qu'elle régit, évidemment. Cette mesure a été prise à la suite des graves incidents qui ont marqué la finale de la Coupe de l'Union européenne entre les Rangers et le Dynamo de Moscou le 24 mai dernier à Barcelone. Les dirigeants du club russe avaient logé un protêt auprès de l'union et avait demandé que le match, gagné par les Ecossais 3-2, soit rejoué. Mais l'union a rejeté les demandes russes, se contentant de discipliner les Rangers pour deux saisons dans toutes les rencontres européennes de soccer.

* * *

ED HARRINGTON, 32 ans, a été placé sur la liste des joueurs se retirant volontairement par les Argonauts de Toronto de la ligue Canadienne de football. L'ancien as de la défensive torontoise souffre de violentes douleurs à la cuisse droite et les médecins ont découvert qu'un dépôt de calcium sur les os provoquait ces malaises. Harrington a indiqué que la douleur partait du bas de la cuisse et remontait jusqu'à la hanche même lorsqu'il ne faisait aucun effort et qu'il avait décidé de renoncer au football.

* * *

LES METS de New York ont fait signer trois jeunes qu'ils ont obtenu au repêchage des agents libres la semaine dernière. Il s'agit de Brock Pemberton, un premier-but, du lanceur Dennis Solari et du voltigeur Glenn Harper. Tous sont de la Californie et ils se rapporteront à l'équipe Marion, dans la ligue des Recrues la semaine prochaine.

* * *

GAETAN CUSSON a frappé un circuit de 3 points pour mener Lachine à un triomphe de 7-4 sur Longueuil, dans un match de la ligue de baseball junior de Montréal. Jacques Richer a été le lanceur gagnant. Dans un autre match, Blair Mackasey, neveu du ministre fédéral de la main-d'oeuvre et de l'immigration, a bien lancé pour mener Verdun à un gain de 6-2 contre Ville d'Anjou.

Les hommes et leurs bateaux...

L'Atlantique en solitaire

PLYMOUTH (de l'envoyé spécial de l'AFP, Michel Saillard) – Cinquante-neuf navigateurs – chiffre record – sont engagés dans la 4ème course transatlantique en solitaire qui partait samedi, de Plymouth pour Newport, aux Etats-Unis.

En fait, ils étaient 53 à prendre le départ. Cinq concurrents ont été pénalisés et ne furent autorisés à partir que 24 heures après les autres, ceci pour ne s'être pas présentés avant lundi minuit dans le port de Plymouth. Parmi eux, il y avait deux Français, Gérard Pestey et son trimaran. Architeuthis, Anne Michael et son P.S., une autre femme, la Polonaise Theresa Remisewska (Komodor), ainsi que deux Allemands de l'Ouest, Wolf Kirchner (White Dolphin) et Claus Hebner. Cette mesure réglementaire fut assez mal jugée, car de nombreux concurrents auraient admis une pénalisation mais sous la forme d'un certain nombre d'heures qui auraient été ajoutées à leurs temps effectifs mais en fin de course. La mesure adoptée bouleverse en effet les conditions de vent et de mer.

De nombreux Britanniques

Les plus nombreux sont les Anglais: 23. C'est la Grande-Bretagne qui organise la course que patronne un important journal. Viennent ensuite et nettement, les Français avec 14 représentants. Il manquera Jean-Pierre Le Maire qui a coulé son bateau, anglais d'origine, le célèbre Myth of Malham, il y a quelques semaines. Cinq Américains sont venus d'outre-Atlantique, et deux Australiens des Antipodes. De l'Europe de l'Est, ils sont quatre, trois Polonais et un Tchèque. Il y a encore trois Italiens et trois Allemands de l'Ouest, un Hollandais, un Belge et un Suédois. Parmi eux, il y a trois femmes, deux Françaises (Marie-Claude Fauroux, de Cannes, et la Bretonne Anne Michailof) ainsi qu'une Polonaise déjà nommée. Plusieurs des concurrents – hommes ou bateaux – ont déjà participé à cette course. Le plus célèbre en est le septuagénaire anglais Sir Francis Chichester, une fois vainqueur, une fois second et qui, à la barre de Gipsy Moth V, sera largement le doyen d'âge. Un autre Anglais, Bill Howell, participe également pour la 3ème fois avec un catamaran. Plusieurs Français récidivent également, dont Alain Gliksman qui eut, il y a quatre ans, l'un des plus grands bateaux et qui aura maintenant l'un des plus petits. On reverra aussi le Penduick IV, le trimaran qui dut abandonner en 1968 aux mains d'Eric Tabarly et qui est barré cette fois par Alain Colas.

Tous les concurrents, quelque soit leur expérience, ont dû, avant le départ, effectuer 500 milles sans escale seuls à bord du bateau avec lequel ils courent. Il s'agit évidemment, d'éviter des candidatures de navigateurs incapables par eux-mêmes, ou par leur bateau, d'effectuer une telle traversée. La taille des bateaux engagés varie dans des proportions énormes. Le plus grand, et de beaucoup, est le Vendredi 13 du Français Jean-Yves Terlain qui a 39 mètres de long et a attiré la curiosité générale dans le port. Le plus petit, de l'Anglais Willing Griffin, n'a pas six mètres. Beaucoup ont été construits et réalisés spécialement pour cette course, à grands frais et avec le dernier cri de la technique.

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du **DEVOIR** le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 240

Fittipaldi gagne

VALLELUNGA, (AFP) – Le Grand Prix du Président de la République italienne de formule un a été remporté sur le circuit de Vallelunga, près de Rome, par le Brésilien Emerson Fittipaldi sur Lotus JPS. Il a bouclé les 256 km en 1h.37,31 à la moyenne de 157,478.

TU NE L'A PAS VOLÉE ! C'est ce que semble dire Jacques Vanasse (à dr.), éditeur de Sports Illustré, en remettant au gymnaste Conrad Vincent une plaque soulignant son choix comme athlète par excellence depuis un an à la Palestre Nationale.

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA $3.00 ÉTATS-UNIS $4.00

À CES TARIFS, AJOUTER $1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐, par porteur ☐. Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant . . . . . semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus $. . . . pour un abonnement-vacances de . . . . semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus $. . . . . pour un abonnement-vacances de . . . . . semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom- . . . . . .

Adresse actuelle : . . . . . .

. . . . . .

Adresse de vacances: . . . . . .

. . . . . .

Période du . . . . . au . . . . . inclusivement

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
-- Établi en 1880 --
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Borduas C.A. J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Beaudoin, C.A. G. Bouchard, C.A.
P. Contant, C.A. M. Gagné, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Jalbert, C.A.
J.L. Richard, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUÉBEC
Édouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse)
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gérard Privé, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
M. Denega, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A. G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A. W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél. : 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau C.A.
Yvon Séguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette c.a. Guy Charette c.a.
Roger Poupart c.a. Martin Lajeunesse c.a.
Hubert Mercier c.a. Raymond A Poirier c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A. P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allard, C.A. R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. P. Poisson, C.A.
Louis Bourdages, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Réal Mainville C.A.
Gilles Blondin C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Bermudes, Nassau et Freeport Bahamas, Grand Cayman États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St Jean T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chirotto, c.a. Magella Girard, c.a.
Jacques G. Hébert, c.a. J. Guy St-Georges, c.a.
Kimiaki Nakashima, c.a. Réjean Paille, c.a.
Jean-Claude Legault, c.a.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Québec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria Bermudes, Nassau et Freeport Bahamas, Grand Cayman États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gouvreau, C.A.
Fernand Rheault C.A.
210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871*
7708, rue Édouard, LaSalle
690 365-0023

Stoneman blanchit les Reds

CINCINNATI (Le Devoir) – Bill Stoneman a limité les puissants Reds de Cincinnati à seulement quatre coups sûrs, hier soir, pour conduire les Expos à un blanchissage bien mérité de 2-0. Stoneman a été aidé de deux double-jeux très opportuns aux 7ème et 9ème manche pour porter sa fiche à 6-5 tout en réussissant son 2ème blanchissage de la saison et sa 6ème partie complète. Tim Foli et Ron Woods ont fait compter les points des Expos avec des ballons-sacrifices, Stoneman a retiré 4 hommes au bâton.

C'était là seulement la 4ème défaite des Reds au cours de leurs 19 dernières parties, leurs trois autres revers leur ayant été infligés par les Mets de New York. Mais ce n'est pas sans nous donner des frissons que Stoneman a mérité la victoire devant 23,488 personnes. A la 9ème, il a accordé un simple à Pete Rose et a donné un "BB" à Joe Morgan. Il a cependant ensuite forcé Bobby Tolan à frapper dans un double-jeu de lui à Foli à Jorgensen. Johnny Bench (0-3 et un "BB" hier) a mis fin au match en frappant un ballon à Ron Hunt au deuxième-but. Bench, incidemment avait conservé jusqu'à la partie d'hier une moyenne de .446 en juin avec 12 circuits en 17 parties. Il domine la LN pour les circuits avec 18 et les PP avec 50. Mais hier, Stoneman avait son numéro.

Jack Billingham, le perdant, 4-7, avait remporté ses trois dernières décisions et n'avait accordé qu'un seul point au cours de ses 16 1-3 dernières manches lancées avant de permetre le point vainqueur à la 7ème manche. Ron Fairly a ouvert cette manche avec un double, le 3ème "CS" des Expos dans la partie. Il a ensuite été poussé au troisième par un sacrifice de Terry Humphrey qui avait frappé dans un double-jeu à son apparition précédente au marbre. Foli qui avait réussi à cogner en lieu sûr dans une 8ème partie de suite avec un simple à la 3ème manche, l'a fait compter avec un ballon à Bobby Tolan, au champ-centre. Il s'agissait du 13ème "PP"de Foli cette année. A la 8ème, après le retrait de Hunt, Billingham a permis des simples consécutifs à Mike Jorgensen et à Tim McCarver (son 2ème CS du match) avant d'être remplacé au monticule par le gaucher Tom Hall.

Woods est alors venu frapper à la place de Fairly et a aussi expédié la balle à Tolan pour faire compter Jorgensen, auparavant passé au troisième sur le simple de McCarver.

Oui les Expos n'ont obtenu que 5 "CS" mais grâce au brio de Stoneman, ils l'ont quand même emporté. Joe Hague et Denis Lenke, à la 3ème, et Tolan, au champ intérieur, à la 7ème, ont réussi les autres "CS" des perdants.

Les deux équipes renoueront connaissance ce soir alors que Carl Morton (2-7) affrontera le droitier Jim McGlothlin (3-4) pour les Reds.

MONTREAL (2)	ab	p	cs	pp	CINCINNATI (0)	ab	p	cs	pp
Hunt, 2b	4	0	0	0	Rose, cg	4	0	1	0
Jorgensen, 1b	4	1	1	0	Morgan, 2b	3	0	0	0
McCarver, cg	4	0	2	0	Tolan, cc	4	0	1	0
Mashore, cd	0	0	0	0	Bench, g.	3	0	0	0
Failly, cd	3	1	1	0	Perez, 1b	3	0	0	0
Woods, cg	0	0	0	1	Hague, cd	3	0	1	0
Day, cc	2	0	0	0	Hall, 1	0	0	0	0
Humphry, r	3	0	0	0	Menke, 3b	3	0	1	0
Bailey, 3b	2	0	0	0	Concepcn, ac	2	0	0	0
Win, 3b	0	0	0	0	Unlaendr, fc	1	0	0	0
Foli, ac	3	0	1	1	Chaney, ac	0	0	0	0
Stoneman l.	4	0	0	0	Billingham, l.	2	0	0	0
					Geronimo, cd	1	0	0	0
Totaux	29	2	5	2	Totaux	29	0	4	0

Montreal	000	000	110 – 2
Cincinnati	000	000	000 – 0

E – Concepcion, Foli. DJ – Montréal 2, Cincinnati 1, LSB – Montréal 7, Cincinnati 4, 2B – McCarver, Fairly, S – Humphrey BB – Foli, Woods.

	ML	CS	P	PM	BB	RB
Stoneman g. (6-5)	9	4	0	0	2	4
Billingham, p. (4-7)	7 1-3	5	2	2	3	3
Hall	1 2-3	0	0	0	1	1

D – 2:13. A – 11,145.

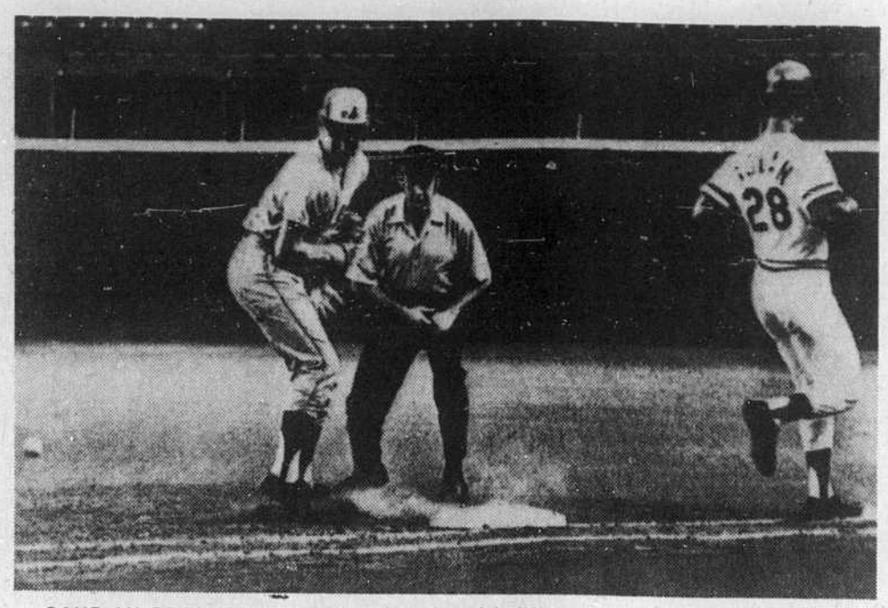

SAUF AU PREMIER -- Bobby Tolan vient ici d'être atteint dans le dos par un lancer du receveur Terry Humphrey, à la 4ième manche, ce qui lui valut un coup sûr, la balle bondissant ensuite sur le premier-but des Expos, Mike Jorgensen. L'arbitre est Tom Pulli. Les Reds n'ont compté qu'un seul point dans leurs 18 dernières manches. (Téléphoto PA)

Bench devance Sanguillen

NEW YORK PA – Johnny Bench, du Cincinnati, a remplacé Manny Sanguillen, du Pittsburgh, comme premier receveur de l'équipe d'étoiles de la ligue Nationale tandis que Willie Mays, des Mets de New York, est passé au 3ème rang chez les voltigeurs après deux semaines de scrutin chez les amateurs.

Bench a récolté 130,823 votes, en comparaison de 88,688 pour Sanguillen.

Mays, qui semble avoir un regain de vie depuis son retour à New York, a récolté 107,178 votes. Hank Aaron, du Atlanta, domine les voltigeurs avec 153,400, suivi de Roberto Clemente, du Pittsburgh, avec 128,309 tandis que Rusty Staub, des Mets, en compte 87,382.

Le scrutin prendra fin le 15 juillet et les étoiles des LN et LA seront connues le 18 juillet.

Flood perd son combat contre la clause de réserve du baseball

WASHINGTON (PA) – La Cour suprême des Etats-Unis a maintenu hier la décision d'une cour inférieure de ne pas rayer la clause de réserve du baseball. Cinq juges sur huit ont en effet rejeté la requête du joueur de baseball Curt Flood.

Mais en rendant sa décision, la Cour a néanmoins précisé que le baseball était un commerce inter-état.

En révélant la décision de la Cour suprême, le juge Harry A. Blackmun a déclaré que s'il y avait une quelconque anomalie dans la clause de réserve, celle-ci devrait être étudiée et modifiée, s'il le fallait, non par la Cour suprême mais bien par le Congrès.

La poursuite a été menée par l'ancien juge de la Cour suprême Arthur J. Goldberg. Dans sa plaidoirie, M. Goldberg a indiqué qu'il n'y avait aucune raison valable pour qu'on privilégie le baseball aux dépens des autres sports dont les contrats sont moins restrictifs mais qui sont néanmoins assujettis à la loi anti-monopole.

Le juge Blackmun s'est alors montré en parfait accord avec M. Goldberg en disant que le privilège dont jouissait le baseball était d'une aberration sans borne. Le juge a par ailleurs précisé que le Congrès avait eu tout le temps voulu pour légiférer sur cette question, mais qu'il n'en avait rien fait, ce qui démontre sa très grande passivité.

La poursuite de Flood avait pour objet de "casser" la clause de réserve du baseball, laquelle lie un joueur jusqu'à sa mort à l'équipe qui possède son contrat. Si un joueur refuse les offres du club détenant son contrat, ce dit joueur ne peut offrir ses services à une autre équipe.

Flood, qui n'a pas endossé un uniforme de baseball depuis qu'il a quitté les Sénateurs de Washington le 27 avril 1971, a débuté sa carrière dans les majeures avec les Reds de Cincinnati en 1956. Mais l'année suivante, il était échangé aux Cardinaux de Saint-Louis avec lesquels il est vite devenu une vedette touchant un fort salaire

Il a joué durant 12 saisons avec les Cardinaux, tout en partipant à trois conquêtes du championnat de la ligue Nationale et à deux victoires en série mondiale. Durant ces années, il a conservé une moyenne au bâton supérieure à .300 en six occasions, ce qui lui permit de commander un salaire annuel de $90,000.

Mais le 8 octobre 1969. Flood était échangé par les Cardinaux aux Phillies de Philadelphie dans une transaction qui impliqua sept joueurs. Face à une telle situation, Flood demanda au commissaire Bowie Kuhn de pouvoir négocier son contrat en tant qu'agent libre. Le commissaire lui refusa ce droit. Flood intenta alors sa poursuite le 16 ianvier 1970. Il comparut devant une cour fédérale à New York lors d'un procès qui dura 16 jours. Sa poursuite fut rejetée: la cour déclarant que la clause de réserve était légale.

La cause fut alors portée en Cour suprême et Flood, qui n'avait jamais porté les couleurs des Phillies, accepta de jouer pour les Sénateurs de Washington après que les deux équipes eurent conclu un échange.

Le 22 février 1971, il se rendit au camp d'entraînement des Sénateurs à Pompano Beach, en Floride. Mais malgré plusieurs heures d'exercice, Flood ne put retrouver son coup de bâton. Après quelques parties, sa moyenne était de .150, ce qui lui valut un "poste" sur le banc des joueurs. Dégoûté, il laissa l'équipe pour filer en Europe d'où il communiqua sa décision de ne plus jouer au baseball. Le 7 juillet 1971, il demanda à la Cour suprême d'entendre sa cause. Celle-ci acquiesça à sa demande.

Marvin Miller déçu

Marvin Mller, le directeur exécutif de l'Association des joueurs de baseball, s'est dit fort déçu que la majorité des juges n'ait pas jugé bon de placer le baseball sur le même plan que tous les autres sports.

Phil Goyette: ira, ira pas!

QUEBEC (PC) – Les négociations se poursuivent en vue de l'engagement de Phil Goyette comme instructeur des Nordiques de Québec, de l'association mondiale de hockey.

Interrogé à ce sujet hier, le directeur-gérant de l'équipe québécoise a déclaré: "En ce qui me concerne, les négociations se poursuivent toujours."

De son côté, Goyette a déclaré dimanche qu'il attendait maintenant des nouvelles des Nordiques.

"Certains petits détails qui me concernent personnellement restent à régler. Il s'agit en fait de points légaux", a-t-il dit.

Pour sa part, Roland Dubeau, qui s'occupe également des négociations chez les Nordiques, a confirmé qu'il ne restait que quelques détails à régler pour en venir à une entente avec Goyette et, à son avis, ces technicalités n'empêcheront pas l'ancien joueur des Rangers de New York d'accepter la proposition québécoise.

Cepeda se soumet

ATLANTA (PA) – Les Braves d'Atlanta, qui ont suspendu Orlando Cepeda en fin de semaine lorsqu'il a demandé à être échangé ou libéré, ont révélé hier que le joueur de 1er-but faisait encore partie du club.

Le directeur du personnel, Eddie Robinson, a dit que lui-même et le gérant Luman Harris ont rencontré Cepeda et que tout est entré dans l'ordre.

Cepeda, qui se remet d'une opération à un genou subie l'automne dernier, se plaignait de ne pas jouer assez souvent.

Il avait abandonné le club samedi soir parce que son nom n'était pas inscrit dans l'alignement débutant contre Montréal et Harris l'avait immédiatement suspendu.

"Je veux tout simplement jouer," a dit Cepeda. "On dit aux journaux que j'ai mal au genou quand je boite, mais personne ne me le demande. Je ne suis pas en pleine forme, mais je peux jouer régulièrement," ajoute-t-il.

Bill Flett à Philadelphie

PHILADELPHIE PA – L'ailier droit Bill Flett, qui avait rejoint les rangs de l'AMH le mois dernier, est retourné à la LNH hier en signant un contrat de trois ans avec les Flyers de Philadelphie.

Keith Allen, directeur-gérant des Flyers, ne prévoit aucune difficulté légale au sujet du contrat de Flett avec les Raiders de New York, de l'AMH.

"Bill nous a dit que son contrat contenait une clause obligeant les Raiders à déposer des garanties avant une certaine date, sinon le contrat serait invalide. Ils ne l'ont pas fait," a dit Allen.

"Nous voulions parler à Flett, peu importe les démarches des Raiders. Nous croyons que lui, Brent Hughes et tout autre joueur de notre organisation qui ont signé des contrats avec l'AMH sont toujours notre propriété et nous ne lâchons pas," d'ajouter Allen.

À Blue Bonnets

HIER SOIR

Double: Down Tick (9) et Rona Prince (6); $34

1ère quiniela: Tucker Tee (1) et Pyarco jr (8); $17.30

2ème quiniela: Turkish Pride (6) et Debbies Dish (2); $28.80

3ème quiniela: Beaudette (9) et Best Behaved (1); $67.40

Exacta: Lil Whirler (5) et York Ranger (1); $21.90

Assistance: 6,241

Mutuel: $455,434

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

CE SOIR

A la suite de 2 gagnants hier soir, notre sélectionneur en compte maintenant 56 en 225 courses pour une moyenne de 24.

Hier, il a choisi le double, la 1ère quiniela et la 2ème quiniela.

Voici ses sélections pour le programme de ce soir:

1ère course: 1 – Tall N Fair (4); 2 – Nick's Pride (8); 3 – Juan Baca (10).

2ème course: 1 – Do Jo M. (6); 2 – Jordan's Lake (3); 3 – Wild Penny (7).

Paris doubles suggérés: 4-6, 4-3, 8-6, 8-3.

3ème course: 1 – Touch The Stars (1); 2 – Darling Fawn (7); 3 – Jane N Carol. (5).

Quiniela suggérée: 1-7.

4ème course: 1 – Grey Corner (6); 2 – Salinas Dream (4); 3 – Pete's Choice (7A).

5ème course: 1 – Mastermind (3); 2 – Telltale Evidence (1); 3 – Curle Service (4).

Quinielas suggérées: 3-1, 3-4.

6ème course: 1 – Twin Falls (2A); 2 – Snow Vixen (6); 3 – Boldonero (5).

7ème course: 1 – Russel (3); 2 – Flying Nade (9); 3 – Enlyn Sue (10).

Quinielas suggérées: roulette 3-9-10.

8ème course: 1 – Torries Ridge (1); 2 – Nycan (5); 3 – Wrong Game (2)

9ème course: 1 – Partiality (3); 2 – Treasure Royal (10); 3 – Noticia B. (7).

Exactas suggérées: 3-10, 10-3.

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	g	p	moy.	diff.
Pittsburgh	36	20	.643	–
New York	36	21	.632	½
Chicago	33	22	.600	2½
Montréal	**24**	**32**	**.429**	**12**
St-Louis	24	32	.429	12
Philadelphie	20	36	.357	16
Ouest				
Cincinnati	35	22	.614	–
Houston	35	23	.603	½
Los Angeles	32	26	.581	3½
Atlanta	27	29	.482	7½
San Diego	20	37	.351	15
San Francisco	21	43	.328	17½

Avant-hier

Montréal 2, Atlanta 1
Chicago 5, Los Angeles 4, 11 manches
San Diego 1, Pittsburgh 0
New York 2, Cincinnati 1
San Francisco 8, St-Louis 2
Houston 10, Philadelphie 0

Hier

San Francisco 6, Chicago 7, (11 manches)
Montréal 2, Cincinnati 0
Philadelphie à Atlanta, remise, pluie
Los Angeles 3, Pittsburgh 13
New York 0, Houston 3
San Diego à St-Louis, remise, pluie

LIGUE AMERICAINE

Est	g	p	moy.	diff.
Détroit	31	22	.585	–
Baltimore	30	23	.566	1
New York	24	29	.453	7
Cleveland	23	28	.451	7
Boston	23	28	.451	7
Milwaukee	17	34	.333	13
Ouest				
Oakland	35	17	.679	–
Chicago	33	21	.611	3½
Minnesota	28	23	.549	7
Kansas City	25	29	.463	11½
Californie	25	31	.446	12½
Texas	23	33	.413	14½

Avant-hier

Chicago 8, Boston 4
Milwaukee 3, Kansas City 0
Minnesota 4, Baltimore 3
Oakland 9, Cleveland 0
Détroit 2, Californie 0
Texas à New York, remise, pluie

Hier

Cleveland à Minnesota, remise, pluie
Texas 0 Boston 12
Détroit à Oakland, 11h
Baltimore à Californie

HIER

LIGUE NATIONALE

New York	000	000	000	0	1 0
Houston	000	000	21x	3	11 0

Matlack (7-3), Frisella 7 et Dyer; Dierker (6-3) et Howard.
Assistance – 22,228

Les Astros ont égalé une marque des majeures avec cette 2ème performance consécutive d'un seul coup sûr. Seul Duffy Dyer a privé Larry Kierker d'une partie sans point ni coup sûr, avec un simple en 3ème manche. C'est la 8ème fois que cela est accompli donc 6 fois dans la LN. A un moment donné, Dierker a retiré 17 hommes d'affilée.

Los Angeles	000	000	011	3	13 2
Pittsburgh	200	031	34x	13	16 0

Sutton (8-2), Whilhelm 6, Strahler 8 et Cannizzaro; Ellis (6-3), Miller 8 et Sanguillen.
Circuits: Pittsburgh, Alley (1er), Clemente (5è) et Oliver (5è).
Assistance – 15,430
Al Oliver et Roberto Clemente ont fait compter chacun 3 points alors que les Pirates ont mis fin à une série de 23 manches sans point. C'est le plus haut pointage réussi contre les Dodgers cette année.

SAN FRANCISCO (6)	ab	p	cs	pp	CHICAGO (7)	ab	p	cs	pp
Bonds, cd	5	0	0	0	Kessinger, ac	5	2	2	1
Speier, ac	5	0	0	0	Beckert, 2b	5	1	3	1
Kingman, cg	5	0	0	0	B Williams, cg	3	0	2	1
McCovey, 1b	5	1	2	0	Hickman, 1b	5	1	1	2
BWilliams, cg	0	0	0	0	Cardenal, cd	5	0	0	0
Rader, r	4	2	2	0	Monday, cc	5	1	3	0
Maddox, cc	5	2	2	3	Santo, 3b	5	1	1	2
Gallagher, 3b	4	1	2	1	Hundley, r	5	1	1	0
Blanco, 3b	1	0	0	0	Hands, l	1	0	0	0
Fuentes, 2b	3	0	0	0	Reuschel, l	0	0	0	0
Stone, l	1	0	0	0	Shamsky, fo	1	0	0	0
Howarth, fo	1	0	1	1	Phoebus, l	2	0	1	0
Reberger, l	0	0	0	0	Aker, l	1	0	0	0
Barr, l	0	0	0	0					
Goodson, fo	1	0	0	0					
JJohnson, l	0	0	0	0					
Totaux	40	6	9	5	Totaux	43	7	14	7

Il y avait un retrait lorsque le point gagnant à été compté.

SanFrancisco	030	300	000	00 – 6
Chicago	200	400	000	01 – 7

E – Hands, Speier, Beckert, DJ – San-Francisco 1. LSB – San Francisco 4, Chicago 9. 2B – Monday, Hundley, B. Williams, Beckett. CC – Hickman 7e, Maddox 4e, Santo 8e, BV – Blanco. S – Beckert, Barr, Rader.

	ml	cs	pm	bb	r
Stone	3	3	2	2	1 3
Reberger	2-3	4	4	4	0 0
Barr	4 1-3	4	0	0	1 3
J. Johnso 3-5	2 1-3	3	1	1	0 2
Hands	3 2-3	7	6	6	0 1
Reuschel	1-3	0	0	0	0 1
Phoebus	5	2	0	0	1 4
Aker g, 2-0	2	0	0	0	0 1

APL – par Si- Williams, Durée – 3h20. A – 17,918.

LIGUE AMERICAINE

Texas	000	000	000	0	3 0
Boston	220	040	40x	12	15 0

Broberg (5-5), Shellenback 5, Cox 6, Paul 8 et Billings; Siebert (7-3) et Fisk.
Circuits: Boston, Smith (2) 7è, Petrocelli (5è) et Cater (3è).
Assistance – 8,860
Reggie Smith a fait compter 5 points avec ses deux circuits.

AVANT-HIER

Américaine

Cleveland	000	000	000-0	4	2
Oakland	010	206	00x-9	16	2

Wilcox (6-6), Riddleberger 5e, Hargan 6e, Mingori 7e, Farmer 8e et Fosse; Blue (1-3) et Duncan.
CC – Oakland, Epstein 9e, Hendrick 3e.
A – 26,210.

Détroit	000	000	101-2	6	1
Californie	000	000	000-0	7	1

Lolich (11-4) et Freehan; Ryan (6-5), Rose 8e et Kusnyer.
CC – Détroit, Northrup 1er, Cash 12e.
A – 20,105.

AUJOURD'HUI

Nationale

Montréal, (Morton (2-7) à Cincinnati, McGlothin (3-4) 8h05.
San Francisco, Carrithers (2-3) à Chicago, Hooton (6-4), 2h30.
Los Angeles, John (6-3) à Pittsburgh, Moose (5-2) 8h05.
Philadelphie, Nash (1-1) à Atlanta, Kelley (4-5), 8h05
New York, McAndrew (5-2) à Houston, Forsch (3-2), 8h30.
San Diego, Norman (4-6) à St-Louis, Wise (5-7), 9h

Américaine

Texas, Paul(1-2) à Boston Pattin (2-7) 7h30
Kansas City, Drago (5-4) à New York Kekich (5-5), 7h30
Chicago, Wood (11-4) à Milwaukee, Lonborg (3-3) ou Brett (2-8), 8h30.
Cleveland, Colbert (1-4) et Lamb (1-0) à Minnesota, Woodson (4-5) et Kaat (7-2), 6h30.
Détroit, Coleman (8-5) à Oakland, Hunter (6-3), 11h.
Baltimore, Palmer (6-3) à Californie, Clark (4-6), 11h.

soccer

LNAS

Nord	g	p	n	bp	pts
New York	3	1	2	12	36
Montréal	3	2	2	10	34
Rochester	3	2	2	10	34
Toronto	2	3	2	8	26
Sud					
St-Louis	4	1	3	13	46
Dallas	3	2	2	9	33
Atlanta	2	5	0	9	21
Miami	1	5	1	5	14

Samedi

Dallas 3, Atlanta 0

Dimanche

Montréal 1, St-Louis 1
New York 2, Toronto 1
Rochester 2, Miami 0

Demain

Catanzaro, Italie, à Toronto, partie hors-concours

Samedi

Dallas à Miami
Rochester à St-Louis

Une piscine DAUPHIN

VOTRE P'TITE PLAGE À VOUS

LE PLUS GRAND CONSTRUCTEUR DE PISCINES CREUSÉES ALUMINIUM ALCAN AU CANADA

■ Revêtement "Super-épais" en vinyl garanti 10 ans ■ Structure garantie 15 ans ■ Aucun entretien ■ Choix varié de grandeurs et modèles ■ Plans avantageux de financement disponibles ■ Installation immédiate en 3 jours ■ Piscine pleine grandeur en démonstration

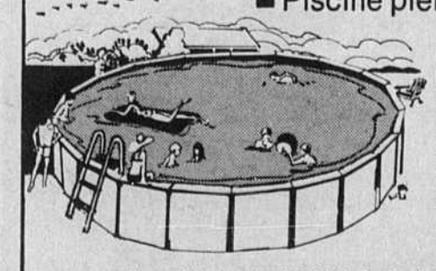

CHOIX COMPLET DE PISCINES HORS-TERRE

Venez voir la plus sensationnelle: La FLIPPER de Dauphin. L'unique construction tout-aluminium ALCAN.

Aussi, la gamme complète des piscines COLECO. Variété de modèles et grandeurs adaptés à tous les budgets.

Une visite à notre "Cité de la piscine" vous épatera. Demandez nos brochures couleurs des piscines creusées et hors-terre.

Heures d'ouverture: lundi à samedi: 9.00 am à 10.00 pm
dimanche: 9.00 am à 6.00 pm

LES PISCINES DAUPHIN LTÉE
2170, boul. LAURENTIEN • ST-LAURENT, P.Q. • TÉL.: 332-6060

Jusqu'au 30 juin grand rallye confort chez les concessionnaires Renault

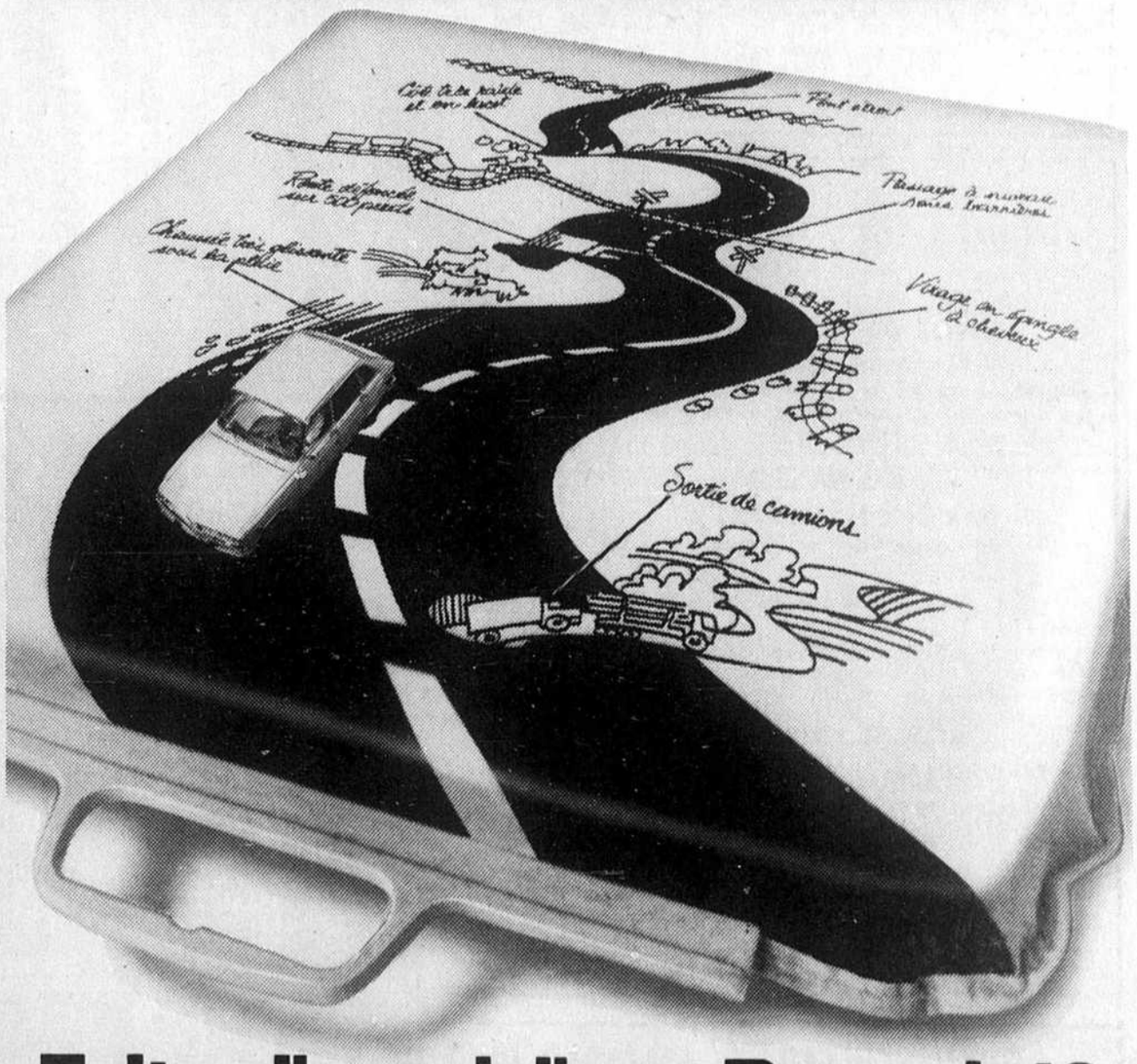

Faites l'essai d'une Renault 16 et ce coussin est à vous.

La renommée du confort total de la Renault 16 n'est plus à faire.

Nous vous avons parlé de la tenue de route incomparable de cette traction-avant. De sa stabilité. De la sécurité que procurent ses freins à disque à l'avant. De la commodité de son coffre à bagages "extensible". Du plaisir que l'on éprouve à conduire une voiture sur laquelle on peut compter.

A vous, maintenant, de passer à l'action. Jusqu'au 30 juin, nous offrirons un coussin-confort à tous ceux qui feront l'essai d'une Renault 16. Pourquoi attendre? Passez chez l'un des concessionnaires Renault sans tarder.

RENAULT

Chez les concessionnaires participant :

AU GRAND SALON (1968) LTÉE,
5300 est, rue Sherbrooke,
Tél. : 254-9971

AU PAVILLON DE L'AUTO (MTL) INC.
7665 boul. Lacordaire,
Tél. : 259-6981

RENAULT CÔTE DE LIESSE,
6875 Côte de Liesse,
Tél. : 745-1331

J.P. GAUTHIER AUTO INC.
3995 Bannantyne,
Tél. : 769-4545

RENAULT STE-CATHERINE,
1824 ouest, rue Ste-Catherine,
Tél. : 937-9551

RENAULT CREMAZIE LTEE,
350 est, rue Crémazie,
Tél. : 387-3781

Les marchés boursiers

Recul général des industrielles

Presque tous les compartiments, à l'exception des services, se repliaient hier, à la Bourse de Montréal, dans une séance modérément animée. Les industrielles venaient en tête du mouvement de baisse.

Berncam Industries – le plus actif de tous les titres à la Bourse de Montréal – a pris 1-2 à $13 1-2 sur un volume de 22,625 actions, tandis que Caliper Development, cédait deux cents à 41 cents.

Le volume combiné aux Bourses canadienne et de Montréal s'est inscrit à 1.43 million d'actions, contre 1.29 million vendredi.

Andres Wines a fléchi de 1 point à $23 et International Nickel, 1 à $31 3-8.

Toronto

Une remontée de dernière heure, hier, à la bourse de Toronto, a permis de regagner la plus grande partie du recul du milieu de la séance mais les prix, dans la plupart des compartiments, ont perdu du terrain au cours d'une journée calme.

Les pétrolières de l'ouest ont mené le recul tandis que les aurifères gagnaient quelques fractions de point.

Comportement des valeurs;

	Lun.	Vend.
Gains	215	278
Pertes	264	235
Inchangées	272	267
Total	751	780

New-York

Les cours se sont repliés à Wall Street lundi mais les pertes ont été d'ampleur modérée.

Les inquiétudes des investisseurs à l'égard de l'inflation ont pesé sur le marché qui a cédé du terrain dès l'ouverture et a ensuite fluctué autour de ses nouveaux niveaux, enregistrant toutefois une légère reprise en fin de séance. Les affaires ont été calmes.

Les papiers ont été soutenus et les alimentaires, les sidérurgiques et les télévisions ont enregistré quelques gains modestes. En revanche, les aérospatiales, notamment United Aircraft et McDonnell Douglas, se sont affaiblies.

Les pneumatiques et les chemins de fer se sont effrités tandis qu'ITT a cédé plus de $3 parmi les conglomérats. Les chimiques se sont repliées, à l'exception de Dupont de Nemours, et IBM et Philip Morris ont cédé $2 aux ordinateurs et aux tabacs.

Les baisses l'ont emporté parmi les mécaniques et les cinémas. UAL a gagné $1 aux transports aériens. Les matériaux de construction, les grands magasins, les pharmaceutiques, les automobiles, les électroniques et les pétroles ont clôturé sur une note irrégulière.

Le volume s'est inscrit, à la Bourse de New York, à 11.66 millions d'actions, contre 13.01 millions vendredi, et, à la Bourse américaine, à 3.37 millions d'actions, contre 3.24 millions vendredi.

Dans les canadiennes, Inco a perdu 1 1-8 à $132; Massey-Ferguson, 1-8 à $14 3-4; McIntyre, 1-2 à $68 1-2 et Walker-Gooderham, 1-4 à $44 1-2. Alcan a pris 1-4 à $20 -12.

les indices

MONTREAL

	65 Industr.	13 Serv. publ.	7 Banques	8 Papiers	85 Comb.
Changement	−1.19	+0.17	−0.40	−0.16	−0.86
Clôture	218.41	164.92	247.19	87.64	211.43
Semaine der.	216.07	161.59	251.23	84.69	209.50
Mois dern.	Fermée				
1972 haut	220.18	167.20	277.17	91.45	212.54
1972 bas	187.56	156.26	227.56	81.22	185.12

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	−0.15	+0.26	−0.36	−0.19
Clôture	203.77	209.64	96.17	236.28
Semaine dern.	202.93	206.63	95.87	226.94
Mois dern.	Fermée			
1972 haut	206.99	229.26	98.68	237.52
1972 bas	181.66	140.58	79.15	209.19

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	942.96	947.62	935.43	941.83	−3.23
Transport	243.31	244.63	241.08	242.84	−0.51
Serv. publ.	105.41	105.86	105.06	105.06	−0.32
Ensemble	314.43	316.00	311.84	313.88	−0.94

NOUVEAU SERVICE GLOBAL ÉCONOMIQUE

Offert à toute nouvelle ou ancienne entreprise d'exploration minière ou industrielle désireuse d'être logée à une enseigne prestigieuse au sommet et, comprenant tous les services de gérance, sécrétariat l'année durant y compris les assemblées des directeurs et actionnaires. Nous mettons à leur disposition 24 heures par jour, tous les techniciens nécessaires au bon fonctionnement de leurs opérations. Pour de plus amples détails, téléphonez à :

GÉO-PLANNEX Inc.
Tél: 341-4298

Les appels sont reçus entre 1 hre et 5 hres du lundi au vendredi.

The **Alberta Gas Trunk Line** *Company Limited*

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15ième jour d'août 1972 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1er jour d'août 1972.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

DIVIDENDE NO 28, SÉRIES C.

DIVIDENDE NO. 15, SÉRIES D

Un dividende de $1.1875 par action, en circulation, sur les actions privilégiées, rachetables, 4¾% cumulatif, Séries C.

Un dividende de $1.34375 par action, en circulation, sur les actions privilégiées, rachetables, convertissables, 5-3/8% cumulatif, Séries D.

ACTIONS ORDINAIRES

DIVIDENDE No 40, CLASSE "A" et "B"

Un dividende de $0.42 par action en circulation, sur les actions ordinaires de Classe "A" et "B".

Par ordre du Conseil
W.J. Hopson
Vice-Président et Secrétaire
Calgary, Alberta, 9 juin 1972

NOMINATION CHEZ VACHON INC.

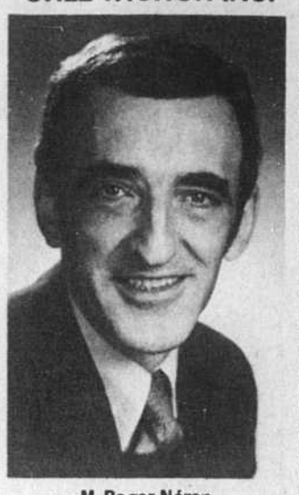

M. Roger Néron

Monsieur Paul Vachon, Président du Conseil d'Administration du Complexe Alimentaire Vachon Inc. -Produits Diamant Ltée- Lido Biscuit Ltée est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Roger Néron au poste de Vice-président exécutif et Directeur Général de Vachon Inc. Monsieur Néron est en fonction depuis le 1er juin à ses bureaux de Sainte-Marie de Beauce.

$400 millions d'obligations pour Ottawa

Le gouvernement fédéral a émis hier $400 millions d'obligations en échange des obligations à 4¼% qui venaient à échéance le 1er septembre prochain.

L'émission est divisée en deux tranches: la première tranche a une durée de 5 ans, n'est pas rachetable par anticipation et porte un taux d'intérêt nominal de 7%. La deuxième tranche a une durée de 1 an sept mois et son taux d'intérêt nominal est de 5¾%. Les deux séries d'obligations sont datées du 1er juillet 1972.

La Banque du Canada a convenu d'acheter $250 millions des obligations, ce qui en laisse $150 millions disponibles pour le public.

Les obligations à court terme (1 an sept mois) seront offertes à 99.85 donnant un rendement réel de 5.85% tandis que l'émission de cinq ans est émise vendue à sa valeur au pair de 100. Au bout cinq ans elles seront convertibles en obligations d'une autre durée de cinq ans et ayant un rendement nominal de 7½% ce qui fait que sur dix ans le rendement réel de ces titres sera de 7.21%.

$717 millions d'obligations arrivent à échéance le 1er septembre prochain, et les détenteurs peuvent les convertir directement en nouvelles obligations ou en réclamer le paiement en liquide. De la même façon, les nouvelles obligations peuvent être achetées pour du liquide.

au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas
Anthony	13000	100	90
Aztec	20500	44	40
Beacon Mng	1500	14	14
Bear Creek	14000	72	67
Beauport Inv	1000	280	250
B C Tel	600	$25⅛	25
Clearwater	14000	5	5
Cons Computer	300	200	175
Consumers Dist	200	$40	40
Dumex	4000	55	50
Cuvier	11000	13	12
Elec Assoc	800	400	325
Fort Norman	2000	118	113
Four Seasons P	5450	$10⅝	10½
G B Automated	300	500	500
Hartland	19600	100	75
Henninger	900	275	262½
Hollingsworth	2000	20	20
Homa Faith	3000	13	13
Indian Mtn	1000	65	65
Ind Growth	2725	760	712½
Invictus Oil	40000	45	45
Jolly Jumper	800	160	160
Kardar Oil	300	375	375
Knogo	900	312½	300
Laidlaw Pr	500	$12	12
Laidlaw 5f pfd	600	$12	11⅝
Mns Iberville	4000	35	30
Mar Tel Zap pr	200	$10⅝	10
Micc	32990	$26¼	22½
Mns Copernic	78500	66	66
Multico	2700	145	100
Mult Access	7650	800	712½
Nordex Expl	6000	106	105
Mng Pfd	4595	$25⅜	25
Pamike Mns	1000	18	18
Pan Eastern	1000	14	14
Polcon	1600	280	275
Protea	18000	55	55
Ram Pete	1600	225	215
Renzy	3050	35	29
Scintiliore	2100	100	80
Senoca	5250	91	78
Soca	250	85	85
Somex	2250	83	65
Spar Aero	2500	360	340
Starett Nick	500	3	8
Tartan Expt	24700	12	9
Tib Expl	2500	½	½
Untd Inv Life	300	300	300
Vencap	500	245	245
Viking Oil	1300	230	212½
Villager	5050	525	500
Warrington	300	462½	450
Warrington wts	500	325	325
Xoma	4600	300	250

CFLCo

H. W. MacDONELL

La nomination de M. Harry W. MacDonell au poste de président de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited est annoncée par M. William D. Mulholland, président du conseil d'administration et administrateur délégué de la compagnie.

M. MacDonell est également vice-président administratif de Brinco Limited, fonction qu'il continuera de remplir.

Nomination à Bell Canada

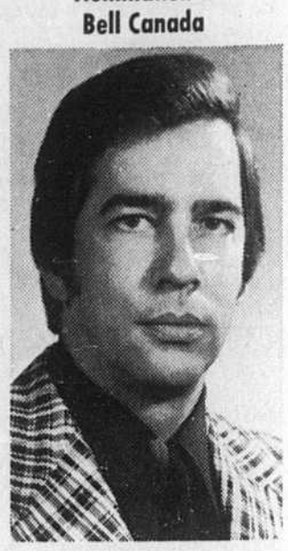

M. YVAN BASTIEN

M. Léonce Montambault, vice-président de Bell Canada pour la zone est, annonce la nomination de M. Yvan Bastien au poste de directeur général du réseau, zone est. M. Bastien, qui était auparavant contrôleur principal, perfectionnement du personnel, au service du personnel de la région est, a ses bureaux à Québec. Il est entré à Bell Canada en 1956, après avoir obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université de Moncton et une maitrise en sciences commerciales de l'Université Laval. Au sein de la compagnie, il a occupé différentes fonctions administratives aux services du personnel et du trafic.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	2375	$9⅛	9	9	− ⅛
Alcan	6750	$20	19¾	20	
Algoma St	1230	$13¾	13½	13½	− ¼
Andres Wn	1400	$23¾	22¾	23	−1
Aquitaine	1025	$25½	25⅜	25⅜	− ⅛
Argus C pr	1000	$12½	12½	12½	
Asbestos	313	$22⅜	22¼	22¼	
Atl Sug A	100	$15¼	15¼	15¼	− ⅛
Bank Mtl	3504	$20½	20¼	20⅜	
Bank NS	962	$35¾	35½	35⅜	− ⅛
Banq CN	936	$15½	15⅜	15½	
Bq Pv Can	450	$17⅜	17⅜	17⅜	
Bell Canad	2658	$43½	43⅛	43¼	
Bell A pr	104	$50½	50½	50½	+ ¼
Bell B pr	100	$52	52	52	
Bombrder	625	$8	7⅜	8	
Border C	400	$10½	10⅜	10½	
BP Oil Gas	800	530	525	525	−5
BP Can	100	$16	16	16	+ ⅛
Brascan	1637	$23⅜	23¼	23⅜	+ ⅛
BC Phone	575	$60	59¾	59¾	− ¾
Brinco	2700	$6⅞	6¾	6⅞	
CAE Ind	560	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅜
Campeau	1400	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Can Cem L	75	$54¾	54½	54½	+ ¼
CD Sugar	50	$27	27	27	
C Arena	300	$17½	17	17½	
Cdn Brew	1605	$7¾	7⅜	7⅜	− ¼
C Im	5355	$26¼	25⅜	26	− ¼
CIL	488	$17	17	17	
C Int Pw	250	$27⅜	27¼	27¼	− ⅜
C Javln	960	950	900	925	−75
CPI pr	600	$26¾	26½	26½	− ¼
Cdn Tire A	375	$46½	46½	46½	+ ⅜
C Util	100	$46½	46½	46½	+ ½
Canron	200	$20⅜	20⅛	20⅜	+ ⅛
CPLtd	8525	$16⅝	16⅛	16⅜	
CPL 3 p	250	$8⅝	8⅜	8⅝	
Celanese	1600	480	475	480	−15
Cent Dyn	2100	120	115	115	
Cfcn ltd	200	$13¾	13¼	13¾	
Charter Ind	100	225	225	225	−5
Cockfield	100	$5¼	5¼	5¼	− ⅛
Compro	500	410	410	410	−5
Cominco	2200	$29	28¾	28¾	
Con Bath	2010	$11	10¾	10⅞	
C Text	102	480	480	480	
Cons Gas	300	$18	18	18	
Coplnd	500	425	425	425	+5
Corpex	2700	$5⅞	5½	5¾	+ ¼
Cr Fonc	755	$73	72	72½	− ½
Cr Zell A	100	$17	17	17	− ½
Crush Int	100	$20¼	20¼	20¼	− ⅛
Denison	100	$32½	32½	32½	+1⅛
Distl Seag	589	$36⅜	36	36⅜	− ¼
D Bridge	210	$32¼	32¼	32¼	
D Corset	100	$6¼	6¼	6¼	
Dofasco	300	$28⅜	28⅛	28⅜	+ ⅛
Dom Glass	600	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
Dom Lime	100	$7½	7½	7½	
Dom Store	650	$16⅜	16¼	16⅜	
D Textile	1050	$31½	31	31¼	+ ¼
Domtar	1630	$14⅞	14¾	14¾	
Donohue Pr	150	$15½	15½	15½	
Du Pont	500	$28½	28½	28½	
Ea Svgs	156	$15⅞	15⅛	15⅞	+ ⅛
Elec Knt	300	400	385	400	+10
Fin Coll	810	$25	24	24	−1
Francana	500	700	695	695	+25
Fulcrum	200	$5¾	5¼	5¾	
Gaz Metr	770	$5	5	5	− ⅛
Grey Cmp	300	180	180	180	
Grissol F	100	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
Gulf Can	3085	$32¼	32	32	− ⅛
Hard Crp A	1000	$21	21	21	+ ⅜
Hawker S	100	380	380	380	−10
Home A	500	$32¾	32⅜	32¾	+ ¾
Huds Bay	4967	$22½	22⅛	22½	+ ½
H Bay Co	1150	$17½	17⅜	17½	+ ⅛
HB Oil Gas	500	$42	41¾	41¾	− ¼
Husky Oil	900	$15	14¾	14¾	
IAC	2250	$19¾	19¼	19⅜	− ¼
Imp Oil	7094	$39⅜	38⅞	39	− ⅜
Imasco Ltd	660	$24¾	24½	24¾	
Int Nickel	15540	$32½	31	31⅜	−1
Int Util	1100	$45⅞	45¼	45¾	− ¼
Intpr Pipe	1521	$31¾	31½	31⅝	+ ¼
Ivaco	100	$19½	19½	19½	
Jamaica	400	40	40	40	
Koffler	5000	$17	17	17	
Labatt	805	$28¼	27¾	27¾	− ¼
Labatt pr	4225	$28⅛	28	28⅛	− ⅛
Lacroix	1600	455	450	455	+5
Laidlaw	2450	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
La Veren	200	$12⅝	12¼	12⅜	+ ⅜
Lob Co B	2000	$7¾	7¾	7¾	
M H Cable	200	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ¼
MB Ltd	1200	$25	25	25	
Martim E	375	$30	30	30	
Maritime	458	$22¼	22¼	22¼	− ½
Mass Fer	1100	$14⅜	14¼	14½	
McGraw H	500	$9½	9½	9½	+9⅜
Mercantl	450	$20⅞	20⅞	20⅞	
Micrsyst	7245	$7½	7½	7½	+ ⅛
Mitch A	100	$14	14	14	
Mitch B	300	$8	8	8	+8
Molson A	1800	$27	26¾	26¾	
Molson B	250	$26½	26½	26½	− ¼
Mnt Trst	350	$17½	17¼	17½	− ⅜
Moore	870	$47½	46¾	47½	+1
Noranda	2162	$38¾	38½	38½	− ⅜
Nordair	2450	$6¾	6½	6½	− ¼
Nor Ctl G	705	$12¾	12¾	12¾	
Oshawa A	100	$12¼	12¼	12¼	− ⅛
Pac Pete	1700	$37⅞	37¼	37⅜	− ⅜
Pancan	305	$14¼	14	14	− ⅜
Pow Corp	18610	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
Prem Cb	500	$21⅝	21½	21½	
Price Com	3598	$8⅛	8⅜	8½	
Provigo	300	$8¼	8¼	8¼	
Rapid D	15643	$27⅜	26½	27⅜	− ½
Readers D	1725	$17½	17½	17½	
Reitman	125	$31	31	31	+ ⅜
Rio Algom	4400	$22	21¾	22	+ ½
Ronald Fd	600	$19	19	19	
Rothman	500	$23	23	23	
Rothm B p	400	$23⅞	23¼	23⅞	− ⅛
Royal Bank	2029	$30⅝	30¼	30⅝	+ ¼
Royal Trst	515	$37⅜	37½	37⅜	+ ¼
Scot Lasal	800	$7⅛	7⅛	7⅛	− ⅛
Shell Can	2724	$45½	45¼	45⅜	− ⅜
Simpsons	2738	$27½	27	27½	+ ⅜
Southam	200	$24	24	24	+ ¾
Steel Can	2715	$34	33¾	33¾	− ⅛
Steinbg A	78	$26	26	26	− ⅜
Sup Elec	1800	205	205	205	
Tor Dm Bk	300	$29⅞	29¾	29¾	− ¼
Tr Can PL	380	$44¼	44⅛	44⅛	+ ⅛
Tr C C pr	250	$56½	56¼	56½	+ ⅜
Trans C Pl	25	$41	41	41	
Trizec Crp	100	$17½	17½	17½	+ ¼
Unigesco a	400	380	375	375	−15
Unigesco b	200	350	350	350	−25
Un Carbid	450	$18	17¾	17¾	− ¾
Velcro	286	$18¾	18½	18¾	+ ¼
Wajax	875	$9⅝	9½	9⅜	+ ⅜
Walk GW	3800	$43	42¾	42¼	− ½
Warn Her	100	$7½	7½	7½	− ¼
Weldwod	195	$12½	12½	12½	+ ⅜
Westcst	1000	$28⅛	27¾	27¾	− ⅜
Wcoat wt	100	945	945	945	−25
Wstburne	233	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Woodward	100	$28	28	28	+ ¼
Zodiac	1600	375	370	375	−5
Con Prop	1000	11	11	11	−1
Cop Man	19500	23	22	23	
Cbridg Cp	2500	2	2	2	− ½
D Lease	4000	5	4½	4½	
Dumont	4000	45	43	43	−3
Duvan	5000	4½	4½	4½	− ½
Dyn Mn	4200	42	42	42	
Emb Pet	8000	52	52	52	+4
Emp Min	4500	13	13	13	−1
Expo Iron	37000	75	72	75	+8
Fairway	3000	160	150	160	
Fall Min	200200	197	180	195	+17
Fannex	1285	39	39	39	−1
Flint Rk	3500	220	210	220	
Gaspe Q	2000	49½	49	49	−1
Goldex	11600	315	305	310	−15
Gold Hk	8500	23	22	22	
Grandroy	2000	7	7	7	+2
G E Res	9000	15	13	15	+1
GL Nickl	4650	247	240	247	+7
Gr Coast	2000	650	630	645	−15
Int Norval	33500	27	20	22	−4
Int Rock	6940	18	18	18	−12
James B	2000	18	17½	18	+ ½
Jamex	8000	40	39	40	+1½
Kallio	1300	440	425	440	+15
Kal Res	4000	75	74	74	−2
Kiena	2500	155	145	145	−12
Labrador	100	$40½	40½	40½	+ ½
Ladubor	4000	71	65	65	−6
Lederic	2000	48	48	48	−1
Louanna	500	5½	5½	5½	− ½
Lynx CEx	600	105	105	105	
Mdonld M	75980	39	28½	36	+12
MacLan	3900	150	147	150	+3
Mal Hygd	1780	225	225	225	
Manix	500	23	23	23	
Menorah	666	8	8	8	
Mid Ind	1000	34	34	34	
Midepsa	500	11	11	11	+4
Min Ore	1000	4	4	4	
Mt eagle	7000	78	75	75	−5
Mt Laur U	2400	95	93	93	−4
More ms	2000	22	22	22	−1
Mt Jamie	13500	22	21½	21½	+ ½
M Pleas	1000	30	30	30	
Nw Hosco	4000	70	69	70	−5
N Insco	1000	27	27	27	+2
NA Rare	4000	20½	20	20	
Norse	6000	50	45	45	−5
NQN Min	16500	34½	33	34	− ½
Pac Ni M	16500	25	20	23	−2
Panacà	2000	34	33	33	−1
Pat Silv	2000	8	8	8	− ½
Phoenix	200	880	880	880	−10
Pitt Gold	1000	5	5	5	
Pr Potash	2000	3	3	3	− ½
Probe Mn	28000	48	45	48	+3
Que Expl	2300	38½	37	38½	− ½
Queenstn	17000	30	29	30	+2
Roy Agas	7899	50	48	50	−1
StL Co	644	165	160	165	−5
St Lucie	35200	171	157	169	+9
Safari	7000	31	25	25	−10
Scimnx	5500	70	68	68	−3
Sil Shield	2200	370	370	370	
Sil S w A	1000	270	270	270	
Sil S w B	1000	270	270	270	
Sil Stack	1000	14	14	14	−2
Slocan	14500	157	150	155	−2
S Dufault	13000	13	11½	12	−1
Stand Gld	500	18	18	18	2
Talismn	2000	11½	11½	11½	+ ½
Torcan	2333	11	11	11	−3
Transtere	9000	30	29½	30	
Trollus min	1000	22	22	22	+2
W Dufault	3000	10	10	10	
Wilm Crk	30600	95	86	87	−5
Wrightbr	12500	42	40	42	+2

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Aquabl	500	330	325	325	−5
Belg Stand	14400	$17	16¼	16⅞	+ ⅜
Berncam	22625	$13¾	13	13½	+ ½
Blue Bon	2200	290	280	290	
C Secur A	400	110	100	100	−10
Capital Dyn	1000	270	270	270	−5
Cap Dyn w	500	5	5	5	
Com Hold	1700	230	220	225	−5
Comodor	200	$15¾	15⅜	15⅜	− ½
Domco	500	$8	8	8	
Drum Die	5500	11	10	10	
Drum A	100	455	455	455	−20
Int Atlas	300	30	30	30	−3
Prefac	3200	175	175	175	
Proflex	2200	260	250	250	−5
S Law D	300	81	81	81	
SCU	250	135	125	125	−10
SXL Div	2340	$12	11⅜	11⅞	+ ⅛
Spart Air	100	48	48	48	−6
Supack	100	375	375	375	
Unican Sec	1300	495	480	495	+15
U Fund a	300	150	150	150	
Val Mr A	400	240	240	240	+15
Whiterk Ind	5800	$5⅜	5¼	5¼	
Mines et pétroles					
Abitib Asb	600	235	235	235	−5
Abit Cop	900	17	17	17	
Acroll Ltd	3361	50	49	49	−1
Accra	2000	5	5	5	+5
Agnico	200	340	340	340	−25
AIS	5200	675	640	675	
Ajax Min	5000	25	25	25	−1
Albar	500	35	35	35	+2
Ameran	13000	6½	6	6	
Am Eagle	10150	120	113	115	−7
Arno	3000	9	9	9	
Atl Tung	16500	30	26	28	
Avilla	22500	57	53	57	+4
Basic Res	2400	280	275	280	−10
Baker Tlc	1000	37	37	37	
Beltere	5500	33	32	32	
Bison Pet	375	700	675	700	
Cabot	2000	105	104	104	
Cadillac Ex	1000	130	130	130	+5
Caliper	211000	44	41	41	−2
Can Keeley	3000	5½	5½	5½	− ½
Cannon	5000	7	7	7	+1
Canuc M	1100	28	28	28	−2
Capri	6000	29	26	29	−1
Caprive In	3500	16½	15½	16½	
Chib Cop	6500	25	23	25	+1
Cons Belk	11500	2	2	2	
C Can Ex	2000	20	20	20	
Con Dev	10800	100	96	100	
C Dolsan	3000	10½	10½	10½	
Cons Imp	5000	13	12	12	

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC

ASSOCIÉS RÉSIDENTS

H. M. CARON M. L. DAIGNAULT G. A. GAGNON
J. M. A. LACHANCE C. LEMIEUX

OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER LONDON
WINNIPEG EDMONTON CALGARY VANCOUVER

Membres de: l'Association Canadienne des Conseillers en Administration
l'Association des Ingenieurs Conseils en Administration
l'Association de Normalisation et de Recherche M.T.M.

RÉPONDEZ À CET APPEL

Un appel restant sans réponse est très mauvais en affaire

Faites installer

ansafone

Système de réponses automatiques

TELEPHONEZ **735-5535**

5000, rue BUCHAN, suite 103, Montréal

Les décisions ne peuvent prendre du temps, car le temps c'est de l'argent.

Nous prêtons de l'argent pour la construction de maisons de rapport et de centres commerciaux, pour le développement d'emplacements industriels ou commerciaux. Si vous voulez qu'une décision soit prise rapidement, communiquez avec nous.

4113 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 215, P.Q.
Téléphone: (514) 935-2401 Télex: 01-25646
Norman Goodman, directeur de la division est.

HELLER NATOFIN *Heller-Natofin Ltée*

Les fonds hypothécaires, c'est notre affaire.

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acro Fd	1.51	1.66
Adanac	2.27	2.48
A.G.F. Special	3.48	–
All Cdn Com	8.48	9.23
All Cdn Div	9.30	10.17
All Cdn Ven	4.08	4.46
American Growth	6.72	7.38
Andreae Equity	5.01	5.48
Associate Investors	5.85	5.92
Canada Growth	5.97	6.56
Canagex	10.73	11.60
Cdn Gas Energy	14.30	15.71
Cdn Invest Fd	5.07	5.56
Cdn Scudder Fd	21.65	21.65
Cdn Sec Growth	5.36	5.89
Cdn S.A. Gold Fd	6.88	7.52
Cdn Trusteed	5.00	5.49
CSM Japan Fd	10.25	11.26
Capital	10.59	10.85
Capital Growth		
Collective Mutual	6.95	7.63
Commonwealth Intl	14.43	15.86
Com'wealth Intl Leverage	3.90	4.29
Commonwealth Venture	7.79	8.56
Corporate Investors	6.14	6.71
Corp. Investors Stock Fd	5.25	5.74
Dominion Compound	5.98	6.50
Dreyfus Inc.	13.08	14.33
Dreyfus Intl	13.24	14.50
Eaton Viking	5.71	6.21
Entarea Investment	6.50	7.14
Exec Fd Cda	6.24	6.83
Fonds Collectif A	6.33	7.57
Fonds Collectif B	5.71	5.88
Fonds Collectif C	9.23	10.09
Fonds Desjardins A	4.35	–
Fonds Desjardins B	4.43	–
Fonds P.E.P.	4.41	4.79
Fraser Growth	3.48	3.82
Gis Compound	11.34	12.47
Gis Income	4.10	4.51
Growth Equity	8.04	8.83
Growth Oil and Gas	31.52	–
Guardian Growth	10.21	–
Harvard

CLAUDE FOREST, Ph. D. FONDE PSY-TECH

Au carrefour de la psychologie et de la technologie, PSY-TECH vise à optimiser par l'analyse scientifique les systèmes de sélection du personnel.

Chercheur de carrière et créateur de tests québécois, le docteur Claude Forest est membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

Il fut successivement conseiller technique au Ministère de l'Éducation, directeur du Bureau de l'Expérimentation, puis directeur-adjoint au Service de l'Informatique de la CECM, professeuragrégé (psychométrie) à l'Institut de Psychologie de l'Université de Montréal.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	4844	$9⅛	9	9	
Acklands	440	$9¾	9¼	9¼ +	⅜
Acklnd 2p	100	$12½	12½	12½	
Acres Ltd	1167	$14⅜	14¼	14¼ −	⅜
Acres A pr	134	$44¾	44⅜	44⅜ +	⅛
Acres wt	1390	400	390	390	
Agra Ind	700	$13¾	13⅜	13⅜ −	⅛
Ahed M	300	$6⅞	6⅞	6⅞ −	⅛
Alta Gas A	742	$58⅜	58	58⅜ −	⅛
Alta Gas p	z20	$72	72	72	
Alta Nat	z60	$21½	21½	21½	
Alcan	12304	$20	19¾	20	
Alcan pr	770	$25⅝	25½	25⅝ +	⅛
Algo Cent	310	$10⅛	10	10 −	⅛
Algoma St	930	$13¾	13½	13½ −	¼
Algon	1200	$5½	5⅜	5½	
Allarco Dv	350	$6	6	6	
Alliance B	600	$5½	5⅜	5⅜	
Almin 2p	235	$34¾	34¼	34¼	
Anglo-cn	400	$5¼	5¼	5¼ +	⅛
Anglo-c pr	250	$14⅛	14⅛	14⅛ −	⅛
Ang CT 315	160	$43¼	43	43¼ +	½
Anthes C p	50	$75	75	75 −	2
Aquitaine	1498	$25½	25⅜	25⅜ −	⅛
Argus	151	$15½	15½	15½	
Argus C pr	z30	$12⅛	12⅛	12⅛	
Asbestos	162	$22	22	22	
Atco Ind	2825	$11¾	11⅝	11¾	
Atl Sugar	1100	$6⅜	6¼	6¼	
Atl Sug A	z80	$15½	15	15	
Atl Sug pr	z10	$61½	61½	61½	
Atl Sug w	500	140	140	140	−10
Auto El	300	$7¾	7¾	7¾	
Auto Hard	700	$10⅝	10⅛	10⅛ −	¼
Bank Mtl	7795	$20½	20¼	20⅜ −	⅛
Bank N S	1063	$35¾	35½	35¾ +	¼
B Cdn Nat	200	$15½	15⅜	15⅜ −	⅛
Bartaco	375	365	360	365	
Beavr Eng	400	$7⅞	7¾	7¾ −	⅛
Becker B p	200	$11	11	11 −	¼
Bell Canad	8436	$43⅜	43¼	43¼ −	⅛
Bell A pr	415	$50½	50¼	50¼ −	⅛
Bell B pr	295	$52⅜	52	52¼ +	¼
Biltmore	200	400	400	400	+10
Biltmore A	300	400	400	400	
Biltmore B	100	380	380	380	−20
Black P	1000	$8½	8⅜	8½ +	⅛
Block Bros	1180	350	340	345	
Bombrdier	200	$7¾	7½	7½ −	½
Bovis Cor	900	180	175	180 +	5
Bow Valy	1620	$32⅜	32¼	32⅜ −	⅛
BP Can	2275	$16	16	16 +	⅛
Bramalea	2350	$5⅜	5⅜	5⅜ −	⅛
Brscn	11758	$23⅜	23¼	23¼	
Brinco	10620	$6⅞	6⅜	6¾ −	⅛
BC Forest	600	$22	22	22	
BC Frest p	100	$41½	41½	41½	
BC Pack B	25	$32	32	32 +	1
BC Sugar	325	$21	21	21	
BC Sugar p	398	$17½	17½	17½	
BC Phone	625	$60	60	60 +	½
BCPh 4¾ p	125	$65	64½	64½ −	½
Budd Auto	3765	$12½	11¾	12½ +	⅜
Budd A w	1390	700	700	700	+25
Burns Fds	350	$15¼	15¼	15¼	
Cad Dev	4100	$9¾	9¾	9¾	
Cad Dev b p	z65	$20⅜	20¼	20⅜	
CAE Ind	1000	$8¼	8	8⅛ −	⅛
Calgary P	590	$25¼	25	25¼	
Calgy 540 p	85	$95	94⅜	95	
Cambridg	810	$17	17	17	
Campeau	5900	$6⅞	6¾	6⅞ +	¼
CCD Sugar	25	$27¼	27¼	27¼ −	¼
Can Cem L	222	$54⅞	54½	54½ +	½
C Cem L p	z27	$19¼	19¼	19¼	
Can Malt	25	$29	29	29	
Can Malt p	975	88	88	88	
C Packrs	625	$19¼	19⅛	19¼	
Can Perm	525	$17¾	17⅜	17⅜ −	⅛
C Safway p	z5	$82½	82½	82½	
Cdn Brew	3250	$7⅞	7⅜	7¾	
C Brew Ap	125	$31	31	31 +	¼
C Brew Bp	250	$36¼	36	36 −	½
C Cablesy	2810	$20¼	19⅞	20¼ +	¾
C Cable w	1120	470	455	470	+20
C Curtis	900	85	82	83 −	3
Cdn Equty	100	$11⅞	11⅜	11⅞ +	⅛
CGE pr	50	$30⅛	30⅛	30⅛	
CG Invest	450	$76	76	76	
C Goldie	600	$5	490	495 −	5
C Hydr	560	$12⅞	12⅜	12⅜ −	⅛
C Imp Bank	9880	$26⅜	25½	26 −	⅛
CGOL	26517	$10⅜	10¼	10⅜ −	⅛
C Ind Gas p	500	$24¾	24¾	24¾ +	¼
CIL	375	$17	17	17	
C Intrurb p	1820	$9⅜	9¼	9⅜ +	⅛
C Manoir	200	385	385	385	
C Marconi	670	325	320	320	−10
C Occental	700	$9⅝	9½	9⅝ +	¼
CP Inve pr	1450	$26¾	26½	26½ −	¼
CP Inve w	3420	330	320	320	−15
CP Ltd	18120	$16⅝	16⅜	16⅝	
Cdn Salt	300	$17⅛	17	17⅛ +	½
Cdn Tire	z40	$49½	48⅜	49½	
Cdn Tire A	3377	$46½	46	46	
C Utilties	75	$47	47	47 +	½
C Util w	100	$13½	13½	13½	
Canron	100	$20⅛	20⅛	20⅛ −	⅜
Capit Div	5300	64	61	62	
Cara	520	$7	7	7	
Carrier JD	300	$7¾	7⅜	7¾	
Carrier w	200	400	400	400	−35
Cassidy p	500	$9	9	9	
CC Yachts	300	415	415	415	−10
CDP Com	z50	200	200	200	
Celanese	2890	485	475	475	−1p
CFCN	1100	$13⅞	13¾	13¾ −	⅛
Chal-Gai	925	$23	22¼	22⅞ +	⅜
Chrysler	1600	$29⅜	29	29¼ +	¼
CHUM	200	$8⅜	8⅜	8⅜	
CHUM B	700	$10¾	10⅜	10⅜ −	⅛
City Sav T	z5	$11	11	11	
Cockfield	200	$5⅛	5⅛	5⅛ −	¼
Columbia	240	215	215	215 +	5
Columbi p	700	$6	5¾	5¾ −	¼
Cominco	2505	$29	28⅜	28⅞ −	⅛
C Holiday I	825	$12⅜	12¼	12¼	
Compro	300	415	410	415 −	5
Computel	1110	$8¾	8	8 −	½
Conn Chm	450	$8	7¾	7¾ −	¼
Con Bath	1100	$11	10⅜	11 +	⅜
Con Bath p	125	$16¼	16¼	16¼ +	⅛
C Bath 68 w	100	410	410	410	
C Bldg	11100	255	245	250	
Con Textle	z100	480	480	480	
Con Distrb	110	$40⅝	40⅜	40⅜ −	⅛
Cons Gas	5982	$18⅛	17⅜	18⅛ +	¼
Con Glass	285	$16⅞	16¾	16¾ −	⅛
Contr F	20300	250	240	250	−10
Cooper C	100	$16½	16½	16½ −	⅛
Corby vt	225	$23¾	23¼	23¼ −	¼
Cornat Ind	2100	215	215	215 −	5
Costain R	1200	$9⅜	9⅛	9⅜ −	⅛
Crain R L	400	$14½	14½	14½	
Crestbrk	100	395	395	395	+10
Crwn Trst	160	$19	19	19	
Crow Nest	z20	$29½	29½	29½	
Crush Intl	200	$20½	20½	20½ +	⅛
Cygnus A	800	$5⅛	5⅛	5⅛ −	⅛
Cygnus B	275	$5⅜	5⅜	5⅜	
Delta Ben	3100	$6¾	6⅛	6¾ +	¼
Distl Seag	4140	$36⅞	36	36½	
Doman I	650	$14¼	14	14¼	
Dome Pete	4675	$42½	41¾	42¼ +	¼
D Bridge	4528	$32¼	32¼	32¼	
D Citrus	600	$11	10¾	10¾ −	¼
D Coal pr	125	$27¼	27	27¼ +	¼
Dofasco	2220	$28½	28¼	28⅜ +	⅛
Dofasco p	225	$74	74	74	
D Glass pr	100	$15½	15½	15½ −	1
Dom Lime	700	$7½	7½	7½	
Dom Store	4000	$16⅜	16⅛	16⅛ −	⅜
Domtar	1512	$14⅞	14¾	14¾	
D Textie	3625	$31½	30¾	31	
Donlee M	2300	$6	6	6 +	⅛
Douglas L	350	280	280	280 +	5
DRG Ltd	2100	$9⅛	9	9⅛ +	⅛
Du Pont	5160	$28½	28½	28½	
Dustbane	600	$6½	6½	6½	
Dylex Div	z50	$14⅜	14⅜	14⅜	
Dylex D A	358	$14¾	14⅜	14⅜ −	⅛
Estn Can S	100	$15⅞	15⅞	15⅞ +	⅛
Econ Inv p	75	$31½	31½	31½ −	1
E-L Fin	606	$9⅛	9	9	
E-L Fin w	158	335	335	335	
Electro ltd	4115	$15⅜	15⅛	15¼ −	⅛
Emco	600	$6¼	6¼	6¼ −	¼
Exquisite	500	485	475	485	−15
Falcon	1435	$68	68	68 +	½
Fed Diver	100	120	120	120	
Fed Grain	6800	$9¼	9⅛	9¼ +	⅛
Fields S	425	$18¾	18½	18¾	
Finning T	100	$18⅞	18⅞	18⅞ +	⅜
Fleet Mfg	650	160	160	160	
Fleetw'd	100	$18½	18½	18½ +	1
Foodex S	2510	$19⅜	19⅛	19⅜ +	¼
F Seasons	1940	$8⅜	8⅛	8½	
F Season w	540	500	480	480	−20
FPE Pion	300	$18½	18¼	18¼	
Fruehauf	150	$32¼	32¼	32¼	
Gaz Metr	5400	$5⅛	5	5	
Gaz 5.40 p	100	$71	71	71 +	1
Gaz 5½ pr	100	$70	70	70	
Gdn Mang	1050	$9½	9⅜	9½ −	⅛
Gen Baker	100	350	350	350	
Gen Distrb	910	$27⅜	27½	27½	
GMC	z33	$75	74¾	75	
Genstar L	2400	$15½	15	15 −	¼
Gnstar L w	300	530	525	525 −	5
Getty Oil	800	$72⅜	72⅜	72⅜ −	1⅛
Glendale	5500	$9½	9⅛	9¼ +	¼
Glengair	1900	160	160	160	
Gleng A w	1100	57	57	57	
Gold Crest	1200	$8	7¾	8 +	½
G Mckay A	900	$7½	7½	7½ −	⅛
Graff G	300	$29¾	29½	29¾ +	⅜
Greb I B	450	$9	8½	9 +	¾
GL Paper	145	$15¼	15¼	15¼ +	½
GN Capital	1200	$9½	9½	9½ −	¼
GNGas A p	z50	$19½	19⅜	19½	
Gt W Life	385	$67	66¼	67 +	1

NOMINATION G. LEBEAU LTEE

M. Guy Lebeau

Le président de La Corporation Vanfax Ltée, M. Gérard Lebeau, annonce la nomination de Monsieur Guy Lebeau à la présidence de G. Lebeau Ltée. Au service de la maison Lebeau depuis 1959, M. Guy Lebeau occupait jusqu'ici le poste de vice-président. A son actif, figure une longue expérience dans le domaine du rembourrage et du remplacement des glaces et des pare-brise d'automobiles, ainsi que des cours d'appoint en marketing suivis à l'Université McGill.

Suite à la page 18

Investissez dans votre avenir. Dans l'avenir du pays.

Notre Plan de Prêts d'Investissement est là pour ça.

Bâtissez-vous un beau portefeuille d'investissement, grâce au nouveau Plan de Prêts d'Investissement de la Banque de Montréal. Comment ça? Nous vous prêtons de $1,500 à $10,000 pour l'achat de valeurs cotées à toute bourse canadienne.

Vous pouvez donc emprunter pour vous bâtir un capital en valeurs boursières. L'emprunt porte une assurance-vie et vous pouvez rembourser cette somme et les intérêts par mensualités. Comme tous les autres prêts, mais avec ceci en plus: le remboursement peut s'échelonner sur une période allant jusqu'à dix ans; les valeurs que vous achetez servent de garantie pour l'emprunt; nous vous prêtons le plein montant (jusqu'à $10,000) pour couvrir le coût d'achat et toutes les commissions de courtage.

Venez nous voir à la plus proche succursale de la Banque de Montréal et demandez la brochure sur le Plan de Prêts d'Investissement. Et puis parlez-en avec le directeur de la succursale. Le Plan de Prêts d'Investissement, une façon rentable et prévoyante d'investir dans votre avenir et dans l'avenir du pays.

La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

DU BOUT DU DOIGT, VOUS CLASSEZ, CHERCHEZ, TROUVEZ, COPIEZ, RECLASSEZ.

Le nouveau système de microfilmage Kodak Instamatic à cassette met toutes vos archives "au bout de votre doigt". Grâce aux appareils périphériques qui l'adaptent à vos besoins, il peut être le coeur d'un système de classement et de repérage automatiques qui vous permettra de retrouver en quelques secondes tout document archivé.

Collecte automatique des informations connexes. Copies à sec sur papier. Classement des informations nouvelles sur film au moyen du microfilmeur Kodak ultra-rapide à chargement par cassette.

Développement sans chambre noire par la nouvelle machine à traitement Recordak Instamatic: vous insérez la cassette, vous poussez un bouton... le film développé sort en cassette, prêt pour l'opération de repérage à grande vitesse.

Renseignez-vous sur notre méthode ultrarapide de classement et de repérage des documents. Remplissez le coupon ci-dessous.

INSTAMATIC est une marque déposée appartenant à Kodak Canada, Ltd.

Veuillez m'envoyer votre documentation sur:

☐ Le système de microfilmage Instamatic.
☐ Les colloques sur les systèmes de microfilmage Kodak.
☐ La brochure Kodak "Management of Information".

Nom_____ Titre_____

Compagnie_____

Adresse_____

Ville_____ Province_____

Kodak Canada Ltd.,
Division Systèmes Micro-Information,
2, place du Commerce, Ile des Soeurs,
Montréal 201, P.Q. Tél.: (514) 761-3481

Kodak

Systèmes de microfilmage Kodak

Produits Pétroliers Champlain Limitée

Emile Gagnon — Jean Pelletier

A l'assemblée annuelle de Produits Pétroliers Champlain Limitée, tenue à Montréal récemment, Messieurs Emile Gagnon et Jean Pelletier furent élus au Conseil d'administration de la compagnie. Monsieur Gagnon, domicilié à Laval, est président de la compagnie Les Industries Aird Limitée. Il est également président de l'Association des Manufacturiers de Chaussures du Canada, administrateur de La Société des Alcools du Québec et membre du Conseil consultatif du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce. Monsieur Pelletier, domicilié à Québec, est vice-président et administrateur des Industries D C B Ltée. Il est également administrateur du Théâtre Populaire du Québec, président sortant de l'Association des Scouts du Canada et président du Carnaval de Québec 1973.

BOURSE DE TORONTO Suite de la page 17

Gt West S	2400	$8⅜	8½	8½		
Greyhnd	478	$19½	19⅜	19⅜	−	⅛
GSW Cl A	100	$15¼	15¼	15¼		
GSW Cl B	z25	$15¾	15¾	15¾		
Guar Trst	7500	$12⅜	12¼	12¼	+	¼
Gulf Can	4570	$32¼	32	32		
Halifax D	200	200	200	200	+	5
H Group	1025	$14½	14⅜	14½	+	⅜
Hand Chm	300	465	465	465		
Hardee	100	125	125	125		
Hard Carp	450	$23¼	23¼	23¼	+	¼
Hard Crp A	2385	$21⅛	20¾	21⅛	+	½
Harlequin	100	$8½	8½	8½	−	⅛
Harris J S	2400	390	380	390		+10
Hrvey F	17450	120	110	115		+10
HWood A	100	170	170	170		
Hawker S	1300	385	380	380	+	5
Hawker pr	25	$63	63	63	−	¼
Hays Dna	1890	$21½	20¼	21⅛	+	1⅛
Hedway C	100	425	425	425	+	5
Home A	2630	$32½	32	32½	+	½
Home B	z55	$31⅜	31	31⅜		
Horne Plt	1100	315	305	315		+10
H Bramor	125	$8	8	8	+	⅜
Hoden DH	150	$5½	5½	5½		
H Bay Co	5250	$17½	17¼	17⅜		
HB Oil Gas	840	$42	41¾	42		
HB Oil G pr	35	$50¾	50¾	50¾	+	¾
H D C L pr	100	$15¼	15¼	15¼	+	¾
Huron Erl	1630	$28½	w8⅛	28⅛	−	⅜
Husky	10700	$15	14⅜	14¾	−	¼
Husky D w	300	430	425	430	+	5
Husky E w	700	535	510	510		−25
IAC	2600	$19½	19¼	19¼	−	½
Imasco	3700	$24¾	24½	24¾		
Imasco A p	100	410	410	410		
Imp Gen w	2500	76	75	75	−	5
Imp O	15958	$39½	38¾	39	−	⅜
Income Di	200	$11⅜	11⅜	11⅜	+	⅛
Indal Can	500	$12⅜	12¼	12⅜	+	½
Ind Adhes	100	$16¾	16¾	16¾		
Inglis	200	$19¼	18¾	19¼	+	¼
Inland Gas	1187	$16⅜	16⅛	16⅜		
Inter-City	100	$9¼	9¼	9¼	+	¼
IBM	104	$385	385	385		
IMC	100	$17¼	17¼	17¼	−	½
I Nickel	36025	$32½	31⅛	31⅜	−	1
Int Util	1550	$45⅞	45½	45⅝	−	⅛
Interpool	270	$34¾	34½	34½	+	½
Int Div	1300	445	440	445	−	5
Intpr Pipe	3531	$32	31⅜	32	+	½
Int Pipe w	2200	$14¾	14½	14¾	+	¼
Intpr Steel	3900	$12¾	12⅜	12⅜	−	¼
Intpr Stl pr	100	$37⅜	37⅜	37⅜	+	⅜
Inv Group	200	$9	9	9		
Inv Grp A	2845	$9	8⅞	9		
Inv Grp 5 p	550	$21½	21⅜	21⅜	−	½
Irwin Toy	500	$24	24	24		
Island Tel	102	$10	10	10		
ITL Ind	675	450	440	440		−15
ITL Ind pr	z100					
Ivaco Ind	300	$19½	19½	19½	+	¼
Johnson J	30	$117	117	117	−	1
Kaiser	10400	335	325	325	−	5
Kaps Tr	16380	$12	11⅜	11¾	+	⅛
Keeprite P	830	$18⅛	18⅛	18⅛	−	⅛
Kelly D A	120	$7½	7½	7½	+	¼
Kelsey H	810	$10¾	10½	10⅜	+	⅛
Kelvinatr	208	$8	7¾	7¾	+	¼
Kenting	4275	$13⅜	13	13	−	¼
Koffler	1632	$17¼	17⅛	17⅛	+	⅛
Koffler A p	800	$9½	9⅜	9½		
Koffler w	750	740	740	740		−15
Labatt	2715	$28¼	27¾	27¾	−	¼
Labatt pr	675	$28	27¾	27¾	−	⅜
Lacroix I	500	450	450	450		
Lailaw	21320	$12⅛	11⅜	11⅞	+	½
LaiLaw A p	100	$36	36	36	+	3
LOnt Cem	1875	355	345	345	−	5
Laura Sec	z31	$11⅜	11⅜	11⅜		
Lau Fin	1930	$13¼	12⅞	13	−	½
Lau Fn 140	150	$19	19	19		
Lau F 2.00	150	$26	26	26		
Leigh Inst	6275	$9⅜	9⅛	9⅜		
Life Inv w	1400	105	100	100	−	5
Lincoln Tr	200	$16	15½	16	+	¼
Livingsto	1300	$9⅜	9	9⅛		
Living w	771	575	540	575		+50
Lob Co A	1408	$7¾	7⅜	7⅜	−	⅛
Lob Co B	2550	$7¾	7⅜	7⅜	−	⅛
Lob Co pr	100	$31⅞	31⅞	31⅞	−	⅛
Lob G A pr	z25	$21	21	21		
Loeb M	640	450	445	445		−10
Maclarn A	5525	$21¼	20¼	20½		
Maclarn B	550	$26½	25	25		
MHnt A	16760	$14½	14¼	14¼	−	⅛
Mclan H B	100	$14⅜	14⅜	14⅜	−	⅛
MH Cable	200	$16⅛	16	16	−	⅛
MB Ltd	3130	$25	24⅞	25	+	⅛
Magna El	6050	$8¾	7¾	8¾	+	1¼
Magnason	1200	$14⅜	14⅛	14⅜	+	⅜
Magnetcs	4900	135	135	135		
Major H D	900	225	225	225	−	5
M Lf Gard	z5	$28¼	28¼	28¼		
M Lf Mills	z45	$14¾	14¾	14¾		
Markboro	900	$7¼	7⅛	7⅛	−	⅛
Markbro w	1300	58	55	55	−	5
Mass-Fer	4853	$14⅜	14¼	14½	−	⅛
McGraw H	1200	$9½	9½	9½		
McLaghln	630	$17¼	17	17		
McLagn w	500	925	915	915		−10
MEPC	1800	$8½	8¼	8¼	−	¼
MEPC p	z40	$19	19	19		
MEPC w	600	300	290	290		−10
Melchers	158	$8	8	8		
Mercantil	1560	$20⅜	20½	20½	−	⅜
Met Stores	520	$23½	23¼	23¼	−	¼
Met Str 67 p	z50	$19¼	19¼	19¼		
Met Trust	180	$18½	18½	18½	+	½
MGFM	315	385	380	385		+55
Microsyst	944	$7½	7⅜	7½	+	¼
Micrsys w	3200	260	260	260		
Milt Brick	1600	$5¼	5⅛	5¼	+	⅛
Mindustrl	100	$7½	7½	7½	+	½
MLW Wor	500	$16	15¾	15¾	+	½
Molson A	6987	$27	26⅞	27	+	⅜
Molson B	420	$26¾	26¾	26¾		
Monenco	100	$7¼	7¼	7¼	−	¼
Mnt Trst	650	$17½	17¼	17½	−	¾
Moore	9848	$48	46¾	47½	+	1
MTS I	10650	120	115	115		
Murphy	612	$17¾	17⅜	17¾	+	¼
Murit P	36460	$8¾	7¾	8¾	+	1¼
NaChrs I	7750	$10	9⅜	9⅜		
Nat Drug	400	$8½	8½	8½	−	⅜
Nat Groc p	z10	$23⅛	23⅛	23⅛		
N Nuring H	1650	210	200	210		+10
Nat Sea	600	$8	8	8		
Neonex	2600	$5⅜	5¼	5⅜	+	⅛
NB Tel	404	$14	13⅞	14		
NPro D	49100	40	37	37	−	1
Nfld LP	600	$12¼	12¼	12¼		
Noranda	5481	$38⅞	38	38⅞	+	1⅛
Nordair L	300	$6⅞	6½	6½	−	¼
Nor Ctl G	5615	$12⅞	12⅜	12⅞	+	⅛
Nor Ctl 65p	25	$37¼	37¼	37¼	+	¼
Nor Ctl B p	1550	$26	25½	25⅞	+	⅜
Nor Ctl w	200	545	545	545	−	5
Nowsco W	500	$7⅜	7¼	7¼	−	¼
NSI Mark	3250	$11¼	11	11⅛	+	⅛
NWL Fin	2600	315	310	315	+	5
Ocdentl Pt	150	$10⅞	10⅞	10⅞		
Oceanus I	z100	315	315	315		
Oil Patch	200	295	295	295		
Okanagan	725	$12	12	12	+	⅛
Ontario Tr	503	$7¼	7¼	7¼	−	⅛
Orlando R	650	$8⅜	8¼	8⅜	+	⅛
OSF Ind	8730	$8	7¾	7¾	−	⅛
Oshawa A	9135	$12¼	12¼	12¼		
Oshawa w	200	145	140	145	−	5
Overland	z50	$8¼	8¼	8¼		
Overind 2 p	5900	340	340	340		−15
Pac Pete	3502	$38	37	37¼	−	½
Pac West A	400	$23¾	23½	23¾		
PanCan I	1300	265	260	260		−15
Paragon	300	440	440	440		+10
Peel Elder	450	$17¼	17¼	17¼	−	¼
Pembin A	400	$6⅞	6¾	6¾	−	⅛
Pembin B	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+	⅛
Pemb D p	z10	$24¾	24¾	24¾		
PC Jwl A	1100	$17⅜	17	17	−	⅜
P Dept S	2225	$27¾	27	27	−	½
Petrofina	205	$25½	25½	25½	−	¼
Phillips Cb	100	$11¾	11¾	11¾		
Pitts Eng	1600	$18	18	18		
Pow Corp	7820	$11½	11⅛	11¼	+	⅛
Pow C 5 pr	1000	$12	11½	11½		
Pre Cable	910	$21⅜	21½	21½		
Price Com	2198	$8½	8¼	8⅜	−	⅛
Q Brdcast	400	$8½	8½	8½	+	⅛
Que Tel B p	z25	$12⅜	12⅜	12⅜		
Quinte C	1200	205	200	200		−30
Quinte A	1125	205	200	200		−25
Rank Org	8505	$24¼	23¾	24⅛	+	½
Readers D	1200	$17½	17½	17½		
Realty C A	979	$7	6⅞	6⅞		
Reed Oslr	3100	$11⅜	11¼	11⅜		
Reich	11300	$18½	18	18⅛	+	⅜
Reitman	700	$31	30¾	31		
Reitman A	475	$29	28¾	29	+	⅜
Revelstk	2808	$19	18¼	18½	+	⅜
Rileys D	200	250	250	250	+	5
Ripley Int	100	475	475	475		+10
R Little	100	$69	68½	68½	−	½
Ronald Fd	275	$19	19	19	−	⅛
Rothman	3540	$23¼	23	23		
Rothmn w	955	670	650	670		+10
Rothm 2p	2410	$24	23½	23⅞	−	⅛
Royal Bnk	9385	$30⅜	30¼	30½	+	⅛
Royal Trst	650	$38¼	37½	38	+	¼
Russel A	1730	$16	15¾	15⅞	+	⅛
Russl H p	100	$31¾	31¾	31¾	−	⅛
St Maurice	100	95	95	95	−	1
Sandwell	200	425	425	425		
Sayvette	1500	$6	6	6		
Schneid	300	$12½	12½	12½		
Schneid b p	375	$10¼	10¼	10¼		
Scintrex	2100	290	275	285		+10
Scot York	1000	$16¼	16¼	16¼		
Scot Mis pr	475	$9	8⅞	9	+	⅛
Scotts	150	$18¼	18¼	18¼	−	⅛
Scythes	200	$22	22	22		
Seaway pr	650	$6½	6½	6½	+	¼
Selkirk A	z50	$22	22	22		
Shaw Pipe	z5	$14⅛	14⅛	14⅛		
Shell Inv p	100	$45¼	45¼	45¼		
Shell Inv w	125	$25⅜	25⅜	25⅜	+	⅛
Shell A	3672	$46	45⅜	46	+	¼
Shepherd	200	$6½	6½	6½	−	¼
Sifton Pro	100	$6½	6½	6½	−	¼
Silverwd A	2050	$13¼	13¼	13¼		
Simps	18490	$27½	27	27½	+	½
Simpson S	364	$40½	40⅛	40⅛	−	⅜
Sklar M	700	$6⅞	6⅝	6⅞		
Sklar W	583	490	485	485		−15
Skyline H	400	$13¼	13	13		
Slater Stl	1000	$12¼	11⅞	11⅞	−	½
Slater 6 pr	z50	$15¾	15¾	15¾		
Slat W Can	1461	$21⅜	21	21¼	+	½
Southam	700	$24	23½	24		
Stafford	200	380	380	380		+30
St Brodcst	500	$15¼	15	15	−	½
St Paving	200	$15¾	15⅜	15⅜	−	⅛
Stelco	9752	$34⅛	33¾	34		
Steinbg A	227	$26¼	26	26¼		
Steintron	2400	490	470	490		+30
Stuart Hs	300	405	400	405	+	5
Surpass C	400	125	120	120		
Tamblyn	150	$28¾	28	28¾	+	¾
Teledyne	4100	420	420	420		−30
Texaco	553	$49	48½	49	+	1
Texas Gu I	5850	$17¼	17	17		
Thd CG lp	200	$32¾	32¼	32¾		
Thom Nes	328	$38½	38½	38½		
Thom N pr	200	$49¾	49½	49¾		
Tone Craft	200	$17	17	17	+	¼
Tormt I	10400	210	200	210		+10
Tor Dm Bk	2427	$29⅞	29⅜	29⅜	+	⅛
Tor Star B	25	$45⅜	45⅜	45⅜		
Traders A	200	$16¼	16¼	16¼		
Trade 4½ p	50	$58	58	58	+	2
Trader B p	25	$28½	28½	28½	+	⅜
Trader 65 w	1375	235	230	230		−30
Trader 66 w	260	535	535	535		−15
Trader 69 w	100	635	635	635	−	5
Transair	2005	440	425	435		+10
Trnsair w	4100	220	210	220		+10
Tr Can PL	1785	$44⅛	44	44		
Tr Can Pl p	50	$41	41	41		
Tr Can A pr	82	$81	81	81	−	¼
Tr Can C pr	2615	$56½	56¼	56¼	+	⅛
Tr Can P w	155	$13	13	13	−	⅜
Trans Mt	1135	$22⅜	22⅛	22⅜	+	¼
Trimac	950	$11½	11¼	11½		
Trizec Crp	340	$17½	17	17½	+	¼
Tru-Wall	1100	315	310	315		−10
Turbo R	1977	190	185	190		
UNAS Inv	3425	$26½	26½	26½	−	½
UnAcc B1p	30	$42⅜	42⅜	42⅜		−2⅜
UnAcc C1p	z10	$41½	41½	41½		
Un Carbid	425	$18	17½	17½	−	1
Un Gas	5940	$14	13¾	14		
Union Oil	250	$41	41	41		
U Corp B	1044	$16¾	16⅜	16⅜		
UWbn 6¼p	90	$39	39	39		
U Sections	350	$7⅞	7⅞	7⅞	+	⅛
Van Der	375	$10½	10½	10½		
Versafd	400	$10	10	10	+	⅛
Venpower	2800	130	120	120	−	5
Versatile	850	$7	6¾	6¾	−	¼
Verstl A	10730	$6¾	6¼	6¼	−	⅜
Vic G Tr	520	$28¼	28	28		
Wajax	2200	$9¾	9⅜	9¼	+	¼
Wainoco O	z50	$5	5	5		
Walk GW	4194	$43½	42½	43½	+	⅛
Weldwod	990	$12⅜	12⅛	12⅛	−	⅜
Wstburne	180	$12½	12½	12½		
Wbur A p	450	$39½	39	39	−	½
Wburn wt	300	800	800	800		
Wcoast Pt	2400	$9½	9	9⅛	−	⅜
W Pet A p	522	$31⅜	31½	31½		
Westc'st	1591	$28⅜	27⅜	27⅜	−	⅜
Wcoast w	1160	960	940	950		−20
Westeel	150	$21	21	21		
W Brdcast	1500	$16⅛	16	16	+	⅛
W Bcas A p	130	$48	48	48		+1½
W Cdn Seed	125	$6½	6½	6½		
W Realty	4550	$8½	8⅜	8⅜	−	⅛
W Realty w	1500	370	360	360		−10
WSuppls A	z25	$12½	12½	12½		
Westnhse	1200	$23⅛	23	23		
Weston	150	$21⅜	21⅜	21⅜	−	⅜
White Pas	300	$11¾	11½	11¾	−	¼
White p a	100	$21½	21½	21½	−	½
White P w	650	25	25	25		
Whonok A	1800	$15	14⅞	14⅞		
Wiley Oil	1640	$16⅛	16	16		
Winco S	1300	$10⅛	9¾	10⅛	+	⅜
Wix Corp	1100	$7½	7⅜	7½	+	⅛
Woodwd A	1100	$28	27¾	28		
Y R Prop	200	$12⅜	12⅜	12⅜	−	⅛
Zellers	100	$14¾	14¾	14¾		
Zenith	800	295	290	290	−	5
Mines						
Acme Gas	4000	37	36	36	−	1
Agnico E	1050	375	340	340		−15
Akaitcho	500	65	65	65	−	2
Aldona	z110	46	46	46		
Allied Mng	1000	335	335	335		−10
Am Larder	3100	84	79	84	+	9
Ang R	11200	41	39	39	−	1
Ang U Dev	1750	110	108	110		
Asoc Porc	500	39	39	39		+1½
Atl C Cop	1000	58	58	58	+	2
Aunor	1330	310	310	310		
Bankeno	5700	725	710	720	−	5
Barex	1000	21	21	21	+	1
Barry Expl	500	91	91	91		
Bi-Dqu	3000	7	7	7	+	½
Betim	1300	$20⅜	20¼	20¼	−	¼
Bl Hawk	2600	95	93	93		
Bounty Ex	z230	11	11	11		
Bralor Res	1200	230	220	220	−	5
Brameda	3525	125	124	125	−	2
Brenda M	900	510	500	500		−10
Broul Reef	z250	28	28	28		
Brunswk	1862	410	400	405		
C Mines	11000	26	26	26	−	1
Camflo	1400	490	475	480	−	5
Camp RL	450	$38¾	37⅞	37⅞	−	⅜
C Tung	4300	153	150	153	+	8
C Jamiesn	1500	134	130	130	−	4
C Merrill	200	640	640	640		+20
Capt	13000	5	4½	4½	−	½
Cassiar	1410	$17¾	17½	17¾	+	¼
Cent Pat	550	153	153	153	−	2
Chemaloy	8900	250	236	236		−16
Chimo	1500	115	115	115		
Coch Will	500	52	52	52		
Coin Lake	500	13½	13½	13½		−1½
Col Met	22300	66	60	64	+	6
Comb Met	2000	13	13	13	−	1
Coniagas	500	47	47	47		
Con Fardy	2427	67	63	65		
C Durham	6000	60	60	60		
C Morisn	2650	168	162	162	−	4
C Rambler	300	152	152	152	−	6
C Rexspar	2000	24	24	24		
Conwest	z70	710	695	695		
Cop Fields	600	135	135	135		
Coulee	2100	13½	13½	13½	+	½
Craigmt	680	855	845	855	+	5
Cstland	500	11	11	11		
Deer Horn	7000	7½	7	7½		
Denison	1330	$32¾	32	32⅜	+	⅜
Dicknsn	1000	160	153	160	−	1
Discovry	1285	95	95	95		
D Explor	3900	102	97	98	−	2
Dynasty	2585	990	990	990		−35
East Mal	6400	207	200	206	+	6
East Suil	2000	265	265	265	−	5
Falcon C	2500	$12¼	12	12	−	¼
Fort Relnc	7000	40	38	37	−	3
Frobex	1000	27	27	27		
Gnt Masct	6210	505	490	495	−	5
Giant Yk	178	905	905	905		+45
Gibraltar	1800	900	875	875		−25
Goldray	z167	47	47	47		
Goldrim	z100	10	10	10		
Granduc	445	375	360	360		−15
Granisle	300	880	880	880		
Halinor	3100	144	110	140	+	5
Headway	3000	5½	5½	5½		
Hollinger	450	$41½	41½	41½	−	½
Huds Bay	1577	$22½	22	22½	+	⅜
Hu-Pam	3000	17	16½	16½	−	½
Hydra Ex	6000	25½	24½	25½	+	½
Int Bibis T	3000	16	15	16	+	1
Int Mogul	426	975	975	975		
Int Obaska	2500	32½	32	32		
Iron Bay T	250	345	345	345	−	5
Irish Cop	5500	7	6½	6½	+	½
Iso	7250	201	190	197	+	1
Jonsmith	1000	13	13	13		
Jorex Ltd	6300	165	155	160	−	3
Jorex r	22300	20	18	19	−	1
Kam Kotia	z950	52	46	46		
Kerr Add	707	$10⅛	10	10		
K Anac	10000	25	25	25	+	2
KT Mng	62500	16	12	16	+	4
Lab Min	500	$40½	40½	40½	+	⅜
L Shore	106	330	330	330		−10
La Luz	2400	600	590	590		+40
Langis	1000	7	7	7		
Liberian	271	$11¼	11¼	11¼		
LL Lac	4504	211	205	205		−11
Lost River	2300	530	520	530	+	5
Louvicrt	9000	16	15	16	+	2½
Lytton M	1600	212	210	212	+	1
Madeline	2750	385	375	375		−10
Madsen	2800	63	63	63		
Malartic	3000	70	70	70		
Martin	6500	11½	11	11½		
Mattgmi	900	$33⅜	33	33⅜	+	⅜
Mc Adam	3700	53	52	52	−	1
Mc Intyre	965	$66	66	66		
Mentor	4900	121	120	121	−	4
Midrim	5000	16½	16½	16½		
Mymar M	z22	20	20	20		
NBU M	13500	295	280	295		+10
New Cal	2000	29	28	29	−	1
N Dimens	3120	47	46	46		−3½
N Goldvue	8000	8	8	8	−	½
N Kelore	1500	3	3	3		
Nlund	27500	43	40½	40½		−2½
Newnor	2500	8	6½	6½	−	1
N Que Ragl	150	600	600	600		
N Senator	1000	10	10	10	+	1
Nick Rim	2500	11	11	11	−	½
Noble M	1200	88	88	88	+	2
Nor Acme	3000	19½	19	19	−	2
Norbaska	z50	11	11	11		
Norlex	13000	35	32	32		−1½
Northgat	3358	580	570	575	−	5
N Rock	8700	219	210	219		
Orchan	1220	415	410	410	−	5
P Asbestos	500	157	157	157	+	2
Pac Coper	800	230	225	225		−10
Pamour	1400	300	290	290		−10
Pan Centr	3517	380	375	380		+15
Patino N V	106	$34	34	34	−	¾
Pine Point	422	$31¼	31¼	31¼	+	⅛
Placer	450	$41	41	41		
Prado Exp	600	180	175	180	+	5
Preston	4466	$10¾	10½	10¾	+	¼
Que Man	900	11½	11	11½		
Que Sturg	2000	39½	37½	39½	−	2½
Rayrock	1600	115	114	115	+	1
Redstone	1000	45	45	45	+	2
Reeves	z174	50	50	50		
Rio Algom	6542	$22⅛	21¾	22⅛	+	⅜
Roman	1083	820	800	820		+30
Ryanor	8000	9	8½	8½		
St Fabien	3000	10	10	10		
Sherritt	9449	$15¼	14⅜	15		
Sigma	z25	750	750	750		
Silmq	10000	17	17	17	−	½
Stanrck	z300	49	49	49		
Steep R	2905	195	192	195		
Sullivan	2122	279	270	279	+	9
Sunbrst E	9000	23	21	21	−	1
Tara	7475	$18¾	18⅛	18⅜	−	⅜
Teck Cor A	920	545	540	545	+	5
Teck Cor B	2500	480	470	480		
Texmt	23700	57	54	56	+	2
Texore	3000	18	17½	18	−	¼
Tombill	2000	60	60	60		
Tormex M	300	140	140	140	−	7
Tribag	6500	57	55	55	−	3
U Asbesto	7600	450	440	440	−	5
U Keno	200	390	390	390		
U Sisco	61837	215	170	215		+52
Upp Can	3600	240	230	240	+	4
West Mine	1400	335	330	335		
Westfield	800	132	131	131		
Whithorse	360	235	235	235		
Wilco	1000	15	15	15		
Willroy	720	120	120	120	−	4
Win-Eld	4000	11	11	11	+	1
Yk Bear	1107